

Programme des Nations Unies Pour le Développement



GABON

DESCRIPTIF DU PROJET DU PNUD

**Le Gouvernement du
Cameroun
Le Gouvernement du Congo
(Brazzaville) Et le Gouvernement
du Gabon**

**FONDS POUR L'ENVIRONNEMENT
MONDIAL Du
PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT**

(PNUD) Partenaires: WWF, WCS, ECOFAC (UE)

**Intitulé du Project: CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE
TRANSFRONTALIERE- DANS L'INTERZONE MINKEBE– ODZALA – DJA
ENTRE LE GABON, LE CONGO ET LE
CAMEROUN**

**Numéro de
Projet 1583**

BREVE DESCRIPTION DU PROJET

L'Eco-région de forêt dense et humide de l'ouest du Bassin du Congo représente une grande partie du milieu tropical sauvage de l'Afrique centrale, la deuxième étendue de forêt tropicale humide du monde. Pourtant, des menaces de plus en plus sérieuses pèsent sur sa biodiversité d'importance mondiale du fait de l'exploitation forestière et minière commerciale et de la chasse commerciale à grande échelle pour la viande de brousse et l'ivoire, laquelle emprunte souvent les voies d'accès des concessions forestières.

Les Gouvernements du Cameroun, du Gabon et du Congo visent, par le biais des interventions envisagées dans le cadre du présent projet, à réduire l'impact de ces menaces et à mettre en place les systèmes de gestion des ressources et de financement à long terme qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation.

Le projet aidera les trois gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre un plan cohérent d'affectation des terres désignant les aires protégées, les zones forestières permanentes et d'aménagement rural, à renforcer les capacités de contrôle de l'exploitation des ressources, à surveiller les tendances dans la biodiversité et l'écosystème, au moyen d'un système efficace d'application de la loi, de schémas de gestion collaborative avec le secteur privé et les communautés, notamment et surtout les populations autochtones, et à mettre en place un système de contrôle efficace et économique. Le projet vise aussi à trouver des méthodes qui permettront d'accroître les retombées pour les communautés locales grâce à des revenus générés au travers d'initiatives économiques alternatives, afin de diminuer la pression sur les ressources naturelles, et à mettre en place un mécanisme de financement durable et diversifié pour faire face aux coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM, notamment les coûts liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées.

Le projet mettra en exergue une approche intégrée de la planification et de la gestion de l'occupation des sols transposable ailleurs qui permettra de renforcer et d'asseoir la conservation de la biodiversité sur des bases solides tout en favorisant la préservation des valeurs d'importance mondiale dont la forêt tropicale regorge. Il est prévu qu'au terme du projet les structures de gestion et les mécanismes de financement durable seront en place pour assurer la viabilité à long terme des acquis du projet et pour faire progresser la conservation dans cette partie du Bassin du Congo reconnue comme ayant une importance mondiale.

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ACRONYMES	3
SECTION I: DESCRIPTION DU PROJET	4
PARTIE I: Analyse de situation.....	4
PARTIE II: Stratégie.....	6
PARTIE III: Dispositions concernant la Gestion du Projet	14
PARTIE IV: Suivi et Evaluation.....	16
PARTIE V: Contexte juridique.....	26
SECTION II: CADRE STRATEGIQUE DES RESULTATS ET APPORT DU FEM	27
PARTIE I: Méthode des coûts additionnels.....	27
PARTIE II: Méthode du cadre logique	40
SECTION III: BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL	71
SECTION IV: INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES.....	76
PARTIE I: Autres accords	76
PARTIE II: Organigram of Project	76
PARTIE III: Termes de Référence pour le personnel clé du projet.....	76
PARTIE III: Termes de Référence pour le personnel clé du projet.....	77
PARTIE IV: Plan pour la Participation des Parties Prenantes.....	94
PARTIE V: Réponse Détaillée aux Commentaires du Conseil	97

SIGLES ET ACRONYMES

CARPE	Programme Régional d’Afrique Centrale pour l’Environnement
CDP	Comité de Direction du Projet
COMIFAC	Commission des Forêts d’Afrique Centrale
CR	Coordonnateur Régional
EPN	Equipe de Projet Nationale
PFBC	Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo
TRIDOM	Tri-Nationale Dja-Odzala-Minkébé
URGP	Unité Régionale de Gestion du Projet
WCS	<i>Wildlife Conservation Society</i>
WWF	Fond Mondial pour la Nature

SECTION I: DESCRIPTION DU PROJET

PARTIE I: Analyse de situation

Contexte et portée mondiale

1. La zone d'intervention du Projet– la forêt transfrontalière de la Tri-Nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) d'une superficie de 147 000 km²– couvre 7,5% de la Forêt Tropicale du Bassin du Congo, le deuxième massif de forêt tropicale humide du monde. Sept aires protégées, couvrant déjà 24,46% de la TRIDOM, sont reliées entre elles par une « interzone » habitée par des populations éparses dont le rôle est essentiel pour le maintien à long terme de la connectivité écologique et des processus écologiques.

Analyse des menaces, des causes et des obstacles

2. La biodiversité d'importance mondiale que renferme la TRIDOM fait toutefois face à des menaces de plus en plus sérieuses résultant de l'exploitation forestière et minière commerciale et de la chasse commerciale à grande échelle pour la viande de brousse et l'ivoire. Les capacités limitées des pouvoirs publics nationaux en matière de planification, de surveillance et de contrôle de l'exploitation des ressources naturelles ainsi qu'une faible coordination transfrontalière de la planification et du contrôle de l'exploitation des ressources sont autant de facteurs qui favorisent l'exploitation non durable des ressources naturelles dans l'interzone. Les connaissances du Secteur public sur la base de ressources et sa capacité à détecter et à analyser les tendances de l'état de la ressource sont, elles aussi, limitées. La pauvreté endémique et l'absence de solutions économiques de substitution contribuent davantage à une exploitation non durable des ressources dans l'interzone. Faute d'une intervention bien ciblée pour s'attaquer aux menaces profondes, il est à craindre que la dégradation et la fragmentation de la forêt se poursuivra dans l'interzone. Les aires protégées actuelles pourraient ainsi perdre les maillons de la chaîne biologique qui les relie entre elles et finir par devenir des îlots biologiques, avec comme conséquences à terme la disparition et la réduction au niveau local de la biodiversité, la perturbation des processus biologiques, l'isolement génétique ainsi que la perte et l'amenuisement des bienfaits environnementaux à l'échelle planétaire. Aussi, les Gouvernements du Cameroun, du Gabon et du Congo sollicitent-ils de l'aide afin de limiter ces menaces et, donc, de maintenir la connectivité dans la zone du projet, seul moyen efficace et rentable pour renforcer et consolider le système des aires protégées.

Contexte institutionnel, sectoriel et décisionnel

3. Au *Cameroun*, le domaine forestier était, jusqu'en décembre 2004, géré par le Ministère de l'Environnement et des Forêts (MINEF), qui comprenait en son sein la Direction des Forêts (DF) et la Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP). Au niveau provincial, c'est à la Délégation Provinciale du MINEF qu'incombait la supervision au quotidien des conservateurs de parcs et des Délégués de districts. Les principales délégations de district se trouvent à Yokadouma, Abong Mbang, et Sangmelima et il existe des services départementaux spécifiquement consacrés à la faune sauvage (conservateurs) pour les aires protégées de Dja et Lobéké. Depuis décembre 2004, le Cameroun compte désormais deux ministères de tutelle: le MINEP (Ministère de l'Environnement et de la Protection de la Nature) et le MINFOF (Ministère des Forêts et de la Faune). Les détails concernant leurs rôles et missions respectifs sont en cours de clarification. Au *Congo*, le domaine forestier est administré par la Direction des Forêts (DF) du Ministère de l'Economie Forestière et de l'Environnement. La faune et les aires protégées sont administrées par une Direction de la Faune et des Aires Protégées (DFAP). La Délégation Provinciale du Ministère est basée à Ouesso tandis que Souanké et Sembé abritent des délégations de district. Le Parc national Odzala-Kokoua est géré par le Service de la Faune qui dispose d'un conservateur à Mbomo. Au *Gabon*, la majeure partie du domaine forestier est administrée par le Ministère de l'Economie Forestière, des Eaux, de la Pêche, chargé de l'Environnement et de la Protection de la Nature (MEFEPCEPN). Le Ministère est représenté sur le terrain par des Inspections Provinciales

chargées de la supervision des représentations au niveau des districts. Ces services interviennent dans l'aménagement forestier et la gestion de la faune sauvage. Le Département en charge de la faune (Direction de la Faune et de la Chasse) dispose de brigades détachées dans les aires protégées. Dans la zone du projet, il existe des brigades chargées de la faune à Oyem et Makokou. Treize parcs nationaux ont récemment été créés et le Conseil National des Parcs Nationaux a été mis en place pour gérer ces parcs. En ce qui concerne la zone du projet, quatre conservateurs ont été désignés: un pour Minkébé-ouest, un pour Minkébé-est, un pour le Parc National de l'Ivindo et un pour le Parc National de Mwagné.

4. Les trois gouvernements ont consenti d'importants efforts pour la protection des forêts à travers la création de parcs nationaux et d'autres aires protégées. Par ailleurs, le Gouvernement du Cameroun a décrété un moratoire sur l'exploitation de 8 000 km² supplémentaires de forêt d'importance biologique dans l'interzone qui ont été zonés dans le plan national de coupes, en attendant l'issue des négociations sur leur utilisation finale. Les trois gouvernements font montre de la même détermination envers la gestion durable à long terme de leurs ressources forestières dans l'interzone.

5. Cette activité de protection des forêts est, pour une large part, la conséquence directe du Sommet des Chefs d'Etat d'Afrique Centrale qui s'est tenu à Yaoundé en mars 1999 au cours duquel un engagement avait été pris au plus haut niveau en faveur des concepts de conservation des forêts, d'aménagement durable et de collaboration transfrontalière. Afin d'assurer la mise en œuvre effective de la Déclaration de Yaoundé, les Etats signataires ont mis en place un mécanisme institutionnel, la COMIFAC (Commission des Forêts d'Afrique Centrale), qui dispose d'un Secrétariat Exécutif basé à Yaoundé au Cameroun, et défini des stratégies pour la mise en œuvre du « Plan de Convergence ». Ce dernier porte principalement sur douze aires de conservation transfrontalières prioritaires comprenant la TRIDOM. Lors de leur Deuxième Sommet sur la Conservation et l'Aménagement Durable des Ecosystèmes Forestiers tenu à Brazzaville au Congo en février 2005, les Chefs d'Etat d'Afrique Centrale souscrivaient officiellement à l'établissement de la COMIFAC par la signature du Traité COMIFAC. Au cours de ce même sommet, les Ministres en charge des forêts du Cameroun, du Gabon et du Congo signaient également l'Accord de Coopération portant sur la TRIDOM, accord de coopération par lequel ils s'engageaient à collaborer dans l'aménagement de la zone.

6. La TRIDOM a aussi été sélectionnée parmi les zones prioritaires qui doivent servir de base au Partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo (PFBC) lancé par les Etats-Unis, l'Afrique du Sud et 27 partenaires des secteurs public et privé lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg en septembre 2002, dont l'objectif est de promouvoir le développement économique, la réduction de la pauvreté, une meilleure gouvernance, ainsi que la conservation des ressources naturelles dans le Bassin du Congo.

7. L'apport financier du FEM viendra s'ajouter aux fonds parallèles fournis par l'Union européenne, qui appuie la Réserve du Dja au Cameroun et le Parc National d'Odzala au Congo, par l'USAID à travers le Programme régional d'Afrique centrale pour l'environnement (CARPE), par la *UN Foundation* (via l'UNESCO et la FAO) et par divers autres financements obtenus par l'entremise du WWF et du WCS qui sont les principales ONG de conservation à pied d'œuvre dans la TRIDOM.

Analyse des parties prenantes

8. Un certain nombre de parties prenantes clés ont été identifiées dans la zone du projet, comme le montre le tableau sur la cartographie des parties prenantes (section IV, partie IV). Il est à noter que la plupart de ces parties prenantes ont des pouvoirs, compétences, forces et faiblesses complémentaires. La conservation et la gestion durable des ressources ne peuvent devenir une solution probante pour l'avenir que si l'on combine les efforts de toutes celles-ci.

Analyse des données de base

9. La situation de base comprend les activités menées dans la forêt reliant un certain nombre d'aires protégées dont la création remonte à l'époque coloniale (Dja, Odzala), mais qui ont vu leur superficie augmenter rapidement au cours des dernières années. La superficie du Parc National d'Odzala-Kokoua fut portée à 13 500 km² en 2001 ; les Parcs Nationaux de Minkébé, de l'Ivindo et de Mwagné furent créés au Gabon en 2002 ; et, au Cameroun, les Parcs Nationaux de NKI et de Boumba-Bek viennent à peine d'être formellement établis. Ces aires protégées s'étendent sur une matrice interzonale constituée par une forêt, pour l'essentiel, inexploitée. Les aires protégées reçoivent d'importantes dotations budgétaires et font l'objet d'une attention spéciale de la part de la communauté internationale ; le territoire compris entre elles est, pour l'essentiel, négligé.

10. Dans l'ensemble de l'interzone, le contrôle de l'exploitation des ressources est faible et les plans de mise en valeur intégrés sont inexistant. La pauvreté endémique et l'absence de solutions économiques alternatives conduisent à la dégradation de l'environnement. Ces processus actuellement à l'oeuvre dans l'interzone mèneront à terme à la fragilisation des maillons de la chaîne biologique qui relie les aires protégées entre elles. Contrairement aux nombreux autres projets qui se focalisent sur les corrélations biologiques, le présent projet n'a pas pour ambition immédiate la restauration ou le reboisement des couloirs biologiques potentiels, mais se servira des liens existants qu'il conservera par l'élaboration et la mise en œuvre de plans de zonage forestier.

11. Dans l'ensemble des trois pays, la politique de conservation est centrée sur les aires protégées et leur aménagement. Les problèmes biologiques à plus long terme résultant d'une connectivité réduite ou fracturée ne font pas partie des priorités nationales. Ils ne seront donc pas traités par les pays en l'absence d'une intervention du FEM. Il serait illusoire d'espérer que les coûts associés à l'amélioration de la viabilité biologique de ces aires protégées, qui sont d'une importance primordiale pour l'environnement mondial, pourront être supportés par les budgets nationaux. C'est pour cette raison fondamentale que l'intervention du FEM est sollicitée.

PARTIE II: Stratégie

Justification du projet

12. L'intervention envisagée vise, d'une part, à atténuer les menaces qui pèsent sur la TRIDOM par la mise en place des systèmes de gestion des ressources et de financement à long terme qui sont nécessaires pour atteindre les objectifs de conservation et, d'autre part, à conforter la TRIDOM dans sa fonction de paysage de conservation opérationnel. Le projet, qui est prévu pour une durée de sept ans, comptera trois volets nationaux et reposera sur une structure légère de coordination régionale. L'intervention se fonde sur un certain nombre de choix stratégiques qui se déclinent comme suit : (a) diriger les financements du FEM en priorité sur l'interzone entre les parcs, contribuant ainsi à la consolidation du projet de conservation de la TRIDOM qui couvrirait effectivement toute la zone; (b) encourager le développement dans l'interzone de plans d'affectation des terres bien conçus afin de faciliter la mise en œuvre de meilleures stratégies de gestion des ressources; (c) améliorer les capacités opérationnelles des Ministères en charge des forêts et des aires protégées sur le terrain; (d) coopérer avec les entreprises d'exploitation forestière en vue de l'adoption de règles interdisant l'utilisation de leurs infrastructures et équipement d'exploitation forestière pour la chasse; (e) développer des incitations socio-économiques viables; et (f) soutenir tout effort visant à développer des stratégies efficaces de financement durable sur la base de programmes d'activités et en combinant diverses ressources issues des revenus potentiels.

13. Ainsi, le projet aidera les trois gouvernements à concevoir et à mettre en œuvre un plan cohérent d'affectation des terres désignant les aires protégées, les zones forestières permanentes et de développement rural. Il contribuera au renforcement des capacités de contrôle de l'exploitation des ressources, de surveillance de l'évolution des fonctions de la biodiversité et de l'écosystème, à travers un système efficace d'application de la loi, de schémas de gestion collaborative avec le secteur privé et les

communautés, notamment et surtout les populations autochtones, et à la mise en place d'un système de contrôle efficace et économique. Le projet vise aussi à trouver des méthodes pour accroître les retombées pour les communautés locales grâce à des revenus générés par des activités économiques alternatives afin de réduire la pression sur les ressources naturelles et à mettre en place un mécanisme de financement durable et diversifié pour faire face aux coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM, particulièrement les coûts liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées. Ainsi, le projet englobe et renforce les programmes de conservation et d'exploitation durable dans l'interzone qui sont spécifiquement axés sur la promotion de l'intégrité des aires protégées de la TRIDOM à travers le maintien des corrélations biologiques ou de la connectivité écologique.

14. La réalisation de tout ceci est envisagée sur une période de sept ans et, à cet égard, le projet sera mis en œuvre en deux tranches. La première Tranche (Années 1 à 4) mettra en place le cadre propice en termes de plans de zonage de la forêt, d'accords de gestion collaborative, de plans directeurs d'aménagement, de plans financiers, et de suivi. La deuxième Tranche (Années 5 à 7) sera consacrée à la mise en œuvre de systèmes opérationnels d'aménagement intégré du paysage comprenant les progrès réalisés en matière de financement durable. La TRIDOM a ainsi vocation à devenir un paysage de conservation opérationnel. A ce titre, le projet est soumis au Service central d'évaluation (SCE) du FEM en tant que projet par tranches de Type II– l'ensemble du montant des deux Tranches a été approuvé par le Conseil du FEM tandis que le SCE se voit déléguer le pouvoir d'approbation de la deuxième Tranche qui est subordonnée à la satisfaction d'un certain nombre de « déclencheurs ». Les objectifs des deux tranches respectives sont présentés de façon plus détaillée au Tableau 4 B (Tableau de Mesurage des Résultats de l'Approche par Tranches) dans la Partie II ci-dessous. Les « déclencheurs » suivants sont proposés pour obtenir l'accord pour la Tranche II du projet:

- Des plans d'affectation des terres couvrant au moins 80% de l'interzone sont adoptés par les Gouvernements;
- Le plan directeur de la TRIDOM est conçu et mis en œuvre sur au moins 40% de la zone du projet;
- Le pourcentage de la superficie totale épargnée de chasse pour la viande de brousse est stabilisé ou a augmenté par rapport aux niveaux de l'Année 1 dans 50% de la TRIDOM grâce à un système efficace d'application de la loi et à des mécanismes de gestion collaborative avec le secteur privé et les communautés
- Un minimum de trois aires sont légalement reconnues et leur gestion laissée aux communautés locales;
- Au moins 20% des coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM (notamment ceux liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées) sont pris en charge par les ressources financières à long terme.

15. Puisque le projet est axé sur la conservation des écosystèmes forestiers d'importance mondiale renfermant une très riche biodiversité, il entre dans la catégorie « Programme Opérationnel #3 » et « réservoir de biodiversité ». Ainsi, le projet comprend et étend des programmes de conservation et d'exploitation durable dans l'interzone qui avaient été spécifiquement conçus pour promouvoir l'intégrité des aires protégées situées dans la TRIDOM par le maintien des corrélations biologiques ou de la connectivité écologique. A ce titre, l'axe principal du projet entre dans le cadre de la Priorité Stratégique 1. Bien que le projet intervienne essentiellement dans l'interzone entre les aires protégées existantes, les interventions envisagées sont clairement entreprises dans le but de consolider et de renforcer le système des aires protégées dans son ensemble. Toutefois, le projet prévoit aussi un modèle pour préserver la biodiversité et les processus écologiques dans un paysage où prédomine la production ; et, à ce titre, il relève aussi de la Priorité Stratégique 2. Il apparaît clairement que les deux doivent aller ensemble, car la

réussite globale ne sera pas possible si l'on intervient uniquement dans les aires protégées ou si l'on intervient uniquement dans l'interzone.

But, objectif, résultats et extraits/activités du projet

16. L'**objectif de développement** à long terme (**but**) du projet est la conservation de la biodiversité d'importance mondiale que renferme le Bassin du Congo en intégrant les objectifs de conservation dans les plans de développement durable nationaux et régionaux de la TRIDOM. Pour contribuer à la réalisation de cet objectif à long terme, l'**objectif spécifique**, ou objectif du projet, sera de préserver les fonctions et la connectivité écologiques de la TRIDOM et d'assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées à travers un aménagement intégré, durable et participatif dans l'interzone entre les aires protégées. A travers cet objectif spécifique, le projet favorisera une matrice des types d'occupation des terres qui, une fois intégrée dans toute la zone, permettra de conserver la biodiversité d'importance mondiale grâce à une exploitation durable et de la préserver en gelant des terres à l'intérieur de la forêt de production. Le projet contribuera de façon substantielle à renforcer le système des aires protégées aux plans aussi bien national que régional, en concevant et en mettant en oeuvre un modèle efficace et économique pour gérer une mosaïque d'utilisations différentes qui permettra, non seulement d'augmenter la résilience du paysage, mais aussi, à l'évidence, de consolider l'ensemble du système des aires protégées. Les activités entreprises vont collectivement faire la démonstration de méthodes et de moyens d'un bon rapport coût-efficacité et transposables ailleurs qui sont destinés à promouvoir une participation élargie des communautés, du secteur privé et d'autres acteurs clés de l'aire protégée, et à concilier, d'une part, l'aménagement des aires protégées et, d'autre part, les objectifs d'exploitation et les systèmes de production durables ; ce qui permettra à terme d'améliorer considérablement les perspectives de durabilité des systèmes d'aires protégées au plan régional.

17. Comme indiqué plus haut, le projet sera mis en oeuvre en deux tranches, chacune comportant des objectifs propres comme on peut le voir au Tableau 4 B (Tableau de Mesurage des Résultats de l'Approche par Tranches) de la Partie II ci-dessous. La Tranche II (Années 5 à 7) étant subordonnée à la réalisation satisfaisante de cinq « déclencheurs » présentés au paragraphe 14. Les actions envisagées pour y parvenir se déclinent en sept extraits qui donneront quatre résultats chacun avec des impacts spécifiques comme on peut en voir les détails dans le Tableau de Mesurage des Résultats des Impacts figurant dans l'Enoncé du Projet.

18. **Le premier résultat** attendu est la conception, l'adoption et l'opérationnalisation des structures d'affectation des terres et de gouvernance du complexe transfrontalier en vue de la conservation de la biodiversité et de l'exploitation durable des ressources naturelles. Les actions pour parvenir à ce résultat portent principalement sur un zonage efficace de la TRIDOM et impliqueront l'adoption légale et la mise en oeuvre de trois plans d'affectation des terres au niveau national, l'adoption et la signature par les trois gouvernements d'un statut internationalement reconnu pour la TRIDOM, et l'adoption du plan directeur de la TRIDOM ainsi que sa mise en oeuvre par l'ensemble des parties prenantes dans au moins 50% de la zone du projet. Le plan directeur doit prévoir des règles de fonctionnement, des structures de gestion ainsi que des modèles d'accords de collaboration. Ce Résultat comprend les Extraits 1 et 2 du projet.

19. **Le deuxième résultat attendu** est le renforcement au sein de la TRIDOM des capacités de surveillance de l'évolution de la biodiversité, de l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques ainsi que la réduction au minimum des pressions sur les ressources naturelles. Les actions pour atteindre ce résultat sont axées sur la mise en place d'un système efficace et économique pour contrôler la biodiversité, l'exploitation des ressources et les fonctions écologiques. Le contrôle de l'exploitation des ressources forestières se fera au moyen de bases de données constituées à travers des études et des enquêtes. Celles-ci fourniront des renseignements sur les populations de base ainsi que sur les trajets et les destinations par et vers lesquels les produits forestiers sont acheminés pour être exportés. Elles donneront aussi des informations sur les grands flux migratoires et les déplacements saisonniers de grands

mammifères (tels que l'éléphant) et des calaos, qui sont importantes pour la conception et le maintien de la connectivité entre les aires protégées à l'intérieur d'un paysage productif. Par rapport aux fonctions écologiques, il est prévu que l'accent soit mis sur la surveillance active de la connectivité écologique car cette fonction est menacée et constitue un excellent indicateur du succès de la conservation sur le terrain. La surveillance des tendances est de peu d'utilité à moins qu'il n'existe une capacité adéquate pour contrôler les tendances sur le terrain; et les efforts seront également orientés vers la mise en oeuvre de systèmes d'application de la loi sur au moins 50% de la zone du projet. Le projet va également promouvoir les « bonnes pratiques » en matière de chasse à l'intérieur des concessions forestières et promouvoir le gel des terres pour la conservation ainsi que d'autres actions de conservation de la biodiversité dans les plans d'aménagement forestier. Ce Résultat inclut les Extrants 3, 4 et 5.

20. **Le troisième résultat attendu** est que les retombées de la gestion communautaire des ressources naturelles auront contribué à la réduction de la pauvreté. L'action pour parvenir à ce résultat sera axée sur la promotion d'activités économiques de substitution, notamment par la création d'entreprises viables dans le domaine de l'écotourisme, et par des initiatives dans le domaine de la foresterie communautaire / gestion de la faune sauvage sur des sites ciblés, lesquels constituent un moyen de diminuer la pression sur la base de ressources naturelles tout en permettant d'améliorer les conditions d'existence des communautés locales. Ce Résultat inclut l'Extrant 6.

21. **Le quatrième résultat attendu** est qu'un financement durable aura été mobilisé aux fins de conservation et d'aménagement durable dans la TRIDOM. Les actions pour atteindre ce résultat seront axées sur la conception et la mise en oeuvre d'un plan de financement multi niveaux (niveau régional, niveau national et niveau spécifique du site) approuvé par les trois gouvernements et par les parties prenantes. La conception d'un plan de financement nécessitera une étude préalable pour évaluer les coûts à court, moyen et long termes de la conservation et de la gestion durable des ressources naturelles dans la TRIDOM, de même qu'une évaluation des contraintes et des avantages liés à un éventail de mécanismes de financement destinés à mettre en oeuvre le plan. Il prévoira aussi une formation sur la planification financière et le financement de la conservation, surtout les activités de renforcement des capacités destinées à accroître les crédits budgétaires et à mettre en oeuvre des mécanismes de financement innovants pour la conservation des forêts et la gestion durable des ressources naturelles, avec comme objectif à long terme que les ressources financières permettent de couvrir au moins 50% des coûts incompressibles de la TRIDOM. Ce Résultat inclut l'Extrant 7.

22. Les Résultats et les Activités envisagés sont détaillés dans la Matrice du Cadre Logique adapté de l'Enoncé de Projet et figurent dans la Section II, avec les indicateurs, les objectifs et les hypothèses. Les Extrants sont résumés ci-dessous.

Extrant 1: Le zonage de la TRIDOM est effectif grâce à l'adoption légale de trois plans d'affectation des terres et à leur mise en oeuvre.

Extrant 2. Un statut transfrontalier est adopté pour la TRIDOM et des systèmes d'aménagement opérationnels sont effectifs aux niveaux régional, national et local.

Extrant 3. Un système pragmatique et d'un bon rapport coût-efficacité pour surveiller la biodiversité, l'exploitation des ressources et les fonctions écologiques est opérationnel.

Extrant 4. Le cadre juridique est affiné et les systèmes d'application de la loi sont effectifs.

Extrant 5: Des mécanismes sont en place pour renforcer l'efficacité de la conservation de la biodiversité dans les concessions d'exploitation forestière.

Extrant 6: Des initiatives communautaires viables offrant des incitations socio-économiques en faveur de la conservation de la biodiversité sont conçues et opérationnelles.

Extrant 7: Un plan de financement multiniveau est élaboré, approuvé et mis en oeuvre.

Indicateurs, risques et hypothèses du projet

23. Indicateurs: Au terme du projet, ces quatre résultats auront ensemble produit un plan d'affectation des terres adopté désignant les aires protégées, les zones de forêts permanentes et d'aménagement rural couvrant au moins 80% des 40 000 km² de la superficie de l'interzone et servant de cadre à la préservation des fonctions écologiques et de la connectivité dans la TRIDOM. Les 35.968 km² couverts par les aires protégées existantes de la TRIDOM seront effectivement sous aménagement et seront suffisamment robustes pour résister aux perturbations anthropogéniques. Les trois Gouvernements auront reconnu légalement la TRIDOM en tant que complexe transfrontalier dont la vocation est la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles. Les populations d'éléphants et les populations de grands singes auront été stabilisées ou seront en augmentation dans la TRIDOM par rapport aux niveaux existant lors du démarrage du projet, indiquant ainsi une réduction de la pression sur les ressources. Sur au moins deux sites fluviaux pilotes par pays, les populations de crocodiles du Nil, de crocodiles faux-gavial, de tortues géantes et de loutres du Congo auront été stabilisées ou seront en augmentation. Le pourcentage total de la TRIDOM ne faisant pas l'objet de chasse pour la viande de brousse aura été stabilisé ou amélioré par rapport aux niveaux de l'Année 1 grâce à un système efficace d'application de la loi et à des programmes de gestion concertée associant le secteur privé et les communautés. La distance moyenne parcourue à pied par les chasseurs villageois aura été stabilisée ou allongée par rapport aux niveaux de l'Année 1. Un cadre juridique pragmatique régissant la chasse communautaire aura été adopté pour l'ensemble de la TRIDOM et l'application de la loi améliorée de 25%. Le nombre de jours passés par les touristes dans la TRIDOM aura augmenté d'au moins 15% par an à partir de l'Année 4. Les revenus générés par le développement de l'écotourisme et par la gestion communautaire des forêts et de la faune sauvage dans les zones ciblées par le projet auront contribué à réduire l'exploitation non durable des ressources naturelles. Un mécanisme de financement durable et diversifié sera fonctionnel et couvrira au moins 50% des coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM, surtout les coûts liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées. Pour de plus amples détails sur les propositions d'indicateurs, se référer au cadre logique présenté dans la Section II.

24. Risques (traduisant l'échec d'hypothèses critiques dans le cadre logique de la Section II)

Risque	Niveau de risque	Mesure d'atténuation du risque
Baisse ou insuffisance du soutien des Gouvernements d'Afrique centrale à la Déclaration de Yaoundé et à la conservation transfrontalière.	Moyen	Une réunion de suivi du Sommet sur les forêts de Yaoundé est proposée pour entretenir la dynamique politique.
Détérioration des conditions politiques et économiques.	Faible	Poursuivre les activités de conservation même en période de conflit. L'expérience dans le Bassin du Congo (RDC, Congo Brazzaville) a démontré que cela est faisable et peut même produire de bons résultats (Okapi, Odzala)
Les trois pays n'ont pas la volonté de s'engager dans un processus transparent de planification de l'affectation des terres.	Moyen	Initier un processus transparent de planification de l'affectation des terres avec la participation d'une grande variété d'acteurs sous la supervision visible du gouvernement et des ministères chargés des forêts.
Les Gouvernements n'ont pas la volonté de renforcer de manière significative le système des aires	Moyen	Assurer une participation adéquate de hauts fonctionnaires du gouvernement et des agences gouvernementales concernées ainsi que la participation d'institutions régionales telles que la

protégées.		COMIFAC.
Les partenaires impliqués dans la conception et la mise en oeuvre de la stratégie de contrôle ne peuvent pas s'entendre sur l'adoption d'un cadre de contrôle unique pour l'ensemble de la TRIDOM ou bien ne l'appliquent pas.	Moyen	Le projet s'adaptera et s'inspirera de systèmes déjà approuvés dans le cadre des volets de la TRIDOM et doit éviter une « conception excessive » pour une mise en œuvre sur le terrain beaucoup plus aisée.
Soutien insuffisant pour l'application de la loi (en particulier contre le braconnage massif).	Moyen	Adoption et mise en oeuvre d'une stratégie d'application de la loi ne nuisant pas aux intérêts fondamentaux légitimes de la majorité des chasseurs/utilisateurs des ressources. Implication des autorités administratives, militaires, politiques et judiciaires.
Les sociétés d'exploitation forestière n'ont pas la volonté d'apporter une contribution significative au coût lié au contrôle de la chasse à l'intérieur de leur concession.	Moyen	Travailler avec les fédérations de l'industrie forestière en vue de l'adoption de normes claires en matière de gestion de la chasse et pour obtenir leur soutien (ex. appuyer la surveillance externe en plus des moyens de contrôles internes de la société). Rendre les sociétés forestières responsables et leur faire payer des amendes pour les activités de braconnage qui profitent de leur réseau routier et de leurs véhicules. Répartir les coûts de fonctionnement d'une unité mobile entre plusieurs sociétés forestières.
Un nombre insuffisant d'écotouristes ne permet pas la viabilité des entreprises de tourisme.	Moyen	Le nombre de visiteurs ne peut qu'être augmenté du fait qu'il est actuellement proche de zéro. Contribuer à vendre une image publicitaire positive des merveilles de la forêt pluviale du Bassin du Congo. Travailler avec les Gouvernements à l'établissement d'un environnement d'investissement attrayant pour les entreprises écotouristiques afin de faire décoller le secteur à l'ouest du Bassin du Congo.
L'allocation de ressources budgétaires pour la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources est lente ou insuffisante.	Moyen	Les bailleurs et les ONG font pression sur les gouvernements afin qu'ils allouent des ressources pour l'aménagement des aires protégées. De nouveaux mécanismes de financement nationaux, combinant les financements nationaux et internationaux, sont en cours d'élaboration dans les pays de la région (cadre des programmes sectoriels forêt et environnement).
La communauté internationale et les investisseurs privés sont peu enclins à octroyer des ressources pour la conservation de la biodiversité dans les forêts pluviales.	Moyen	Produire des projets très concrets pouvant intéresser les bailleurs internationaux (ex. concession de conservation de Ngoila Mintom). Etablir des partenariats avec différents groupes (tels que <i>Conservation International</i>) pour atteindre un public cible plus large. La mise en œuvre de mécanismes de financement durable est un élément essentiel du projet.
La corruption mine les efforts d'application de la loi et la mise en œuvre des projets, et dissuadent les investisseurs potentiels de s'associer à des mécanismes de financement à long terme.	Moyen	Garantir des moyens de contrôle financier appropriés (ex. par un audit indépendant des finances et de l'administration du projet). Veiller à la mise en œuvre de systèmes collaboratifs et transparents pour l'application de la loi et les sanctions et assurer un contrôle approprié. Veiller à la mise en place d'un conseil de gestion pour la gouvernance des sources de financement durable (notamment en veillant à ce que les diverses organisations du secteur privé et du secteur public soient représentées).

Effets positifs escomptés aux plans mondial, national et local

25. Les avantages escomptés aux plans mondial et national sont détaillés dans la méthode des coûts additionnels à la Section II. Les avantages sur le plan mondial sont liés à la conservation de la biodiversité d'importance planétaire. Les avantages au plan national sont liés au développement des capacités de gestion durable des ressources naturelles dans de grands paysages (à l'intérieur et à l'extérieur des aires protégées). Les avantages au plan local sont liés au fait que la surexploitation de la faune sauvage et des forêts est évitée. D'où de plus en plus de retombées positives au bénéfice des communautés locales à travers la chasse locale et la participation à l'exploitation de la forêt.

Appropriation par les pays: éligibilité et degré de motivation des pays

26. *Le Cameroun* a signé la Convention sur la Diversité Biologique (CDB) le 14 Juin 1992 et l'a ratifiée le 19 octobre 1994. Sa Stratégie et son Plan d'Action nationaux sur la Biodiversité ont été parachevés en 1998. *Le Congo* a signé la CDB le 11 juin 1992 et l'a ratifiée le 1er août 1996. Une Stratégie et un plan d'action nationaux sur la Biodiversité ont été formulés. *Le Gabon* a signé la CDB le 12 juin 1992 et l'a ratifiée le 14 mars 1997.

Eligibilité au financement du PNUD

27. Les programmes des Nations Unies dans l'ensemble des trois pays ont un noyau d'objectifs communs et existent parallèlement à des programmes plus spécifiquement liés aux besoins propres des pays respectifs. Les éléments de base concernent les progrès accomplis sur la voie du développement et vers l'éradication de la pauvreté, la fourniture de services de base (eau potable, éducation, santé, réduction de la mortalité infantile), la gouvernance et un environnement de prise de décisions politiques, le développement durable et la préservation de l'environnement. Le projet s'intéressera aux problèmes liés à l'éradication de la pauvreté par des solutions économiques alternatives. Un des buts principaux du projet est la mise en place d'une gestion durable des ressources et la préservation de la biodiversité mondiale. Certains volets des programmes par pays du PNUD ont un intérêt spécifique dans le présent projet, comme on peut le voir dans la liste ci-dessous.

28. Au Cameroun, un des principaux objectifs du programme du PNUD est d'inverser la tendance de la perte de ressources environnementales d'ici à 2015. Le projet actuel, s'il est mené à bon terme, contribuera substantiellement à la réalisation de cet objectif. Au Congo, un des principaux axes du programme du PNUD a trait à la guerre civile et à ses conséquences. L'environnement fait partie des grandes priorités du programme du PNUD au Congo. Celui-ci s'intéresse aussi au rétablissement de l'état de droit, à la lutte contre la corruption et à la transparence pour les personnes exerçant des fonctions officielles. Au Gabon, les activités du PNUD portent sur trois domaines: la gestion durable des ressources naturelles, la gouvernance, notamment dans le secteur de l'environnement, et l'appui à la réduction de la pauvreté, notamment par un appui aux communautés locales et aux organisations non gouvernementales.

Pérennité

29. Les éléments clés du projet suivants vont contribuer de manière directe à sa pérennité :

- (i) Les mécanismes nécessaires seront mis en place pour permettre l'approbation légale et la mise en oeuvre de chaque segment national du plan d'affectation des terres par les gouvernements respectifs (décrets pris), garantissant ainsi la reconnaissance à long terme et sûre des valeurs de conservation et de développement durable dans la TRIDOM, comme convenu lors de l'exercice de planification de l'affectation des terres.
- (ii) La TRIDOM sera adoptée en tant que complexe transfrontalier pour la conservation et l'exploitation durable jouissant de la reconnaissance nationale, régionale et internationale.

- (iii) Un plan directeur sera conçu au niveau de la TRIDOM et mis en oeuvre dans au moins 50% de la zone du projet, fixant ainsi un cadre à long terme pour des structures de gouvernance fortes et des systèmes opérationnels. Ce plan directeur intégrera un dispositif institutionnel répondant à la nécessité de disposer d'unités de conservation opérationnelles sur le terrain capables de travailler sur des segments de paysage étendus.
- (iv) Une réglementation appropriée sera adoptée au niveau de la TRIDOM et au niveau national, permettant d'assurer la mise en place du cadre juridique propice requis pour faire face à la chasse liée aux concessions forestières.
- (v) Un personnel adéquat chargé de l'application de la loi et de l'aménagement du parc sera formé et sera en mesure d'intervenir efficacement dans au moins 50% de la zone du projet (qui est le pivot des interventions en matière de conservation). A partir de l'expérience sur le terrain, le projet va progressivement définir la quantité de personnel requise pour atteindre un aménagement efficace à long terme.
- (vi) Une participation effective de toutes les parties prenantes (communautés locales, dirigeants locaux, société civile, autorités politiques, militaires et administratives, etc.) sera assurée dans au moins 50% de la zone du projet, ce qui permettra de rallier progressivement et durablement une gamme élargie de personnes à une vision commune.
- (vii) Dans les zones et les sites pilotes concernés par les interventions du projet, la conservation donnera lieu à des retombées au niveau local grâce à une industrie touristique émergente ; et les communautés, notamment les populations autochtones, continueront de profiter du gibier sauvage grâce aux espaces réservés à la chasse communautaire.
- (viii) Un financement durable sera progressivement mobilisé afin de couvrir au moins 50% des coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM, surtout ceux liés à l'application de la loi et à l'aménagement de l'aire protégée. Le niveau de financement requis sera établi sur la base d'une analyse exhaustive des coûts à court, moyen et long terme associés aux différentes options de conservation et de gestion durable des ressources naturelles dans la TRIDOM. Quelques prévisions ont déjà été faites, mais elles se focalisent sur les seuls coûts de gestion de l'aire protégée. Par exemple, une étude récente estime que les dépenses courantes annuelles pour une gestion minimale d'un parc s'élèvent à US\$ 58/km² au Cameroun, US\$ 82/km² au Congo et US\$ 76/km² au Gabon, et que les dépenses courantes annuelles pour la gestion effective d'un parc s'élèvent à US\$ 212/km² au Cameroun, US\$ 299/km² au Congo et US\$ 277/km² au Gabon. Une méthodologie de planification des finances adaptée à la TRIDOM devra être mise au point et appliquée afin de rendre compte de toutes les dépenses correspondantes et d'identifier des sources de financement.

Transposabilité

30. Les éléments critiques suivants escomptés au terme du projet sont susceptibles d'être reproduits ailleurs dans le Bassin du Congo:

- (i) La consolidation d'un ensemble d'aires protégées isolées à l'intérieur d'un complexe de conservation et multi-usages plus vaste peut inspirer d'autres sites du Bassin (ex. Okapi-Maiko-Kahuzi Biega en République Démocratique du Congo, Campo Ma'an - Mt Alen – Mt de Cristal au Cameroun, Guinée Equatoriale, Gabon). Elle peut servir de base pour l'aménagement des aires protégées et des systèmes de conservation nationaux, assurant ainsi la connectivité biologique et la capacité opérationnelle aux plans national et régional.
- (ii) Les systèmes nationaux de conservation et des aires protégées seront renforcés par une collaboration transfrontalière. Les leçons apprises inspireront d'autres sites (la COMIFAC a dressé une liste de douze sites prometteurs pour la conservation transfrontalière).
- (iii) Le projet mettra en place les unités opérationnelles chargées de l'aménagement des paysages. En cas de succès, celles-ci pourront être immédiatement transposées à l'échelle nationale pour faire en

sorte que la majeure partie de la zone de forêt soit couverte et dispose d'un certain niveau de capacité opérationnelle.

- (iv) Si le projet atteint son objectif de faire payer les coûts de contrôle de la faune sauvage par les sociétés forestières (parce qu'elles aussi en profitent), alors la transposition des unités opérationnelles (brigades faune sauvage) deviendra, elle aussi, financièrement possible.
- (v) Le projet transposera des accords prometteurs déjà conclus sur le terrain (tels que le mémorandum d'accord avec les communautés d'exploitation de mines d'or, le mémorandum d'accord sur la chasse communautaire et le contrôle de la chasse dans les concessions forestières). Il testera, encouragera, améliorera, et renforcera davantage ces systèmes et, ainsi, permettra la transposition sur une échelle encore plus grande (d'autres sites, national, régional).
- (vi) Le projet va déployer d'importants efforts pour mettre en place des mécanismes de financement durable. Les leçons apprises pourront être mis à profit dans l'ensemble de l'Afrique centrale et même au-delà.

PARTIE III: Dispositions concernant la Gestion du Projet

31. La mise en oeuvre se fera essentiellement par trois *équipes de projet nationales* (EPN) fortes et autonomes, mais bien coordonnées, et par une *Unité régionale de gestion du projet* (URGP) légère dirigée par un *Coordonnateur Régional* (CR) hébergée au Secrétariat Exécutif de la COMIFAC à Yaoundé (voir Section IV, Partie II).

32. Etant donné le caractère régional du projet, le Bureau des Nations Unies pour les Services d'Appui aux Projets (UNOPS) servira d'agence d'exécution pour le compte du PNUD et l'organe d'exécution du FEM. L'UNOPS se chargera, en concertation avec les partenaires du projet, de recruter le CR et assumera la responsabilité générale de l'exécution du projet en sous-traitant des travaux livrables spécifiques avec des institutions locales. Le CR travaillera en collaboration avec un homologue désigné parmi les fonctionnaires de la COMIFAC.

33. Le CR (voir Termes de Référence : Section IV, Partie III) sera responsable de la réalisation dans les délais prescrits de tous les objectifs du projet. Il aura pour missions la supervision et la coordination, avec le PNUD et d'autres personnes chargées de la mise en oeuvre, des activités du projet au niveau opérationnel. Le CR compte aussi parmi ses attributions la coordination de la préparation des programmes de travail et des budgets conformément à la matrice logique du projet. Son travail consistera également à donner des orientations techniques et à apporter un appui aux EPN du projet afin de s'assurer que la mise en oeuvre des activités dans chaque segment national est conforme à la structure et aux objectifs généraux du projet, et que les enseignements tirés sur chaque site sont partagés avec d'autres. Le CR aura aussi pour tâche de rendre compte périodiquement au PNUD des enseignements tirés et sera le point focal par qui les leçons apprises dans des projets similaires dans d'autres parties du monde transiteront afin de renforcer l'efficacité des opérations du projet. Le CR aura aussi pour mission l'évaluation périodique de et la préparation des rapports sur l'état d'avancement du projet à partir des données fournies par les EPN et des visites régulières sur le terrain. Les rapports de fin d'année seront préparés sous sa responsabilité. Au titre de ses fonctions de suivi et d'évaluation, le CR devra aussi assurer le mesurage diligent des indicateurs afin de vérifier de manière objective et de consigner les progrès accomplis vers les objectifs du projet et la réalisation des impacts ciblés. L'URGP comprendra également un Expert en Finances et Administration (voir Termes de Référence : Section IV, Partie III) et un(e) Assistant(e) de programme (voir Termes de Référence : Section IV, Partie III).

34. La mise en oeuvre globale du projet sera supervisée par un *Comité de pilotage du projet* (CPP) (voir Termes de Référence : Section IV, Partie III) à qui incombera la responsabilité d'approuver les plans opérationnels, les budgets et les rapports annuels du projet et de veiller à ce que les activités du projet

correspondent bien à celles énoncées dans les documents du projet approuvés et sont en phase avec les plans directeurs nationaux. Le CPP serait composé:

- du Secrétaire Exécutif de la COMIFAC, en qualité de Président,
- des Ministres des Forêts, de la Faune et des Aires Protégées de chacun des trois pays, ou des représentants désignés par eux,
- du Coordonnateur Régional du PNUD/FEM chargé de la Biodiversité pour l’Afrique de l’ouest/Afrique centrale,
- du Représentant Résident du PNUD (ou une personne désignée par lui/elle) dans les trois pays,
- des points focaux opérationnels du FEM dans les trois pays,
- de trois représentants des communautés locales de chaque pays.

35. Le CPP se réunira au moins une fois par an et en cas de nécessité pour examiner les rapports sur l’état d’avancement du projet, contrôler les résultats, recevoir d’autres rapports qu’il pourrait avoir commandités sur une base *ad hoc* et pour approuver les rapports et les programmes de travail ainsi que les budgets du projet. Le CR fera, avec son homologue de la COMIFAC, office de Secrétaire. Le bureau sera chargé de l’organisation des réunions, de la diffusion de la documentation à examiner, et de la préparation des comptes rendus et des rapports des réunions du CPP.

36. Les personnes suivantes seront invitées en qualité d’observateur aux réunions du CPP:

- au Cameroun et au Gabon, les coordonnateurs du Programme Sectoriel Forêt et Environnement–PSFE,
- le Représentant en Afrique centrale de l’IFIA (Association Interafricaine des Industries Forestières) ou un autre représentant du secteur de l’exploitation forestière,
- des représentants des ONG internationales de conservation impliquées dans le projet, notamment le WWF, le WCS et ECOFAC-UE.

37. Deux comités consultatifs vont assurer un soutien ponctuel à l’URGP et au CPP. Le premier, un Comité scientifique et technique (voir Termes de Référence: Section IV, Partie III), composé de représentants du secteur privé, de la communauté scientifique et de la société civile, apportera une contribution technique et/ou scientifique sur des questions spécifiques et donnera des orientations stratégiques sur les programmes de travail. Le deuxième, une équipe spéciale chargée du financement durable servira de plate-forme pour catalyser une meilleure coordination des sources de financement et des acteurs de la TRIDOM et de conseiller le CPP à cet égard (voir l’Extrait 7 du Projet).

38. Le CPP s’emploiera à maximiser les synergies avec les mécanismes de coordination de la tri-nationale mis en place dans le cadre d’un Accord de coopération signé récemment, à savoir surtout le Comité Tri-National de Suivi (CTS qui se réunit une fois par an) et le Comité Tri-National de Planification et d’Exécution (CTPE qui se réunit deux fois par an). Il est important de souligner que la planification de la coordination sera améliorée en veillant à ce que les représentants de ces comités tri-nationaux de l’Accord de coopération soient les mêmes que ceux des comités du projet.

39. L’exécution au niveau national incombera à un Directeur national désigné par le Gouvernement, qui conclura avec l’UNOPS un accord d’appui technique à apporter au Directeur national. Par ailleurs, dans chaque pays, l’UNOPS signera avec une ONG internationale un accord d’appui technique au Directeur national. L’UNOPS sous-traitera un soutien administratif spécifique avec les représentations du PNUD dans chacun des pays. Le Ministère en charge des Forêts nommera le Directeur national. Au Cameroun et au Gabon, l’UNOPS sous-traitera avec le WWF – qui possède une longue expérience et une expertise avérée du travail sur le terrain avec le gouvernement ou d’autres partenaires dans ces deux pays– pour fournir un appui technique. Au Congo, l’UNOPS travaillera à la fois avec le WCS et le WWF en

attendant les négociations entre les ONG et le Gouvernement dans le cadre de leurs missions respectives dans l'interzone de la TRIDOM.

40. Chaque Equipe de projet nationale (EPN) (voir Termes de Référence : Section IV, Partie III) sera renforcée par un expert national en bases des données et en Système d'information géographique (SIG), d'un assistant financier et administratif et d'un chauffeur. Des consultants viendront améliorer davantage la qualité du contrôle et le SIG sur toute la TRIDOM. Les EPN seront hébergés par le Ministère de l'Economie Forestière, de la Faune et des Aires Protégées des trois pays. Le Gouvernement sera, à travers le Directeur national, responsable de la gestion financière et technique de l'EPN. L'EPN veillera à la mise en oeuvre au jour le jour des activités du projet sur le plan national et préparera les budgets et les programmes de travail du pays, en respectant les formats convenus, afin de permettre la consolidation au niveau de la TRIDOM.

41. Un maximum de synergie devra être recherché à travers les mécanismes nationaux de coordination existants ou prévus et l'EPN veillera à ce que le projet soit planifié et mis en oeuvre en étroite collaboration avec les structures suivantes:

- L'Unité Technique Opérationnelle (UTO), structure de gestion et de coordination regroupant les autorités gouvernementales et leurs partenaires au sud-est du Cameroun,
- Le Comité technique de gestion, un organisme de coordination regroupant les autorités en charge des parcs et de la faune sauvage ainsi que leurs partenaires du nord-est du Gabon, et
- Le Comité de coordination prévu entre le Gouvernement du Congo, ECOFAC, le WCS et le WWF dans la zone d'Odzala, dont la création est actuellement en discussion entre ces partenaires.

42. Toutes les activités liées au projet, notamment tous les aspects techniques, administratifs et financiers, seront menées conformément aux statuts et règlements de l'UNOPS/PNUD.

43. Le PNUD/FEM rend compte au Conseil du FEM pour ce qui a trait à la mise en oeuvre générale du projet. En étroite collaboration avec les Bureaux de pays du PNUD, le PNUD/FEM est ainsi chargé de la supervision globale du projet. Ceci comprend l'approbation (non objection) des programmes de travail, des budgets, des rapports d'étape, des termes de référence pour le recrutement du personnel et des consultants de haut niveau pour le projet, ainsi que l'organisation et l'approbation des audits annuels.

44. La subvention totale octroyée par le FEM s'élève à \$10,117,500. Le co-financement provient des trois gouvernements, du WWF, WCS, CI, ECOFAC-UE et de l'OIBT. Les tableaux ci-dessous illustrent le plan de financement et le détail du budget du financement du FEM.

45. Pour accorder au FEM la juste reconnaissance qui lui est due pour son financement, le logo du FEM devra être visible sur toutes les publications du projet, notamment et entre autres, les équipements techniques du projet et les véhicules achetés avec les fonds du FEM. Toute référence aux projets financés par le FEM dans les publications devront également accorder au FEM la reconnaissance qui lui est due. Le logo du PNUD doit être plus remarquable encore -- et, si possible, séparé de celui du FEM, car la visibilité de l'ONU est importante pour des motifs de sécurité.

PARTIE IV: Suivi et Evaluation

46. Le suivi et l'évaluation du projet se feront selon les procédures du PNUD et du FEM par le CR, l'EPN et les Bureaux de pays du PNUD (BP-PNUD) avec l'appui du FEM/PNUD. La Matrice du cadre logique de la Section II, Partie II donne des indicateurs de performance et d'impact pour la mise en oeuvre du projet en même temps que les moyens de vérification correspondants. Ceux-ci serviront de base à la mise sur pied du système de Suivi et d'Evaluation du Projet. Le Tableau 4 B (Tableau de Mesurage des Résultats de l'Approche par Tranches) dans la Partie II, en particulier, donne une description détaillée des objectifs respectifs à atteindre au titre de chacune des deux tranches du projet.

47. Les sections suivantes exposent les principaux volets du Plan de Suivi et Evaluation ainsi que les estimations indicatives concernant les activités de Suivi et d'Evaluation (S&E). Le Plan de Suivi et Evaluation du projet sera présenté et finalisé dans le cadre du Rapport Initial du projet après un peaufinage collectif des indicateurs et moyens de vérification, et après la définition complète des missions du personnel en matière de suivi et d'évaluation.

SUIVI ET TRANSMISSION DES RAPPORTS

Phase initiale du projet

48. Un Atelier de démarrage du projet (DP), auquel prendront part l'ensemble de l'équipe du projet, leurs homologues du gouvernement, les partenaires co-financiers, les bureaux de pays du PNUD et les représentants de l'Unité de Coordination Régionale du PNUD/FEM et, s'il y a lieu, du Siège du PNUD/FEM, sera organisé.

49. Un des objectifs fondamentaux de cet Atelier de démarrage est de permettre à l'équipe du projet de comprendre et de s'approprier les buts et les objectifs du projet et de finaliser la préparation du premier programme de travail annuel sur la base de la matrice du cadre logique du projet. L'ordre du jour comprendra l'examen approfondi du cadre logique (indicateurs, moyens de vérification, hypothèses), la communication, s'il y a lieu, de renseignements complémentaires et, à partir de cet exercice, la finalisation du Programme de Travail Annuel (PTA) comportant des indicateurs de performance précis et mesurables et reflétant les résultats escomptés au titre du projet.

50. L'Atelier de Démarrage aura, en outre, pour finalité et objectif de : (i) présenter les membres du personnel du projet avec son équipe élargie au PNUD/FEM qui porteront le projet tout au long de sa mise en œuvre, en l'occurrence les membres du personnel du Bureau de pays du PNUD et de l'Unité de coordination régionale (UCR) concernés; (ii) détailler les missions, services d'appui et responsabilités supplémentaires du Bureau de pays du PNUD et du personnel de l'UCR vis-à-vis de l'équipe du projet; (iii) donner un aperçu complet des exigences du PNUD-FEM en matière d'élaboration des rapports et de suivi et évaluation (S&E), un accent spécial étant mis sur les Examens Annuels de l'état d'avancement du projet (EEAP) et les documents y relatifs, le rapport de projet annuel (RPA), les réunions d'évaluation tripartite, et sur les évaluations à mi-parcours et finales. L'Atelier de démarrage sera aussi l'occasion de donner à l'équipe du projet des informations sur les règles du PNUD en matière de planification budgétaire pour les projets, d'examen du budget et de rephasage budgétaire.

51. L'Atelier de démarrage donnera aussi l'opportunité à l'ensemble des parties de comprendre leurs rôles, fonctions et responsabilités respectifs au sein des structures décisionnelles du projet, notamment en ce qui concerne l'établissement des rapports, les relations hiérarchiques, et les mécanismes de résolution des conflits. Les Termes de Référence du personnel du projet et des structures décisionnelles y seront éventuellement discutés de nouveau afin d'éclairer tout le monde sur les responsabilités qui incombent à chacun pendant la phase de mise en œuvre du projet.

Responsabilités et organisation d'évènements dans le cadre du suivi

52. Un calendrier détaillé des rencontres devant servir à l'examen des réalisations du projet sera établi en concertation avec les partenaires de mise en oeuvre du projet et les représentants des parties prenantes et ensuite incorporé dans le Rapport initial du projet. Ce calendrier comprendra: (i) des calendriers provisoires portant sur les Examens tripartites et les réunions du Comité de pilotage, (ou des mécanismes consultatifs et/ou de coordination concernés) et (ii) des activités de Suivi et d'Evaluation du projet.

53. Le suivi au jour le jour de l'avancement du projet incombera au Coordonnateur régional (CR), sur la base du programme de travail annuel et de ses indicateurs. L'Equipe du projet tiendra le Bureau de pays

du PNUD informé de tout retard ou de toute difficulté rencontrée dans la mise en oeuvre afin que l'appui ou les mesures correctives requis soient adoptés à temps.

54. Le CR et l'EPN peaufineront les indicateurs de progrès et de performance/impact du projet, en concertation avec l'ensemble de l'équipe du projet au cours de l'Atelier de démarrage et avec l'appui des Bureaux de pays du PNUD et l'assistance de l'Unité de coordination régionale du PNUD-FEM. Des Objectifs spécifiques, assortis des moyens de vérification correspondants, seront établis au cours de cet Atelier pour les indicateurs des progrès accomplis lors de la première année de mise en oeuvre du projet. Ils serviront à déterminer si la mise en oeuvre se fait au rythme voulu et est sur la bonne voie et feront partie intégrante du Programme de travail annuel. Les agences d'exécution locales prendront également part à l'Atelier de démarrage au cours duquel une vision commune sur les objectifs généraux du projet sera établie. Des objectifs précis et des indicateurs pour les années suivantes pourraient, quant à eux, être définis chaque année dans le cadre des processus internes d'évaluation et de planification entrepris par l'équipe du projet.

55. Le mesurage des indicateurs d'impact par rapport aux avantages globaux se fera selon les calendriers définis au cours de l'Atelier de démarrage dont une ébauche est présentée dans le modèle indicatif de mesurage des impacts à la fin du présent Annexe. Le mesurage de ces derniers se fera au moyen de contrats de sous-traitance ou d'honoraires avec des institutions pertinentes (ex. le couvert végétal à travers une analyse de l'imagerie par satellite, ou les populations d'espèces clés au moyen d'inventaires) ou d'études spécifiques entrant dans le cadre des activités du projet ou de l'échantillonnage périodique.

56. Le suivi régulier de l'état d'avancement du projet sera effectué par le Bureau de pays du PNUD à travers des réunions trimestrielles avec l'initiateur du projet ou plus régulièrement s'il y a lieu. Ceci permettra aux parties concernées de faire le point et d'identifier à temps tous les problèmes éventuels pour une mise en oeuvre sereine des activités du projet.

57. Les Bureaux de pays du PNUD et, s'il y a lieu, les Unités de coordination régionale du PNUD-FEM effectueront chaque année ou plus souvent, ou encore sur la base d'un calendrier pré-établi à détailler dans le Rapport initial du projet / Programme de travail annuel, des visites de projets ayant des sites sur le terrain pour recueillir des informations de première main sur l'avancement du projet. Tout autre membre du Comité de pilotage du projet peut, avec l'accord du Comité de pilotage, participer à ces visites sur le terrain. Un Rapport sur la visite de terrain sera préparé par le Bureau de pays et distribué à l'équipe du projet, à tous les membres du comité de pilotage et au PNUD-FEM au plus tard un mois après la visite.

58. Le suivi annuel se fera à travers l'Examen tripartite (ETP). Celui-ci est la rencontre au plus haut niveau de décision. Il réunit les parties directement impliquées dans la mise en oeuvre du projet. Le projet sera soumis à l'Examen tripartite au minimum une fois par an. La première rencontre se tiendra dans les douze premiers mois suivant le démarrage de la mise en oeuvre proprement dite. L'initiateur du projet préparera le Rapport de projet annuel (RPA) qu'il soumettra pour examen et commentaires au Bureau de pays du PNUD et au bureau régional du PNUD-FEM au moins deux semaines avant l'Examen tripartite.

59. Le Rapport de projet annuel servira de document de base pour les discussions de la réunion de l'Examen tripartite. L'initiateur du projet présentera le RPA à l'Examen tripartite en faisant ressortir les questions de politiques et les recommandations soumises pour décision aux participants à l'Examen tripartite. L'initiateur du projet informe également les participants de tout accord conclu par les parties prenantes pendant la préparation de l'Examen tripartite sur la façon dont on peut résoudre les problèmes opérationnels. Un examen séparé de chacun des volets du projet est également possible en cas de nécessité.

Examen Tripartite Final (ETF)

60. L'Examen tripartite de fin de projet se tient au cours du dernier mois des activités du projet. L'initiateur du projet est chargé de préparer le rapport final et de le soumettre au Bureau de pays du PNUD et à l'Unité de coordination régionale du PNUD-FEM. Celui-ci doit être prêt sous forme de projet au moins trois mois avant l'ETF, pour en permettre l'examen, et servira de base de discussion lors de l'ETF. L'Examen tripartite final examine la mise en oeuvre du projet de façon globale, en prêtant toutefois une attention particulière au point de savoir si le projet a ou pas atteint ses objectifs initiaux et contribué à l'objectif plus général de protection de l'environnement. Il décide si des actions sont encore nécessaires, surtout en ce qui concerne la pérennité des résultats du projet, et fait fonction de véhicule au moyen duquel les enseignements tirés du Projet peuvent être assimilés pour enrichir d'autres projets en cours d'exécution ou en formulation.

61. L'Examen tripartite a le pouvoir de suspendre les décaissements de fonds si les indicateurs de performance du projet ne sont pas satisfaisants. Les indicateurs seront développés au cours de l'Atelier de démarrage en tenant compte des pourcentages de réalisation et de l'évaluation qualitative des extrants.

Etablissement des rapports de suivi du projet

62. Le Coordonnateur régional du projet sera chargé, en collaboration avec l'équipe élargie du PNUD-FEM et avec le Directeur national et un homologue d'une ONG, de la préparation et de la soumission des rapports ci-après qui font partie du processus de suivi. Les points de (a) à (f) sont obligatoires et strictement liés au suivi, alors que les points (g) et (h) ont une fonction plus large, et la régularité ainsi que la nature sont spécifiques au projet et doivent être définis tout au long de la mise en oeuvre.

Rapport initial (RI)

63. Un rapport initial du projet sera établi immédiatement après l'Atelier de démarrage. Il comprendra un Programme de travail pour la première année/ annuel exhaustif divisé en calendriers trimestriels détaillant les activités et les indicateurs de progrès qui guideront la mise en oeuvre au cours de la première année du projet. Ce programme de travail pourrait comprendre la date précise des visites de terrain, des missions d'appui du Bureau de pays du PNUD ou de l'Unité de coordination régionale (UCR) ou des consultants, de même que des calendriers pour les réunions des instances décisionnelles du projet. Le Rapport comprendra aussi le budget détaillé du projet au titre de la première année complète de mise en oeuvre, qui aura été préparé sur la base du programme de travail annuel, et prendra également en compte les besoins en matière de suivi et d'évaluation afin de mesurer l'exécution effective du projet au cours de la période de 12 mois visée.

64. Le Rapport initial comportera un descriptif plus complet détaillant les attributions institutionnelles, les responsabilités, les actions de coordination ainsi que les mécanismes de rétroaction des partenaires du projet. En outre, une section sera ajoutée pour rendre compte des progrès réalisés jusqu'ici au titre de l'établissement du projet et de ses activités de démarrage en même temps qu'un compte rendu sur les éventuels changements extérieurs qui sont susceptibles d'affecter la mise en oeuvre du projet.

65. Une fois finalisé, le rapport sera distribué aux homologues du projet qui disposeront d'un délai de un mois pour réagir par des commentaires ou des demandes de précisions. Toutefois, le Bureau de pays du PNUD et l'Unité de coordination du PNUD-FEM examineront le document du rapport initial avant sa distribution.

Rapport de projet annuel (RPA)

66. Le RPA est une exigence du PNUD et entre dans le cadre des fonctions de supervision centrale, de suivi et de gestion de projet des Bureaux de pays du PNUD. C'est un rapport d'auto-évaluation émanant des gestionnaires du projet et adressé au Bureau de pays qui sert à la préparation des rapports du Bureau de pays et du Bureau régional pour l'Afrique en même temps qu'il est un des éléments clé de l'Examen

tripartite du projet. Un RPA sera préparé chaque année préalablement à l'Examen tripartite du projet afin de refléter les progrès accomplis dans le cadre du Programme de travail annuel et d'évaluer les performances du projet par rapport à sa contribution à la réalisation des résultats escomptés à travers les extrants et le travail avec les partenaires.

67. Le format du RPA est souple et devrait inclure les éléments suivants:

- Une analyse de l'exécution du projet au cours de la période de préparation du rapport, notamment les extrants produits et, dans la mesure du possible, des informations sur la situation par rapport au résultat attendu.
- Les contraintes auxquelles l'on a dû faire face pour parvenir aux résultats ainsi que leurs causes.
- Les trois (au plus) contraintes les plus importantes rencontrées pour parvenir aux résultats.
- Les enseignements.
- Des recommandations claires pouvant être utiles dans le futur pour aborder des problèmes cruciaux en cas d'absence de progrès.

Examen de l'Etat d'avancement du projet

68. Cet examen est un processus annuel de suivi prescrit par le FEM. Il est devenu un instrument essentiel de gestion et de contrôle pour les gestionnaires de projet et constitue le principal véhicule pour tirer des enseignements à partir de projets en cours. A partir d'un an de mise en œuvre du projet, un Rapport sur son état d'avancement est parachevé par le Bureau de pays et le ... du projet. L'Examen de l'état d'avancement du projet peut être préparé à tout moment au cours de l'année (juillet-juin) et de préférence avant la tenue de l'Evaluation tripartite. L'Evaluation sur l'état d'avancement du projet doit alors être discutée au sein de l'Examen tripartite de sorte que le résultat soit un Examen de l'état d'avancement du projet ayant été entériné par l'Agence d'exécution, le Bureau de pays du PNUD et le Coordonnateur régional concerné.

69. Les Examens de l'état d'avancement du projet individuels sont collectés, examinés et analysés par les Coordonnateurs régionaux avant d'être envoyés aux services régionaux focaux du siège du PNUD/FEM. Les services focaux, avec l'appui de l'Unité du Suivi & Evaluation du PNUD/FEM, analysent les Examens sur l'état d'avancement du projet par zone focale, thème et région pour des sujets/résultats et leçons qui leur sont communs. Les conseillers techniques et les Conseillers du projet jouent un rôle essentiel dans cette analyse de synthèse.

70. Les Examens de l'état d'avancement du projet de la région focale sont ensuite discutés au sein des Equipes focales interagences du FEM en (ou autour de) novembre chaque année et des rapports de synthèse par région focale sont collationnés par l'Unité de suivi et d'évaluation indépendante du FEM sur la base des conclusions de l'Equipe spéciale.

71. L'Unité de Suivi et Evaluation du FEM détermine l'objet et le contenu de l'Examen de l'état d'avancement du projet. Compte tenu des similitudes entre le Rapport de projet annuel et le Rapport sur l'Examen de l'état d'avancement du projet, le PNUD/FEM a élaboré un format harmonisé pour référence.

Rapports intérimaires trimestriels

72. Des rapports succincts présentant les principaux temps forts de l'avancement du projet seront fournis chaque trimestre au Bureau de pays du PNUD et au bureau régional du PNUD/FEM par l'équipe du projet.

Rapports thématiques périodiques

73. Chaque fois que le PNUD, le PNUD-FEM ou le Partenaire d'exécution le jugent opportun, l'équipe du projet produira des rapports thématiques portant sur des sujets ou des domaines d'activités spécifiques. La demande d'un Rapport thématique doit parvenir à l'équipe du projet par écrit et émaner du PNUD, indiquant clairement le sujet ou les activités à traiter dans le rapport. Ces rapports peuvent être utilisés comme une forme d'exercice sur les leçons apprises, une surveillance spécifique de zones clés, ou comme des exercices de recherche de problèmes éventuels permettant d'évaluer et de surmonter les obstacles et les difficultés rencontrés. Il est demandé au PNUD de réduire au strict minimum ses demandes de Rapports thématiques et, lorsque ceux sont vraiment nécessaires, de laisser à l'équipe du projet un temps raisonnable pour leur préparation.

Rapport de projet final

74. L'équipe du projet préparera le Rapport final au cours des trois derniers mois de la mise en œuvre du Projet. Ce rapport complet résumera toutes les activités, réalisations et résultats du projet ainsi que les enseignements tirés, les objectifs atteints ou non, les structures et les systèmes mis en place, etc.. Il constituera le dernier exposé sur les activités menées tout au long du projet. Il comprendra aussi des recommandations pour des mesures qui pourraient être prises ultérieurement pour assurer la pérennité et la transposabilité des activités du Projet.

Rapports techniques (spécifiques au projet- facultatifs)

Les Rapports techniques sont des documents détaillés couvrant des domaines spécifiques d'analyse ou de spécialisation scientifiques faisant partie du projet en général. Dans le cadre du Rapport initial, l'équipe du projet élaborera un projet de Liste détaillée des rapports techniques prévus dans des domaines d'activités clés pendant le Projet comportant des propositions de délais. Cette Liste des rapports sera, s'il y a lieu, révisée et mise à jour et incorporée dans les Rapports de projet annuels ultérieurs. Les Rapports techniques peuvent être également préparés par des consultants externes et doivent être des analyses exhaustives, spécialisées dans des domaines de recherche clairement définis dans le cadre du projet et de ses sites. Ces rapports techniques représenteront, au besoin, la contribution substantielle du projet dans des domaines spécifiques et serviront pour les efforts de diffusion d'informations pertinentes et de bonnes pratiques aux plans local, national et international.

Publications du Projet (spécifiques au projet - facultatif)

75. Les publications du Projet constitueront une méthode clé pour cristalliser et diffuser les résultats et les réalisations du Projet. Ces publications peuvent être des textes scientifiques ou informationnels sur les activités et les réalisations du Projet, sous la forme d'articles dans des revues scientifiques, de publications multimédias, etc. Ces publications peuvent s'inspirer des Rapports techniques en fonction de la pertinence, de l'intérêt scientifique, etc. de ceux-ci, ou peuvent être des résumés ou des compilations d'une série de Rapports techniques et d'autres travaux de recherches. L'équipe du projet déterminera si un ou plusieurs Rapports techniques méritent de faire l'objet d'une publication formelle et (en concertation avec le PNUD, le gouvernement et d'autres groupes de parties prenantes intéressés) elle programmera et produira ces Publications dans un format approprié et reconnaissable. Il faudra que les ressources du Projet soient définies et allouées le cas échéant à ces activités dans les limites du budget du projet.

EVALUATION INDEPENDANTE

76. Le Projet sera soumis à au moins deux évaluation externes, ainsi qu'il suit:-

Evaluation à mi-parcours

77. Une Evaluation indépendante à mi-parcours sera entreprise vers la fin de la quatrième année de la mise en oeuvre. L'Evaluation à mi-parcours déterminera les progrès en cours vers la réalisation des résultats escomptés et identifiera la nécessité d'une éventuelle rectification de trajectoire. Elle portera essentiellement sur l'effectivité, l'efficacité et la rapidité d'exécution du projet, soulignera les problèmes nécessitant des décisions et des actions, présentera les enseignements préliminaires tirés de la conception, la mise en oeuvre et la gestion du projet, et évaluera le degré de satisfaction des « déclencheurs » ouvrant la voie à l'accord pour la Tranche II du projet: Les conclusions de cet examen seront incorporées sous forme de recommandations pour faciliter la mise en œuvre au cours de la dernière moitié de la période du projet. L'organisation, les termes de référence ainsi que le moment de l'évaluation à mi-parcours seront décidés après concertation entre les parties auteurs du descriptif du projet. Les Termes de référence pour cette évaluation à mi-parcours seront élaborés par le Bureau de pays du PNUD suivant les orientations de l'Unité de Coordination Régionale et du PNUD-FEM.

Evaluation finale

78. Une Evaluation finale indépendante aura lieu trois mois avant la réunion de l'examen tripartite final et portera sur les mêmes sujets que l'évaluation à mi-parcours. L'évaluation finale examinera également l'impact et la pérennité des résultats, notamment la contribution du projet au développement des capacités et à la réalisation d'objectifs environnementaux mondiaux. L'Evaluation finale doit aussi comporter des recommandations pour le suivi. Les Termes de référence de cette évaluation seront élaborés par le Bureau de pays du PNUD suivant les orientations de l'Unité de coordination régionale et du PNUD-FEM.

Clause d'Audit

79. Le Gouvernement fournira au Représentant résident des états financiers périodiques certifiés ainsi qu'un audit annuel des états financiers sur la situation des fonds du PNUD (et du FEM) selon les procédures prévues à cet effet qui sont contenues dans les manuels de programmation et de financement. L'Audit sera effectué par l'auditeur légalement reconnu du Gouvernement ou par un auditeur privé agréé engagé par le Gouvernement.

PARTAGE DES ENSEIGNEMENTS ET DES CONNAISSANCES

80. Les résultats issus du projet seront diffusés dans et au-delà de la zone d'intervention du projet à travers un certain nombre de réseaux et de forums de partage des informations existants. En outre:

- Le projet participera, si nécessaire et en temps opportun, à des réseaux subventionnés par le PNUD/FEM, organisés pour les cadres supérieurs travaillant sur des projets ayant des caractéristiques communes. Le PNUD/FEM mettra en place un certain nombre de réseaux tels que : Gestion intégrée des écosystèmes, écotourisme, co-gestion, etc, dont le fonctionnement reposera, dans une grande mesure, sur une plate-forme électronique.
- Si cela s'avère pertinent et opportun, le projet identifiera et participera à des réseaux scientifiques, de formulation des politiques et/ou à d'autres réseaux qui sont susceptibles de contribuer à la mise en œuvre du projet grâce aux leçons apprises.

81. Le projet identifiera, analysera et partagera les enseignements qui sont susceptibles de contribuer positivement à la conception et à la mise en œuvre d'autres projets similaires. Identifier et analyser les

leçons apprises est un processus permanent ; et la nécessité de communiquer ces leçons, qui sont une des contributions centrales du projet, est une exigence qu'il faut satisfaire régulièrement, au moins une fois tous les douze mois. Le PNUD/FEM indiquera un format à respecter et offrira son appui à l'équipe du projet pour catégoriser, documenter et établir les rapports sur les leçons apprises. Il faudra, pour ce faire, consacrer un pourcentage des ressources du projet pour ces activités.

Tableau 1: Programme de Travail Indicatif pour le Suivi et l'Evaluation (S&E) et le Budget

Type d'activité de S&E	Parties responsables	Budget US\$ <i>Hors temps des membres de l'équipe du projet</i>	Echéance
Atelier de démarrage	<i>f</i> Coordonnateur régional du projet <i>f</i> Bur. de pays du PNUD <i>f</i> PNUD FEM		Deux premiers mois suivant le démarrage du projet
Rapport initial	<i>f</i> Equipe du Projet <i>f</i> Bur. de pays du PNUD	Aucun	Immédiatement après l'Atelier de démarrage
Mesurage des moyens de vérification pour les indicateurs sur la finalité du projet	<i>f</i> Coordonnateur régional du projet supervisera le recrutement de bureaux d'études et d'institutions spécifiques, et délèguera des responsabilités aux membres de l'équipe concernés	A finaliser lors de la Phase de démarrage et l'Atelier de démarrage.	Début, mi-parcours et fin du projet
Mesurage des moyens de vérification pour l'avancement et les performances du projet (mesurés annuellement)	<i>f</i> Supervision du Coordonnateur du projet, Directeurs nationaux et coordonnateurs issus des ONG <i>f</i> Mesurages par des fonctionnaires hors siège et Conseillers techniques locaux	A déterminer dans le cadre de l'élaboration du Programme de travail annuel.	Chaque année avant le Rapport de projet annuel/Examen de l'état d'avancement et avant la définition des programmes de travail annuels
Rapport de projet annuel et Examen de l'état d'avancement du projet	<i>f</i> Equipe du Projet <i>f</i> Bur. de pays du PNUD <i>f</i> PNUD FEM	Aucun	Annuellement
Examen tripartite et rapport sur l'Examen tripartite	<i>f</i> Homologues de gouvernement <i>f</i> Bur. de pays du PNUD <i>f</i> Equipe du Projet <i>f</i> Unité de coordination régionale PNUD FEM	Aucun	Chaque année dès réception du Rapport de projet annuel
Réunions du Comité de pilotage	<i>f</i> Coordonnateur du projet <i>f</i> Bur. de pays du PNUD	Aucun	Après l'Atelier de démarrage du projet et ensuite au moins une fois par an
Rapports d'activités périodiques	<i>f</i> Equipe du Projet	5 000	Doit être déterminé par l'équipe du projet et le Bur. de pays du PNUD
Rapports techniques	<i>f</i> Equipe du Projet <i>f</i> Consultants recrutés, s'il y a lieu	21 000	Doit être déterminé par l'équipe du projet et le Bur. de

Type d'activité de S&E	Parties responsables	Budget US\$ <i>Hors temps des membres de l'équipe du projet</i>	Echéance
			pays du PNUD
Evaluation externe à mi-parcours	<i>f</i> Equipe du Projet <i>f</i> Bur. de pays du PNUD <i>f</i> Unité de coordination régionale PNUD FEM <i>f</i> Consultants extérieurs (cad équipe d'évaluation)	40 000	A mi-parcours de l'exécution du projet.
Evaluation externe finale	<i>f</i> Equipe du Projet , <i>f</i> Bur. de pays du PNUD <i>f</i> Unité de coordination régionale PNUD FEM <i>f</i> Consultants extérieurs (cad équipe d'évaluation)	40 000	A la fin du projet
Rapport final	<i>f</i> Equipe du Projet <i>f</i> Bur. de pays du PNUD <i>f</i> Consultant extérieur	Aucun	Au moins un mois avant la fin du projet
Leçons apprises	<i>f</i> Equipe du Projet <i>f</i> Unité de coordination régionale PNUD FEM (suggestions de format pour documentation des bonnes pratiques, etc)	21 000 (moyenne de 3000 par an)	Annuellement
Audit	<i>f</i> Bur. de pays du PNUD <i>f</i> Equipe du Projet	140 000 (moyenne de 20 000/an)	Annuellement
Visite de terrain sur les sites (Coûts des déplacements du personnel du PNUD facturés sur la base des honoraires des RI)	<i>f</i> Bur. de pays du PNUD <i>f</i> Unité de coordination régionale PNUD FEM (si opportun) <i>f</i> Représentants gouvernement	35 000 (moyenne d'une visite par an)	Annuellement
COUT INDICATIF TOTAL <i>Hors frais de déplacement des membres de l'équipe du projet et du personnel du PNUD</i>		US\$ 302 000 ¹	

TABLEAU DE MESURAGE DES IMPACTS

82. Un Tableau de mesurage des impacts sera mis au point et détaillé au cours de l'Atelier de démarrage. Ces indicateurs seront tirés de la Matrice du cadre logique et sont liés plus au mesurage des points positifs globaux réalisés par le projet qu'aux progrès de la mise en oeuvre du projet. Ils seront peaufinés et détaillés au cours de l'Atelier de démarrage). Le Tableau ci-dessous est un exemple.

Tableau 2: Tableau de mesurage des impacts

INDICATEUR D'IMPACT CLE	OBJECTIF VISE AU TERME DU PROJET	MOYENS DE VERIFICATION	Fréquence de l'échantillonnage	LIEU
<p>1. % du plan d'affectation des terres conçu</p> <p>2. Indicateurs sur l'intégrité de l'habitat et de la connectivité à définir</p> <p>3. Note attribuée à l'efficacité de l'aménagement des aires protégées (Instrument BM-WWF)</p> <p>4. Tendances sur les populations d'éléphants et de grands singes</p> <p>5. Tendances sur l'abondance des espèces aquatiques dans les zones ciblées</p> <p>6. % de la zone de la TRIDOM sans activité de chasse pour la viande de brousse</p> <p>7. % des coûts de gestion incompressibles couverts par le mécanisme de financement durable</p>	<p>1. Un plan d'affectation des terres adopté désignant les aires protégées, les forêts permanentes et les zones d'aménagement rural, couvrant au moins 80% des 40,000 km² de l'interzone et servant de cadre au maintien des fonctions écologiques et de la connectivité dans la TRIDOM est mis en oeuvre.</p> <p>2. L'intégrité de l'habitat et de la connectivité dans la TRIDOM n'a pas diminué pendant la période du projet.</p> <p>3. Les 35,968 km² couverts par les aires protégées actuelles de la TRIDOM² sont effectivement sous aménagement.</p> <p>4. Les populations d'éléphants et de grands singes sont stabilisées ou ont augmenté dans la TRIDOM par rapport à leurs niveaux de l'Année 1.</p> <p>5. Sur au moins deux sites fluviaux pilotes par pays, les populations de crocodiles du Nil, de crocodiles faux-gavial, de tortues géantes et de loutres du Congo sont stabilisées ou ont augmenté.</p> <p>6. Le pourcentage total de la TRIDOM ne faisant pas l'objet de chasse pour la viande de brousse est stabilisé ou a augmenté par rapport aux niveaux de l'Année 1 grâce à un système efficace d'application de la loi et à des programmes de gestion collaborative avec le secteur privé et les communautés.</p> <p>7. Un plan de financement durable est fonctionnel et couvre au moins 50% des coûts incompressibles de la TRIDOM (surtout l'application de la loi et l'aménagement des aires protégées).</p>	<p>1. Décret portant adoption du plan d'affectation des terres, décrets établissant formellement les aires protégées.</p> <p>2. Cartes de la végétation, données de terrain sur l'affectation et l'occupation des terres</p> <p>3. Fiche de notes de l'instrument Banque mondiale/WWF de suivi de l'efficacité de la gestion.</p> <p>4. Données et rapports sur la surveillance des grands mammifères.</p> <p>5. Données sur le contrôle de l'eau douce.</p> <p>6. Interprétation des données sur la chasse pour la viande de brousse</p> <p>7. Documentation financière.</p>	<p>Sera définie au cours de l'Atelier de Démarrage</p>	<p>1. TRIDOM</p> <p>2. TRIDOM</p> <p>3. Aires Protégées actuelles de la TRIDOM</p> <p>4. Ensemble de la TRIDOM</p> <p>5. Deux sites fluviaux pilotes à définir</p> <p>6. Ensemble de la TRIDOM, segmentée par pays</p> <p>7. Ensemble de la TRIDOM, segmentée par pays</p>

² Les aires actuellement protégées dans la TRIDOM sont : la Réserve de biodiversité du Dja, Le Parc national de Boumba-Bek, le Parc national du Nki et le Sanctuaire de faune sauvage de Mengame au Cameroun, le Parc national Odzala-Kokoua et le sanctuaire des gorilles de Lossi au Congo-Brazzaville, et les Parcs nationaux de Minkébé, Mwagné et de l'Ivindo au Gabon.

INDICATEUR D'IMPACT CLE	OBJECTIF VISE AU TERME DU PROJET	MOYENS DE VERIFICATION	Fréquence de l'échantillo nnage	LIEU

PARTIE V: Contexte juridique

83. Le présent Descriptif du projet doit être l'instrument dénommé comme tel à l'Article I de l'Accord de base type (ABT) entre, d'une part, les Gouvernements du Cameroun, du Congo et du Gabon et, d'autre part, le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties. L'agence d'exécution du pays hôte doit, aux termes de l'Accord de base type, en référer à l'agence de coopération du gouvernement décrite dans ledit Accord.

84. Le PNUD intervient dans le cadre de ce projet en tant qu'Agence d'exécution du Fond pour l'environnement mondial (FEM) ; et tous les droits et privilèges se rattachant au PNUD en vertu des termes de l'ABT s'étendent, mutatis mutandis, au FEM.

85. Le Représentant résident du PNUD au Gabon est autorisé à effectuer par écrit les types suivants de révision du présent Descriptif du projet, à condition qu'il/elle ait vérifié ledit accord émanant de l'Unité du PNUD-FEM et se soit assuré(e) que les autres signataires du Descriptif du projet n'ont aucune objection concernant les modifications envisagées:

- a) Révision de, ou ajout à, l'un quelconque des annexes du Descriptif du projet;
- b) Révisions qui n'impliquent pas des modifications importantes en ce qui concerne les objectifs immédiats, les résultats attendus ou activités du projet, mais sont dues au réaménagement des intrants déjà convenus ou à des augmentations des coûts dues à l'inflation;
- c) Révisions annuelles obligatoires servant à reformuler les interventions prévues au titre du projet ou une augmentation des frais d'expertise ou d'autres coûts en raison de l'inflation ou qui prennent en compte la souplesse des dépenses de l'agence; et
- d) Inclusion d'autres annexes et pièces jointes uniquement selon les prescriptions du présent Descriptif du projet

SECTION II: CADRE STRATEGIQUE DES RESULTATS ET APPORT DU FEM

PARTIE I: Méthode des coûts additionnels

Tableau 3: Méthode des coûts additionnels

Composante	Catégorie	Coût US\$ millions	Retombées sur le plan national	Retombées sur le plan mondial
Résultat 1: Les structures d'affectation des terres et de gouvernance du complexe transfrontalier pour la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles sont conçues, adoptées et opérationnelles (Extrants 1,2)				
Extrant 1: TRIDOM Le zonage est effectif grâce à l'adoption par voie légale de trois Plans nationaux d'affectation des terres et leur mise en oeuvre	Référence	0.118 (COMIFAC-TRIDOM) 0.02 (GoCam 0.01) (GoG 0.01)	L'absence de capacités de planification dans le secteur public encourage l'exploitation non durable et compromet la possibilité d'une coopération transfrontalière conduisant à une perte des ressources nationales.	L'absence d'une planification nationale et internationale conduit à la dégradation de la base des ressources et compromet la viabilité à long terme et la survie de la biodiversité d'importance mondiale que renferme la forêt du Bassin du Congo
	Alternative	Total: 8.4367		
	Apport	FEM 1.9361 Gouvernements GoCam 0.591 GoCo 0.591 GoG 0.591 Homologue: GoCam 0.0462 GoCo 0.0462 GoG 0.0462 Bilatéral & multi. CBFP 0.4594 UNF 0.2812	Une planification et une gestion harmonisées dans les sites adjacents situés entre les frontières des trois pays permettraient de réduire la surexploitation des ressources forestières dans l'intérêt national	Une planification systématique faciliterait le contrôle efficace de l'exploitation des ressources et permettrait de créer et de maintenir les corrélations biologiques qui favorisent la viabilité à long terme de la biodiversité d'importance mondiale.

		UE 2.6456 WWF 0.284 OIBT 0.36 WCS 0.284 CI 0.2748		
<p>Extrant 2 : Un statut transfrontalier est adopté pour la TRIDOM et des systèmes opérationnels sont effectifs aux niveaux régional, national et local</p>	Référence	6.234 (Gouvernements) Multilatéral: 2.894 (UE: 2.23) (JGI:0.332) (UNF: 0.332)	L'absence de plans d'affectation des terres dans l'interzone est exploitée par les chasseurs et les contrebandiers et conduit à la perte de ressources nationales.	La fragmentation et la dégradation des forêts résultant d'une absence de plans d'affectation des terres compromettent les processus biologiques et menacent l'intégrité et la survie à long terme de la biodiversité d'importance mondiale.
	Alternative	Total: 7.3297		
	Apport:	FEM 0.8291 Homologue: GoCam 0.0462 GoCo 0.0462 GoG 0.0462 Bilatéral et multi. CBFP 0.4594 UNF 0.2812 UE 2.6456 WWF 0.284 OIBT 0.36 WCS 0.284 CI 0.2748 Gouvernements GoCam 0.591	Une exploitation des ressources contrôlée et planifiée assurera la survie à long terme de la forêt et de ses ressources pour les générations futures	Un paysage prévu pour maximiser le potentiel biologique tout en favorisant le développement durable assurera la survie à long terme des espèces faisant partie Biodiversité d'importance mondiale.

		GoCo 0.591 GoG 0.591		
Résultat 2: La capacité à contrôler les tendances de la biodiversité, l'exploitation des ressources et les fonctions écologiques et à minimiser les pressions sur les ressources naturelles est renforcée dans la TRIDOM (Extrants 3,4,5)				
<p>Extrant 3: Un système pragmatique et d'un bon rapport coût efficacité mis en place pour surveiller la biodiversité et l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques est opérationnel</p>	Référence	0	L'incapacité à détecter les changements et les tendances dans l'exploitation des ressources entraîne l'incapacité à mettre en oeuvre des politiques et à la perte de ressources.	L'absence de données fiables sur les populations et les tendances favorise l'exploitation non durable d'espèces telles que les éléphants.
	Alternative:	Total: 5.2951		
	apport	FEM 0.9153 Homologue: GoCam 0.0462 GoCo 0.0462 GoG 0.0462 Bilatéral & multi CBFP 0.3063 UNF 0.1875 UE 1.7637 WWF 0.1893 OIBT 0.2399 WCS 0.1893 CI 0.1832 Gouvernements	Les capacités de surveillance permettent à l'exploitation des ressources d'être contrôlée et affinée et de réduire les pertes de ressources naturelles et de revenus.	La capacité à surveiller efficacement peut permettre une réduction de la chasse de l'éléphant pour l'ivoire et le braconnage commercial pour la viande de brousse.

		GoCam 0.394 GoCo 0.394 GoG 0.394		
Extrant 4: Le cadre juridique est affiné et les systèmes d'application de la loi sont effectifs	Référence	0	Des contrôles insuffisants et inefficaces encouragent l'activité illégale et se traduisent par une perte de revenus pour l'Etat en même temps qu'ils compromettent la situation à long terme.	L'absence de contrôles efficaces de l'exploitation des ressources encourage l'exploitation non durable d'espèces de grande valeur telles que l'éléphant.
	Alternative	Total: 9.4023		
	Apport	FEM 3.4455 homologue: GoCam 1.391 GoCo 0.0462 GoG 0.0462 Bilatéral et multi. CBFP 0.3063 UNF 0.1875 UE 1.7637 WWF 0.1893 OIBT 0.2399 WCS 0.1893	Des contrôles efficaces de l'exploitation des Ressources permettront de réduire l'exploitation illégale et d'assurer l'avenir des ressources à long terme.	Des contrôles efficaces de l'exploitation des ressources réduira le braconnage et le commerce d'espèces menacées et leurs dérivés.

		CI 0.422 Gouvernements GoCam 0.394 GoCo 0.394 GoG 0.394		
Extrant 5: Des mécanismes sont en place pour renforcer l'efficacité de la conservation de la biodiversité dans les concessions forestières	Référence	0	L'absence de contrôle des activités d'exploitation du bois et de chasse dans les concessions favorise la surexploitation et l'exploitation non durable ainsi que la perte de ressources qui procurent normalement des gains à l'Etat et aux communautés locales.	Sans contrôles efficaces, l'exploitation non contrôlée et excessive des ressources entraîne des pertes d'espèces et des baisses de population.
	Alternative	Total: 5.8816		
	Apport	FEM: 1.5018 Homologue: GoCam 0.0462 GoCo 0.0462 GoG 0.0462 Bilatéral et multi CBFP 0.3063	Avec des contrôles efficaces en place dans les concessions réservées à la chasse et à l'exploitation du bois, l'exploitation non durable et excessive sera réduite et les ressources conservées.	Avec des contrôles efficaces en place dans les concessions de chasse et d'exploitation du bois, les impacts de l'exploitation non durable des ressources, les espèces et les espaces menacés seront réduits.

		UNF 0.1875 UE 1.7637 WWF 0.1893 OIBT 0.2399 WCS 0.1893 CI 0.1832 Gouvernements GoCam 0.394 GoCo 0.394 GoG 0.394		
Résultat 3: Les gains provenant de la gestion communautaire des ressources naturelles contribuent à la réduction de la pauvreté la base de ressources naturelles				
Extrant 6: des initiatives communautaires viables offrant des incitations socio-économiques pour la conservation de la biodiversité sont conçues et opérationnelles.	Référence	0	La pauvreté et l'absence d'alternatives économiques encouragent une exploitation non durable de la base de ressources.	La pauvreté et l'absence d'alternatives économiques poussent les communautés locales vivant dans l'interzone à exploiter la base de ressources pour des gains à court terme, au détriment des espèces d'importance mondiale.
	Alternative	Total: 6.8881		
	Apport	FEM 1.274 Homologue: GoCam 0.0462 GoCo0.0462	Avec des alternatives économiques en place dans l'interzone, l'exode rural sera réduit et un développement équilibré sera possible.	Avec un développement équilibré dans l'interzone les pressions qui incitent à l'exploitation non durable des espèces d'importance

		GoG 0.0462 Bilatéral et multi CBFP 0.4594 UNF 0.2812 UE 2.6456 WWF 0.284 OIBT 0.36 WCS 0.284 CI 0.2748 Gouvernements GoCam 0.2955 GoCo 0.2955 GoG 0.2955		et favorisent la dégradation des écosystèmes seront réduites.
Résultat 4: Un financement durable est mobilisé pour la conservation et l'aménagement durable de la TRIDOM				
Extrant 7: Un plan de financement multi-niveaux est développé, adopté et mis en oeuvre	Référence	0	Sans un plan de financement durable, l'hémorragie économique dans l'interzone se poursuivra et le choix des priorités en matière de développement sera délégué à des intérêts commerciaux.	Sans un mécanisme de financement durable en place, les tendances actuelles de la dégradation et de la fragmentation des écosystèmes se poursuivront, entraînant une grande perte en biodiversité.
	Alternative	Total: 1.2408		
	Apport	FEM 0.2157 Homologue: GoCam 0.0462	Avec un mécanisme de financement durable en place, la protection de l'interzone et le développement	Avec un mécanisme de financement durable en place, un développement durable et une protection appropriée

		GoCo 0.0462 GoG 0.0462 Gouvernements GoCam 0.2955 GoCo 0.2955 GoG 0.2955	ordonné et systématique seront atteints.	assureront la survie à long terme de la flore, la faune et des processus écologiques et évolutionnistes.
Coût Total:	Référence	9.266		
	Alternative	44.4743		
	Apport	Project entier (sans PDF): 53.7403 : PDF-B Co-financement 0.26 Apport FEM: 10.1175 FEM PDF-B: 0.35 Total FEM: 10.4675 Apport co-financement govts région: 11.18 Apport co-financement agences bilatérales & multilatérales et ONG 23.1777		

Addendum à la Méthode des coûts additionnels : Estimation du co-financement en numéraire (financement parallèle sur la base du projet) et du financement en nature des Gouvernements.

Quatre tableaux sont inclus et donnent des estimations pour:

- 1) Budgets des aires protégées (AP) pour le projet de la TRIDOM
- 2) Budgets non AP pour le projet de la TRIDOM
- 3) Budgets des AP au titre du projet provenant des gouvernements pour la TRIDOM
- 4) Budgets non AP au titre du projet provenant des gouvernements pour la TRIDOM

CO-FINANCEMENT

Aire Protégée	BUDGETS AP AU TITRE DU PROJET POUR LA TRIDOM – VALEUR ACTUELLE (\$US millions)							TOTAL
	2004	2005	2006	2007	2008	2009#	2010#	
Réserve de faune sauvage du Dja								
CBFP	0,35	0,31				0,16	0,15	0,97
CAWHF								
UNESCO^								
(WWF)	0,434	0,206	0,206	0,25				1,096
UE (ECOFAC)		1,1	0,99	0,89	0,798	0,94	0,85	5,568
D-BB-N								
WWF								
contrepartie	0,36	0,32						0,68
Minkébé-Mwagné CBFP	0,31	0,28						0,59
Minkébé WWF contrepartie	0,39	0,35						0,74
Sanctuaire de gorilles de Mengamé (OIBT) &	0,33	0,3	0,27					0,9
Parc national de l'Ivindo CBFP	0,23	0,2						0,43
Ivindo WCS								
contrepartie!*	0,36	0,32						0,68
Ivindo CI								
contrepartie!	0,5	0,036	0,324	0,029	0,026	0,024	0,021	0,96
Projets Mwagné WCS								
contrepartie.*	0,39	0,35						0,74

OIBT Gabon & Parc national Odzala-Koukoua	0,33	0,3	0,27						0,9
CBFP	0,13	0,12				0,03	0,027		0,307
CI	0,324	0,03	0,03	0,03					0,414
CAWHFI (CI)	0,22	0,03	0,03	0,03					0,31
UE (ECOFAC)		1,73	1,56	1,4		1,56	1,41		7,66
	4,658	5,982	3,68	2,629	0,824	2,714	2,458	22,945	22,945

Là où des données précises ne sont pas disponibles, 30% ont été déduits des chiffres bruts au titre des coûts administratifs, indirects, etc.

n.b. Les chiffres marqués d'une * sont des estimations, extrapolations ou des ajustements au pro rata.

^ Le financement de la contrepartie du réseau du WWF omis (y compris pour le Projet CBFP) couvre Dja, Odzala, Boumba, Nki

\$ Ces fonds OIBT peuvent être retirés si les deux volets ne sont pas activés dans un avenir proche

Les fonds ECOFAC FED seront dépensés pour des activités régionales ; des activités nationales telles que aires protégées seront financés par des fonds nationaux.

Anné 1 (2004) = coûts d'immobilisation; Années 2-7 = coûts variables.

chiffres estimatifs pour années 6 & 7 basés sur une moyenne des coûts variables sur les 4 années précédentes. (Programmes ayant un une date de fin d'exécution sont omis)

! Produit du Fonds d'affectation spéciale (\$1m) calculé à 4% d'intérêt, v.p. (de 2005)

**BUDGETS NON AP AU TITRE DU PROJET POUR LA TRIDOM – VALEUR
ACTUELLE (\$US millions)**

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	TOTAL
Social & Appui								
Projet UE à Makokou!	0,56	0,5						1,06
STABEX (UE) d'Accompement**.	0,43	0,39	0,35					1,17
Réserve de faune du Dja (JGI + UNF)**	0,27	0,14	0,16	0,094				0,664
	1,26	1,03	0,51	0,094	0	0	0	2,894
								2,894

Là où des données précises ne sont pas disponibles, 30% ont été déduits des chiffres bruts au titre des coûts administratifs, indirects, etc.

! = convertis à partir des euros. Le projet a démarré le 1er janvier 2002.

Les Fonds ECOFAC FED seront dépensés pour des activités régionales ; les activités nationales telles que aires protégées seront financés par des fonds nationaux.

CO-FINANCEMENT

BUDGETS AIRES PROTEGEES DE LA PART GOUVERNEMENTS AU TITRE DE
LA TRIDOM – VALEUR ACTUELLE (\$US millions)

	2004	2005*	2006	2007	2008	2009	2010		TOTAL
Aires protégées	0,597	2,664	2,39	2,157	0,39	0,351	0,316		8,865
	0,597	2,664	2,39	2,157	0,39	0,351	0,316	8,865	8,865

* Ecofac indique que le GoC budgétisera \$US 0.424 millions pour le fonctionnement du Dja et que le Congo budgétisera US\$ 1.7 million pour la gestion de l'aire protégée
Et coûts d'investissement pour Odzala-Koukoua au titre de 2005-2007.

BUDGETS DES GOUVERNEMENTS NON-AP DE LA TRIDOM – VALEUR ACTUELLE (\$US millions)

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010		TOTAL
Postes exploitation forestière et faune	1,197	1,077	0,97	0,88	0,78	0,7	0,63		6,234
COMIFAC-TRIDOM*	0,029	0,026	0,023	0,021	0,019				0,118
Actions législatives	0,02								0,02
	1,246	1,103	0,993	0,901	0,799	0,7	0,63	6,372	6,372

* Engagement GTZ 5 ans

PARTIE II: Méthode du cadre logique

Tableau 4 A: Conservation de la biodiversité dans la matrice du cadre logique de la Tridom

Objectif pour le développement:			
Conserver la biodiversité forestière d'importance mondiale du Bassin du Congo en favorisant l'intégration des objectifs de conservation dans la planification nationale et régionale en vue du développement durable dans la Tri-Nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM)			
BUTS	OBJECTIFS ET D INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<p>But du Projet: Maintenir les fonctions et la connectivité écologiques de la TRIDOM, et assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées à travers un aménagement intégré, durable et participatif dans l'interzone entre les aires protégées</p>	<p>Au terme du projet</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Un plan d'affectation des terres adopté désignant les aires protégées, les zones de forêts permanentes et d'aménagement rural, couvrant au moins 80% des 40 000 km² de la superficie de l'interzone et devant servir de cadre au maintien des fonctions écologiques et de la connectivité dans la TRIDOM est mis en œuvre. 2. Les 35,968 km² couverts par les aires protégées actuelles de la TRIDOM³ seront effectivement sous aménagement. 3. Les trois Gouvernements reconnaissent légalement la TRIDOM comme un complexe transfrontalier dont la vocation est la conservation et l'exploitation durable des ressources naturelles. 4. Les populations d'éléphants et de grands singes sont stabilisées ou sont en augmentation dans la TRIDOM par rapport aux niveaux de l'Année 1. 5. Sur au moins deux sites fluviaux pilotes par pays, les populations de crocodiles du Nil, de crocodiles faux-gavial, de tortues géantes et de loutres du Congo sont stabilisées ou sont en augmentation. 6. Le pourcentage total de la TRIDOM ne faisant pas l'objet de 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Décrets portant adoption du plan d'affectation des terres, décrets établissant formellement les aires protégées. 2. Fiches d'évaluation de l'instrument Banque mondiale/WWF de suivi de l'efficacité de la gestion. 3. Documents des gouvernements. 4. Données et rapports sur la surveillance des grands mammifères. 5. Données sur le contrôle de l'eau douce. 6. Données et rapports sur la surveillance. Données sur 	<ul style="list-style-type: none"> - Il existe un soutien politique permanent et fort en faveur de la Déclaration de Yaoundé de la part des Gouvernements de l'Afrique centrale - Il y a un ralliement politique en faveur de la conservation transfrontalière et de la planification de l'occupation des terres dans l'interzone. - Il existe un engagement permanent de la

³ Les aires protégées actuelles de la TRIDOM sont: la Réserve de biodiversité du Dja, le Parc national de Boumba-Bek, le Parc national de Nki et le sanctuaire de faune sauvage de Mengamé au Cameroun, le Parc national d'Odzala-Kokoua le sanctuaire de gorilles de Lossi au Congo-Brazzaville, ainsi que les Parcs nationaux de Minkébé, Mwagné et de l'Ivindo au Gabon.

BUTS	OBJECTIFS ET D INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>chasse pour la viande de brousse est stabilisé ou est en augmentation par rapport aux niveaux de l'Année 1 grâce à un système efficace d'application de la loi et à des systèmes de gestion concertée associant le secteur privé et les communautés.</p> <p>7. La distance moyenne parcourue à pied par les chasseurs du village est stabilisée ou s'est allongée par rapport aux niveaux de l'Année 1.</p> <p>8. Le nombre de jours passés par les touristes dans la TRIDOM a augmenté d'au moins 15% par an depuis l'Année 4.</p> <p>9. Un cadre juridique pragmatique régissant la chasse communautaire a été adopté pour l'ensemble de la TRIDOM et le respect de la législation a été amélioré de 25% depuis l'Année 4.</p> <p>10. Les revenus générés par le développement de l'écotourisme et par la gestion communautaire des forêts et de la faune sauvage dans les zones ciblées par le projet ont incité les populations locales à abandonner l'exploitation non durable des ressources naturelles.</p> <p>11. Un mécanisme de financement durable et diversifié est fonctionnel et couvre au moins 50% des coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM (particulièrement les coûts liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées).</p> <p>12. Le Complexe de la TRIDOM coordonne les opérations de conservation avec le Complexe Tri-National adjacent de la Sangha et le Complexe Lopé-Chaillu ; ce qui se traduit par une plus grande résilience de l'Ecorégion forestière de l'ouest du Bassin du Congo.</p> <p>13. Les leçons apprises dans le cadre de la TRIDOM en matière d'aménagement coordonné, de contrôle de la chasse et d'application de la loi, de planification de l'affectation des terres, de mise en place de partenariats avec le secteur privé et en matière de recherche de financements durables sont diffusées et utilisées comme une modèle pouvant être transposé</p>	<p>l'application de la loi. Accords signés.</p> <p>7. Données socio-économiques.</p> <p>8. Données sur le tourisme.</p> <p>9. Réglementation en matière de chasse communautaire adoptée dans chaque pays. Données sur la surveillance et l'application de la loi. Accords de collaboration.</p> <p>10. Données socio-économiques.</p> <p>11. Documentation financière.</p> <p>12. Données régionales sur l'occupation des terres et données sur la planification de l'aménagement.</p> <p>13. Documents provenant d'autres zones se référant à l'expérience de l'aménagement dans la TRIDOM; visites de terrain sur d'autres sites de conservation.</p>	<p>part des autres acteurs intervenant dans l'aménagement des aires protégées et dans la gestion durable des ressources naturelles dans la TRIDOM</p> <p>- Il existe un engagement permanent de la part de la communauté internationale en faveur de la conservation de la biodiversité mondiale</p> <p>- Le marché de l'écotourisme continue de se développer</p> <p>- Il n'y a pas de nouvelle mortalité massive de type ébola parmi les singes ou d'autres catastrophes naturelles dans la TRIDOM.</p>

BUTS	OBJECTIFS ET D INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	dans au moins trois autres zones de conservation du Bassin du Congo.		- Les conditions politiques et économiques restent stables.

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Résultat 1: Les structures d'affectation des terres et de gouvernance du complexe transfrontalier pour la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles sont conçues, approuvées et opérationnelles			
<i>Afin de faciliter la surveillance des impacts, des objectifs spécifiques et des vérificatrices pour ce résultat sont détaillés dans un Tableau de Mesurage de Resultats (partie B 2 de la présente annexe), de même que la périodicité des échantillonnages et le bien-fondé de la sélection</i>			
<p>Extrait 1. Le zonage de la TRIDOM est effectif à travers l'adoption par voie légale de trois plans d'affectation des terres et leur mise en oeuvre</p>	<p>1. A la fin de l'année 1</p> <p>(a) Chaque pays a désigné une équipe nationale multidisciplinaire pour coordonner l'élaboration des plans d'affectation des terres en coopération avec l'équipe responsable de l'affectation des terres actuellement en service au niveau de l'aire protégée.</p> <p>(b) Les données existantes sur l'occupation des terres dans l'interzone et à l'intérieur/autour des aires protégées sont recueillies et constituées en bases de données et mises à la disposition de toutes les parties prenantes.</p> <p>(c) Une collecte de données complémentaires est entreprise (images-satellite, études de terrain, etc.).</p> <p>(d) Des concertations avec les parties prenantes locales sont entreprises dans l'interzone et à l'intérieur / autour des aires protégées.</p> <p>2. A la fin de l'année 2</p> <p>(a) La collecte de données complémentaires est poursuivie (images-satellite, vérifications sur le terrain, etc.).</p> <p>(b) Pour chaque pays, des cartes d'occupation des terres thématiques actualisées pour l'interzone et / ou les aires protégées existantes sont produites pour servir de base de discussion.</p> <p>(c) Des scénarios d'occupation des terres assurant que les zones de connectivité essentielles font l'objet d'une attention particulière pour la conservation sont proposés.</p> <p>(d) Une concertation associant les parties prenantes à différents niveaux est entreprise sur les propositions de scénarios d'affectation des terres.</p> <p>3. A la fin de l'année 3</p> <p>(a) Le zonage de l'occupation des terres est adopté dans</p>	<p>1. (a) Rapports de réunions; (b) base des données SIG; (c) Rapports d'enquêtes et de bases des données; (d) Compte rendus des réunions de parties prenantes.</p> <p>2. (a) Rapports d'enquête et de bases de données; (b) cartes thématiques et banque des données SIG; (c) Rapport; (d) Compte rendus des réunions des parties prenantes.</p> <p>3. (a) Approbation signée par les réunions des parties prenantes; (b) Projet de décretsur la planification de</p>	<p>- Il existe une volonté permanente de la part des trois gouvernements en faveur de la planification de l'occupation des terres</p> <p>- La situation du personnel des ministères partenaires reste stable.</p> <p>- Les données sur l'occupation des terres sont disponibles et de bonne qualité.</p>

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>chacun des trois pays de l'interzone et/ou dans les aires protégées existantes.</p> <p>(b) Des textes juridiques portant adoption des plans d'affectation des terres (décrets, règlements) sont proposés.</p> <p>4. A la fin de l'année 4</p> <p>(a) Les Gouvernements ont entériné les textes juridiques portant adoption du plan d'affectation des terres et ceux-ci couvrent au moins 80% des 40 000 km² de l'interzone.</p> <p>(b) Les Gouvernements publient les plans d'affectation des terres dans la presse nationale.</p> <p>5. A la fin de l'année 5</p> <p>(a) La mise en oeuvre et l'imposition par voie légale du zonage de l'affectation des terres sont initiées (e.x. processus d'établissement formel des forêts, décrets, etc.).</p> <p>6. A la fin de l'année 6</p> <p>(a) Au moins deux mesures (ex. Décret d'établissement) portant sur la mise en oeuvre des plans d'affectation des terres ont été formellement adoptées et appliquées (ex. allocation des ressources par le Gouvernement et par d'autres acteurs).</p> <p>7. Au terme du projet</p> <p>(a) Toutes les mesures de mise en oeuvre (par ex. décrets d'établissement formel) des plans d'affectation des terres sont adoptées et appliquées.</p>	<p>l'occupation des terres.</p> <p>4. Instrument juridique (ex. Décret, règlement); (b) Publication officielle; journaux.</p> <p>5. (a) projets de décret portant établissement formelle;</p> <p>6. (a) Documents de mise en oeuvre.</p> <p>7. (a) Documents de mise en oeuvre; rapport sur l'état d'avancement de la (voir Extrait 3).</p>	
<p>Extrait 2. Un statut transfrontalier est adopté pour la TRIDOM et des systèmes d'aménagement opérationnels sont effectifs aux niveaux régional, national et local</p>	<p>1. A la fin de l'année 1</p> <p>(a) Un inventaire de l'état de la zone transfrontalière et des modèles d'aménagement est réalisé.</p> <p>(b) Les résultats et les recommandations de l'inventaire sont discutés avec toutes les parties prenantes clés.</p> <p>(c) Un plan d'action devant conduire à l'adoption d'un statut officiel et de systèmes d'aménagement transfrontaliers est adopté.</p> <p>(d) A partir de l'Année 1, l'appui à et le renforcement des capacités de l'aménagement effectif de l'aire protégée sont disponibles pour renforcer les services de conservation dans</p>	<p>1. (a) Rapport; (b) Compte rendu des réunions avec les parties prenantes; (c) Plan d'action; (d) Rapports des services chargés de la conservation; dossiers financiers; (e) Comptes rendus des réunions; avant-</p>	<p>- Il existe une volonté permanente de la part des trois gouvernements en faveur d'un complexe de conservation transfrontalier.</p> <p>- Il existe une volonté permanente de la part des trois gouvernements</p>

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>les aires protégées existantes et au niveau national.</p> <p>(e) Le processus participatif devant permettre l'élaboration/ la mise à jour des plans d'aménagement des aires protégées est engagé dans les Parcs nationaux de l'Ivindo, Mwagné, Boumba-Bek et Nki, poursuivi dans les Parcs nationaux de Minkébé, et actualisé dans la Réserve de biosphère du Dja et du Parc national Odzala-Kokoua.</p> <p>(f) A partir de l'Année 1, un site internet pour la TRIDOM est créé et entretenu.</p> <p>2. A la fin de l'année 2</p> <p>(a) Un consensus existe sur la proposition de statut transfrontalier de la TRIDOM.</p> <p>(b) L'accord tri-national sur le statut de la TRIDOM est signé.</p> <p>(c) Les principales orientations du plan directeur de la TRIDOM (règles opérationnelles, structures de gestion, accords-types de gestion collaborative, notamment avec les populations autochtones, et zonage) sont ébauchées.</p> <p>(d) Les structures de gestion de la TRIDOM sont ébauchées.</p> <p>(e) Le processus participatif devant permettre l'élaboration/ la mise à jour des plans d'aménagement des aires protégées est poursuivi dans les Parcs nationaux de l'Ivindo, Mwagné, Boumba-Bek & Nki, engagé dans Mengame, et finalisé dans les Parcs nationaux de Minkébé et d'Odzala-Kokoua.</p> <p>(f) A partir de l'Année 2, le score de l'évaluation de l'efficacité de la gestion des aires protégées existantes augmente d'au moins 15% chaque année.</p> <p>3. A la fin de l'année 3</p> <p>(a) Un processus de concertation est mené avec les parties prenantes afin de définir les règles opérationnelles sur la base du plan d'affectation des terres.</p> <p>(b) Les structures de gestion sont convenues et approuvées par les instances concernées.</p> <p>(c) Des accords-types de gestion collaborative définissant les rôles et responsabilités des parties prenantes pour chaque</p>	<p>projets de plan d'aménagement; (f) Site internet et nombre de visiteurs du Site internet.</p> <p>2. (a) Rapports de réunion; (b) Accord signé; (c) Avant-projet de plan directeur; (d) projet de document sur les structures de gestion; (e) Comptes rendus de réunions et plans d'aménagement; (f) Fiches d'évaluation de l'instrument Banque mondiale/WWF de suivi de l'efficacité de la gestion</p> <p>3. (a) Comptes rendus des réunions des parties prenantes; (b) Approbation signée des structures de gestion; (c) Projet d'accord de gestion collaborative type; (d) Comptes rendus et projets de plan d'aménagement.</p>	<p>de renforcer les systèmes et le fonctionnement des aires protégées.</p> <p>- Il y a une implication active de l'ensemble des parties prenantes dans la conception des structures et outils de gestion collaborative.</p>

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>type d'unité de l'interzone (cad.: aires protégées, concessions d'exploitation forestière et minière, zones d'aménagement communautaire, etc.) sont élaborés et discutés avec les parties prenantes.</p> <p>(d) Le processus participatif pour l'élaboration/la mise à jour du plan d'aménagement des aires protégées est finalisé dans les Parcs nationaux de l'Ivindo, Mwagné, Boumba-Bek & Nki et à Mengame.</p> <p>4. A la fin de l'année 4</p> <p>(a) Des accords-types de gestion collaborative sont convenus par les parties prenantes clés en vue de l'aménagement ou l'exploitation de chacune des unités (aires protégées, concession forestière, concession minière, etc.).</p> <p>(b) Un projet de plan directeur consolidé est disponible et discuté de manière participative.</p> <p>(c) Les plans d'aménagement sont approuvés et effectivement mis en œuvre dans au moins quatre aires protégées existantes.</p> <p>5. A la fin de l'année 5</p> <p>(a) Chaque pays adopte la portion du plan directeur qui lui est spécifique, laquelle couvre au total 147 000 km² de forêt, au moins.</p> <p>(b) Le statut international de la TRIDOM est adopté.</p> <p>(c) Un plan d'aménagement des aires protégées supplémentaire est adopté et effectivement mis en œuvre.</p> <p>(d) Des accords de collaboration sont élaborés et discutés dans au moins trois unités de l'interzone en dehors des aires protégées.</p> <p>6. A la fin de l'année 6</p> <p>(a) Un plan d'aménagement des aires protégées supplémentaire est adopté et effectivement mis en œuvre.</p> <p>(b) Des accords de collaboration sont mis en œuvre dans au moins trois unités de l'interzone en dehors des aires protégées.</p> <p>7. A terme du projet</p>	<p>4. (a) Projets d'accords de gestion collaborative type ; (b) Plan directeur consolidé; (c) Plans d'aménagement.</p> <p>5. (a) Exemplaires du plan directeur adopté signés par les réunions des parties prenantes; (b) Document officiel approuvant le statut international; (c) Plan d'aménagement; (d) projets d'accords collaboratifs.</p> <p>6. (a) Plan d'aménagement; (b) Accords collaboratifs signés.</p> <p>7. (a) Plans d'aménagement; (b) Accord collaboratifs signés.</p>	

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	(a) Des plans d'aménagement sont effectivement mis en oeuvre dans les aires protégées existantes. (b) Des accords de collaboration sont mis en oeuvre dans au moins six unités de l'interzone en dehors des aires protégées.		

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
Résultat 2: La capacité à contrôler les tendances de la biodiversité, de l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques et à minimiser les pressions sur les ressources naturelles est renforcée dans la TRIDOM			
<i>Afin de faciliter la surveillance des impacts, des objectifs spécifiques et de vérificatrices au titre de ce résultat sont détaillés dans un Tableau de Mesurage des Résultats (partie B 2 de la présente annexe), de même que la périodicité des échantillonnages et le bien-fondé de la sélection</i>			
<p>Extrant 3. Un système pragmatique et d'un bon rapport coût-efficacité pour surveiller la biodiversité, l'exploitation des ressources et les fonctions écologiques est opérationnel</p>	<p>1. A la fin de l'année 1 (a) Un projet de stratégie de suivi et de plan de travail est préparé en coopération avec les efforts déjà entrepris ou prévus dans les aires protégées existantes.</p> <p>2. A la fin de l'année 2 (a) Les agences d'aménagement et les partenaires présents dans l'interzone et dans les aires protégées existantes adoptent une stratégie de suivi ainsi qu'un plan de travail définissant les rôles et responsabilités en matière de collecte et d'analyse des données. (b) A partir de l'année 2, les données sur le suivi sont incorporées dans la base des données SIG de la TRIDOM en étroite collaboration avec les systèmes de bases de données SIG utilisés dans les aires protégées existantes et avec les systèmes de bases de données SIG nationaux. (c) Au minimum un partenariat est établi avec une entité nationale ou internationale (telle que le projet de station de recherche écologique de l'Ipassa, <i>Global Forest Watch</i>, etc.) afin de développer des activités conjointes de suivi et de formation. (d) Au moins 20 professionnels de la conservation des forêts de chaque pays sont formés au suivi (protocole de collecte des données et analyse).</p> <p>3. A la fin de l'année 3 (a) A partir de l'année 3, un rapport de suivi annuel de la TRIDOM est parachevé. Celui-ci comprend un plan de travail consolidé pour le suivi au cours de l'année suivante.</p> <p>4. A la fin de l'année 4 (a) Une révision/mise à jour participatives de la stratégie de suivi a eu lieu sur la base des leçons apprises pendant la mise</p>	<p>1. (a) Document avec la stratégie de contrôle et le plan de travail.</p> <p>2. (a) Comptes rendus de réunions; (b) Bases des données et rapports sur les bases des données; (c) Accord de partenariat / coopération; (d) Formations et dossiers sur les séances de formation.</p> <p>3. (a) Rapport sur l'état d'avancement de la TRIDOM.</p> <p>4. (a) Document prévoyant une stratégie à jour / révisée.</p> <p>5. (a) Document prévoyant une stratégie en matière de contrôle.</p> <p>6. (a) « état » de la TRIDOM.</p>	<p>- Les partenaires– dans les trois pays et issus de différentes agences – restent engagés en faveur de la collecte et de l'analyse des données.</p> <p>- Les partenaires impliqués dans la conception et la mise en œuvre de la stratégie de contrôle peuvent convenir d'adopter un cadre unique pour l'ensemble de la TRIDOM.</p> <p>- Un contrôle pragmatique, d'un bon rapport coût/efficacité, est possible et, à terme, les avantages l'emportent sur les coûts</p>

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>en oeuvre au cours des Années 1 à 3.</p> <p>5. A la fin de l'année 5 (a) La révision finale de la stratégie de suivi sur la base de l'expérience acquise sur le terrain est adoptée en tant que partie intégrante du plan directeur et publiée.</p> <p>6. Au terme du projet (a) Un rapport final sur "l'état de la TRIDOM", comprenant des recommandations pour l'avenir, est publié.</p>		
<p>Extrant 4. Le cadre juridique est affiné et les mécanismes d'application de la loi sont effectifs.</p>	<p>1. A la fin de l'année 1 (a) Dans chaque pays, au moins une équipe supplémentaire chargée de l'application de la loi a été recrutée, équipée, formée et est opérationnelle dans l'interzone. (b) A partir de l'Année 1, les efforts en matière d'application de la loi sont renforcés dans les aires protégées existantes. (c) Les données de base manquantes concernant l'application de la législation ont été collectées. (d) Un projet de stratégie pour contrôler les efforts et les résultats en matière d'application de la loi est élaboré par les partenaires engagés sur le terrain sur la base de modèles déjà en application dans certaines parties de l'interzone et dans les aires protégées existantes. (e) Dans chaque pays au moins, deux segments de fleuve pilotes à l'intérieur de la TRIDOM sont identifiés et la conservation de la faune aquatique (crocodiles du Nile, crocodiles faux-gavial, tortues géantes, loutres du Congo) y est prioritaire. (f) Dans chaque pays, il existe une stratégie et un plan d'action pour sensibiliser les sociétés forestières, les magistrats, les décideurs politiques, les communautés et les autorités à travers des ateliers et d'autres outils de communication.</p> <p>2. A la fin de l'année 2 (a) Dans chaque pays, au moins une équipe supplémentaire chargée de l'application de la législation a été recrutée, équipée, formée et est opérationnelle dans l'interzone.</p>	<p>1. (a) Lettres de nomination des responsables de l'équipe de surveillance et listes du personnel; dossiers sur les séances de formation; rapports de mission; (b) rapports de mission; (c) rapports de mission et données disponibles dans la base des données; (d) Approbation du projet de stratégie de contrôle des efforts et des résultats de l'application de la loi; (e) Carte des segments de fleuves abritant la faune aquatique; (f) Projet de stratégie.</p> <p>2. (a) Lettres de nomination des</p>	<p>- Il est possible de générer un niveau de soutien politique suffisant et général pour parvenir à une application effective de la loi.</p> <p>- Les tribunaux de justice ont la volonté d'appliquer des peines sévères contre le braconnage massif.</p> <p>- La majorité des parties prenantes acceptent l'application stricte de la loi contre le braconnage intolérable..</p> <p>- Il est possible de réduire la corruption et de faire en sorte que la loi s'applique de manière effective.</p>

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>(b) Un rapport sur l'application de la législation dans la TRIDOM proposant une stratégie pragmatique de résolution des problèmes liés à l'application de la loi est publié.</p> <p>(c) A partir de l'Année 2, les données sur l'application de la loi sont introduites dans les bases de données SIG et les rapports sur l'application de la loi sont publiés selon une périodicité convenue.</p> <p>(d) Un inventaire des situations où il devient nécessaire d'affiner le cadre législatif à travers des accords de gestion collaborative est effectué dans chaque pays.</p> <p>(e) Dans chaque pays, au moins un accord de gestion collaborative supplémentaire portant sur l'application de la loi fait l'objet de négociations actives avec les parties prenantes (par ex. l'exploitation aurifère dans le campement de Megobe à la frontière Congo-Gabon, ex. définition des terres de chasse « coutumières » dans la forêt de Ngoïla Mintom ou au nord du PN d'Odzala, ex. l'exploitation du fleuve Djoua au nord-est du Gabon etc.).</p> <p>(f) Des ateliers sont organisés et les documents des communications diffusés afin de sensibiliser les sociétés forestières, les magistrats, les décideurs politiques, les communautés et les autorités sur la nécessité de développer et d'adopter des politiques nationales.</p> <p>(g) Un accord transfrontalier portant sur l'application de la loi est proposé et discuté avec toutes les parties prenantes.</p> <p>(h) Dans chaque pays, il est procédé à un inventaire du braconnage d'éléphants par les communautés de pygmées Baka, et des réunions sont tenues pour en débattre.</p> <p>(i) Le braconnage pour la viande de brousse et le braconnage des singes et /ou des éléphants est réduit de 75% au moins dans une zone de segment national de la TRIDOM bénéficiant des efforts du projet par rapport aux niveaux de l'Année 1.</p> <p>(j) La pression sur la faune aquatique est documentée dans les secteurs pilotes et une stratégie de gestion définie.</p>	<p>responsables de l'équipe de surveillance et listes du personnel; dossiers sur les séances de formation; rapports sur les séances de formation; rapport de mission; (b) rapport sur l'application de la loi dans la TRIDOM; projet de stratégie d'application de la loi; (c) Données de la base des données SIG; rapports sur l'application de la loi; (d) rapport d'inventaire; (e) Projet d'accord de gestion collaborative type ; (f) Compte rendus des ateliers; supports des communications; (g) projet d'accord transfrontalier sur l'application de la loi; (h) inventaire;; Comptes rendus des réunions; rapports de contrôle; (i) Données sur le contrôle de l'application de la</p>	

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>3. A la fin de l'année 3</p> <p>(a) Une stratégie d'application de la loi consolidée est adoptée et mise en œuvre dans l'interzone et dans les pays en coopération avec les efforts entrepris dans les aires protégées existantes.</p> <p>(b) Les leçons apprises des activités d'application de la loi au titre des Année 1 et 2 sont partagées avec les sociétés forestières, les magistrats, les décideurs politiques, les communautés et les autorités à travers des ateliers et d'autres outils de communication.</p> <p>(c) A partir de l'Année 3, il est signé au moins un accord de gestion collaborative supplémentaire.</p> <p>(d) Le braconnage pour la viande de brousse et le braconnage des singes et /ou des éléphants est réduit de 75% dans au moins deux zones où les efforts du projet sont concentrés dans chaque segment national de la TRIDOM, par rapport aux niveaux de l'Année 1.</p> <p>(e) Les trois gouvernements adoptent un accord transfrontalier pour la lutte contre le braconnage.</p> <p>(f) Pour au moins quatre communautés pilotes dans chaque pays, il est adopté un accord de gestion collaborative définissant les droits et obligations en matière de chasse et de commerce de viande de brousse.</p> <p>(g) Un accord de gestion collaborative est en cours de négociation pour chacun des segments de fleuve pilotes afin d'assurer l'implication de la communauté dans la protection des ressources aquatiques..</p> <p>4. A la fin de l'année 4</p> <p>(a) Les autorités administratives et militaires ainsi que les décideurs ont formalisé leur soutien en faveur la lutte contre le braconnage à l'intérieur de la TRIDOM.</p> <p>(b) Le braconnage pour la viande de brousse et le braconnage des singes et /ou des éléphants est réduit de 75% dans au moins trois zones où les efforts du projet sont concentrés dans chaque segment national de la TRIDOM, par</p>	<p>loi; (j) rapports.</p> <p>3. (a) Stratégie d'application de la loi; (b) Rapports d'ateliers et supports des communications (c) Accords signés; (d) rapports de contrôle; (e) Accord transfrontalier signé; (f) Rapports sur le contrôle de la chasse villageoise et accords collaboratifs; (g) Projets d'accords de co-gestion; Comptes rendus de réunions.</p> <p>4. (a) Déclarations signées par les décideurs et les autorités; (b) Rapports de contrôle de l' application de la loi; (c) Accords de co-gestion signés; Données de contrôle de l'application de la loi.</p> <p>5. (a) Stratégie d'application de la loi révisée.</p> <p>6. (a) Rapports de contrôle (voir Extrait 3); (b) Rapports de contrôle; (c) Analyse</p>	

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>rapport aux niveaux de l'Année 1.</p> <p>(c) La faune aquatique capturée dans les segments de fleuve pilotes est réduite d'au moins 30 % par rapport aux niveaux de l'Année 1 et des accords de gestion collaborative sont adoptés.</p> <p>5. A la fin de l'année 5</p> <p>(a) Sur la base de l'expérience acquise sur le terrain, la stratégie d'application de la loi est révisée avec l'ensemble des parties prenantes présentes dans l'interzone et dans les aires protégées existantes, convenue comme faisant partie du plan directeur, et publiée.</p> <p>6. Au terme du projet</p> <p>(a) Les populations d'éléphants et de grands singes sont stabilisées ou en augmentation dans la TRIDOM, par rapport aux niveaux de l'Année 1.</p> <p>(b) Le pourcentage total de la TRIDOM ne faisant pas l'objet de chasse pour la viande de brousse et stabilisé ou en augmentation, par rapport aux niveaux de l'Année 1.</p> <p>(c) Un système d'application de la loi d'un bon rapport coût-efficacité (équipes de surveillance et leur mode de fonctionnement, des règles et des obligations claires, suivi des performances, systèmes d'incitation) est opérationnel dans l'interzone et dans les aires protégées existantes.</p> <p>(d) Au moins 6 accords de gestion collaborative, dont deux pour la protection de la faune aquatique, et 4 accords portant sur la chasse villageoise, sont signés dans chaque pays.</p> <p>(e) La distance moyenne parcourue à pied par les chasseurs villageois est stabilisée ou en diminution par rapport aux niveaux de l'Année 1.</p> <p>(f) Dans au moins deux sites fluviaux pilotes par pays, les populations de cocodiles du Nile, de crocodiles faux-gavial, de tortues aquatiques géantes et de loutres du Congo sont stabilisées ou en augmentation.</p> <p>(g) Dans chaque pays il existe au moins quatre demandes de transposition des accords de co-gestion dont deux pour</p>	<p>coûts / avantages de la structure chargée de l'application de la loi; (d) Accord signés; (e) Rapports de contrôle; (f) Rapports de contrôle; (g) Etude sur les parties prenantes ou lettres officielles.</p>	

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
<p>Extrant 5: Des mécanismes sont en place pour renforcer l'efficacité de la conservation de la biodiversité dans les concessions d'exploitation forestière</p>	<p>l'aménagement des fleuves.</p> <p>1. A la fin de l'année 1 (a) Des projets de « bonnes pratiques » sur la lutte contre le braconnage dans les concessions forestières sont discutés avec toutes les parties prenantes riveraines des aires protégées. (b) Des données de référence sur l'ampleur du phénomène de braconnage dans les concessions forestières sont compilées. (c) Un projet de stratégie visant à promouvoir le « gel » des terres dans les concessions forestières est discuté. (d) Des missions d'application de la législation sont effectuées régulièrement dans au moins trois sociétés d'exploitation forestière de la TRIDOM.</p> <p>2. A la fin de l'année 2 (a) A la suite d'un processus de consultations, les Ministres chargés des questions forestières rendent public un code de "bonnes pratiques" sur la gestion de la faune sauvage devant s'appliquer dans les concessions forestières. (b) Des missions pour garantir l'application de la loi sont effectuées régulièrement dans au moins six concessions forestières de la TRIDOM. (c) Le braconnage lié plus généralement à l'infrastructure d'exploitation forestière est réduit d'au moins 25% dans toutes les concessions forestières de l'interzone grâce aux efforts du projet. (d) Il est initié un processus visant à proposer l'établissement d'un « gel » des terres dans une concession forestière pilote par pays intégrant les résultats de la surveillance écologique (ex. surveillance des grands mammifères à répartition large).</p> <p>3. A la fin de l'année 3 (a) A partir de l'Année 3, des missions chargées de l'application de la loi sont effectuées régulièrement dans toutes les concessions forestières de la TRIDOM. (b) Dans au moins 75% des sociétés forestières, des alternatives à la viande de brousse sont offertes aux</p>	<p>1. (a) Projet de document sur les « bonnes pratiques » disponible; Comptes rendus de réunions; (b) Rapports d'enquêtes; (c) Projet de stratégie et comptes rendus de réunions; (d) Rapports de missions et de visites de terrain.</p> <p>2. (a) Code et autres documents officiels pertinents; (b) rapports de missions et de visites de terrain; (c) Données de suivi sur l'application de la loi dans les concessions forestières; (d) Visites de terrain et rapport intérimaire sur le processus de « gel » des terres.</p> <p>3. (a) Rapports de missions et visites de terrain. (b) Enquête sur le terrain.</p>	<p>- Les sociétés forestières s'intéressent à des solutions alliant efficacité et faibles coûts au sein de leurs concessions.</p> <p>- Il existe une volonté politique suffisante pour interdire l'utilisation des infrastructures d'exploitation forestière pour les activités de braconnage.</p> <p>- Les sociétés forestières veulent payer le coût du contrôle à l'intérieur de leurs concessions.</p>

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>travailleurs à un prix abordable.</p> <p>(c) Dans au moins 50% des sociétés forestières, le code de « bonnes pratiques » est intégré dans leurs « règlements intérieurs » et approuvé par le Ministre du travail.</p> <p>(d) Le braconnage lié généralement à l'infrastructure d'exploitation forestière est réduit d'au moins 50% dans toutes les concessions forestières de la TRIDOM grâce aux efforts du projet.</p> <p>4. A la fin de l'année 4</p> <p>(a) Des efforts sont en cours au niveau national pour étendre les « bonnes pratiques » en matière de conservation de la faune sauvage à toutes les concessions forestières en tant que politique nationale.</p> <p>(b) Au moins une société d'exploitation forestière pilote dans l'interzone intègre officiellement un « gel » des terres dans l'aménagement de sa concession.</p> <p>(c) Le braconnage lié généralement à l'infrastructure d'exploitation forestière est réduit d'au moins 75% dans toutes les concessions forestières de la TRIDOM grâce aux efforts du projet.</p> <p>5. A la fin de l'année 5</p> <p>(a) De « Bonnes pratiques » sont adoptées dans 75% des concessions forestières à l'intérieur de la TRIDOM.</p> <p>(b) Dans au moins un pays, il est adopté une politique au niveau national sur la conservation de la faune sauvage dans les concessions forestières.</p> <p>6. A la fin de l'année 6</p> <p>(a) Dans tous les trois pays, il est adopté au niveau national une politique sur la conservation de la faune sauvage dans les concessions forestières.</p> <p>(b) Au moins deux sociétés forestières supplémentaires de l'interzone intègrent officiellement un « gel » de terres dans l'aménagement de leur concession.</p> <p>7. Au terme du projet</p> <p>(a) De « bonnes pratiques » sont adoptées dans l'ensemble</p>	<p>Rapports; (c) Exemplaires des règlements internes des sociétés forestières. (d) Données de contrôle sur l'application de la loi dans les concessions forestières.</p> <p>4. (a) Ebauche de politiques; (b) Annonce officielle faite par la société forestière; (c) Données sur le contrôle de l'application de la loi dans les concessions forestières.</p> <p>5. (a) Données sur le contrôle de l'application de la loi; (b) Documents officiels adoptant des politiques sur la conservation de la faune sauvage.; (c) Données sur le contrôle de l'application de la</p>	

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>des concessions forestières de la TRIDOM.</p> <p>(b) Dans les concessions forestières représentant 80% de la superficie totale de la zone sous exploitation du bois dans la TRIDOM, les infractions liées à la chasse (ex. transport de viande de brousse dans des véhicules) ont diminué de 75% dans les concessions ayant eu des taux de chasse critiques au moment du démarrage du projet et demeurant au niveau ou en-dessous du seuil de référence dans les concessions mettant en œuvre un système de contrôle efficace depuis le démarrage du projet.</p>	<p>loi.</p> <p>6. (a) Document de politique; (b) Annonce officielle faite par les sociétés forestières.</p> <p>7. (a) Données sur le contrôle de l'application de la loi; (b) Données sur le contrôle de l'application de la loi.</p>	
<p>Résultat 3. Les gains provenant de la gestion communautaire des ressources naturelles contribuent à la réduction de la pauvreté <i>Afin de faciliter la surveillance des impacts, des objectifs spécifiques et de vérificatrices au titre de ce résultat sont détaillés dans un Tableau de Mesurage des Résultats (partie B 2 de la présente annexe), de même que la périodicité des échantillonnages et le bien-fondé de la sélection</i></p>			
<p>Extrant 6: Des initiatives communautaires viables offrant des incitations socio-économiques en faveur de la conservation de la biodiversité sont conçues et opérationnelles</p>	<p>1. A la fin de l'année 1</p> <p>(a) L'évaluation socio-économique des choix en matière de développement durable contribuant à la conservation de la biodiversité, déjà entamée lors de la phase de préparation du projet, est élargie et parachevée.</p> <p>(b) Une étude de marché sur le développement de l'éco-tourisme dans l'interzone est réalisée en coopération avec les initiatives déjà entreprises dans les aires protégées existantes et, dans chaque pays, un site pilote est identifié dans le but d'encourager les investissements du secteur privé vers l'interzone.</p> <p>(c) A partir de l'Année 1, l'appui au développement de l'éco-tourisme dans les aires protégées est renforcé dans les Parcs nationaux Odzala Kokoua, Boumba-Bek & Nki, Ivindo et Minkébé.</p> <p>(d) Une stratégie marketing ciblant les promoteurs privés aux niveaux national et international est développée et mise en œuvre afin d'attirer des investissements dans les sites pilotes</p>	<p>1. (a) Termes de référence, désignation de l'équipe d'évaluation et rapport sur l'évaluation socio-économique; (b) Document de l'analyse du marché; (c) Dossiers financiers; rapports techniques; documents promotionnels; Rapports de missions, visites de terrain et dossiers sur les réunions avec les</p>	<p>- Il existe un soutien politique en faveur des activités de développement décentralisées.</p> <p>- Il existe une volonté politique en faveur de la mise en œuvre des conditions institutionnelles et juridiques propices à la gestion communautaire des ressources forestières / fauniques.</p> <p>- Le marché de l'éco-tourisme dans la forêt</p>

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>et les aires protégées existantes.</p> <p>(e) Dans chaque pays, le processus devant mener à l'établissement d'une forêt communautaire ou d'une zone de chasse communautaire est engagé dans l'interzone et aux alentours des aires protégées.</p> <p>(f) A partir de l'Année 1, un cadre juridique pragmatique régissant les forêts communautaires / la gestion des ressources fauniques prenant en compte les droits des populations autochtones, est adopté ou élaboré/ discuté dans chaque pays.</p> <p>2. A la fin de l'année 2</p> <p>(a) Les résultats, recommandations et propositions basés sur l'évaluation socio-économique sont présentés aux bailleurs et à d'autres acteurs du développement.</p> <p>(b) Dans chaque pays, des négociations sont parachevées avec un investisseur privé en vue de la mise sur pied et du fonctionnement de structures écotouristiques types dans les sites pilotes et des partenariats dans le domaine de la gestion écotouristique dans les aires protégées sont noués dans au moins le Parc national Odzala-Kokoua.</p> <p>(c) A partir de l'Année 2, il est établi dans chaque pays une forêt communautaire ou une zone de chasse communautaire supplémentaire.</p> <p>(d) Un projet de programme visant la mise sur pied d'une structure de microfinancement et la formation en matière de planification d'activités et de financement ciblant les entreprises dont l'activité est centrée sur la biodiversité communautaire est conçu et discuté dans chaque pays.</p> <p>(e) Au moins deux projets susceptibles de faire bénéficier aux communautés locales des fonds en faveur des PPTE sont développés au Cameroun.</p> <p>(f) La conservation et la gestion durable des ressources naturelles est intégralement prise en compte dans l'élaboration du DSRP (Congo) et dans la stratégie de réduction de la pauvreté au Gabon.</p>	<p>communautés locales; (d) Document de stratégie marketing et outils de marketing; (e) Comptes rendus de réunions; projets de documents juridiques; (f) Projet de cadre juridique.</p> <p>2. (a) Propositions de projets; compte rendu de la table ronde avec les bailleurs et les partenaires au développement; (b) Contract entre Gouvernement et investisseur privé; accords de partenariat; (c) Documents juridiques entérinant les droits et obligations des communautés; (d) Projet de programme sur le mécanisme de microfinancement et de la formation y relative; (e) Descriptifs de projets et documents d'approbation; visites de terrain; (f) projet</p>	<p>pluviale est en pleine expansion.</p> <p>- Il existe une identité de vues entre l'ensemble des acteurs quant au potentiel de développement économique lié à la conservation de la biodiversité.</p>

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>3. A la fin de l'année 3</p> <p>(a) Les infrastructures éco-touristiques sont finalisées au niveau des trois sites pilotes de l'interzone; au moins quinze membres issus des communautés locales reçoivent une formation dans les activités liées au tourisme et des activités de tourisme sont initiées.</p> <p>(b) Un cadre juridique pragmatique régissant les forêts communautaires / la gestion des ressources fauniques est adopté dans chaque pays.</p> <p>(c) A partir de l'Année 3, une structure de microfinancement et une formation dans le domaine de la planification des activités et du financement à l'intention des entreprises dont l'activité est centrée sur la biodiversité communautaire est mis en œuvre dans chaque pays.</p> <p>4. A la fin de l'année 4</p> <p>(a) Dans chaque site pilote et dans les aires protégées, au moins 15 membres issus des communautés locales disposent d'un emploi direct stable grâce au développement de l'écotourisme.</p> <p>(b) A partir de l'Année 4, les activités écotouristiques ont un taux de rentabilité interne estimé au moins à 12%, et le nombre de jours par touriste augmente de 15% par an.</p> <p>(c) A partir de l'Année 4, au moins deux projets supplémentaires susceptibles de faire bénéficier aux communautés locales des fonds en faveur des PPTE pour mettre en œuvre les activités de gestion durable des ressources naturelles sont mis en place chaque année.</p> <p>5. A la fin de l'Année 5</p> <p>(a) Dans chaque site pilote et dans les aires protégées, au moins 25 membres issus des communautés locales disposent d'un emploi direct stable du fait du développement de l'écotourisme (voir également Extrait 7 par rapport à la rentabilité de la gestion basée sur la conservation).</p> <p>(b) Dans chaque segment national, au moins cinq activités liées aux forêts communautaires/la gestion de la faune</p>	<p>de DSRP et de document de réduction de la pauvreté.</p> <p>3. (a) Dossiers sur les séances de formation; visites de terrain; dossiers sur les activités d'éco-tourisme; (b) Documents juridiques; (c) Dossiers financiers; Rapports sur les séances de formation.</p> <p>4. (a) Données socio-économiques et financières; données sur les activités d'éco-tourisme; (b) Données financières fournies par l'entrepreneur; (c) Descriptifs de Projets et documents d'approbation ; visites de terrain.</p> <p>5. (a) Données socio-économiques et financières; données sur les activités d'éco-tourisme; (b) Données socio-économiques et financières.</p>	

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>sauvage procurent des revenus légaux aux acteurs locaux grâce aux efforts du projet.</p> <p>6. A la fin de l'année 6 (a) Dans chaque segment national, au moins 50% des communautés sollicitent la mise en place d'une zone de forêts et/ou de chasse communautaires.</p> <p>7. Au terme du projet (a) Dans les zones ciblées par le projet à l'intérieur de l'interzone et aux alentours des aires protégées, les revenus générés par l'éco-tourisme et la gestion communautaire légale des forêts et de la faune ont incité les populations locales à cesser l'exploitation non durable des ressources.</p>	<p>6. (a) Demandes officielles émanant des communautés.</p> <p>7. (a) Données socio-economiques.</p>	
<p>Résultat 4. Un financement durable est mobilisé pour la conservation et l'aménagement durable de la TRIDOM <i>Afin de faciliter la surveillance des impacts, des objectifs spécifiques et de vérificatrices au titre de ce résultat sont détaillés dans un Tableau de Mesurage des Résultats (partie B 2 de la présente annexe), de même que la périodicité des échantillonnages et le bien-fondé de la sélection</i></p>			
<p>Extrait 7: Un plan de financement multiniveau est élaboré, approuvé et mis en oeuvre</p>	<p>1. A la fin de l'année 1 (a) Un comité multi-acteurs sur le financement durable de la tri-nationale comprenant des parties prenantes issues des secteurs public et privé est opérationnel dans le but d'améliorer la coordination des financements et de développer et mettre en œuvre une stratégie de financement diversifiée pour appuyer la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles au sein de la TRIDOM. (b) Les coûts d'investissement à court, moyen et long terme ainsi que les coûts variables de la conservation de la biodiversité et de la gestion durable des ressources naturelles sont évalués. (c) Il est réalisé une analyse des coûts et des gains associés aux différentes options identifiées en matière d'affectation des terres, comprenant un examen de la façon dont il faut rendre compte des coûts d'opportunité associés au gel de zones d'exploitation du bois aux fins de conservation et une analyse économiques des bienfaits procurés par les fonctions écologiques.</p>	<p>1. (a) Comptes rendus des réunions du comité; (b) et(c) estimation des coûts; (d) Documents de faisabilité pour différents mécanismes de financement, y compris le fonds d'affectation spéciale; (e) Documents de formation et dossiers sur les séances de formation; (f) Comptes rendus des réunions et ateliers /</p>	<p>- Il existe une volonté politique forte en faveur de l'affectation de ressources budgétaires à la conservation de la biodiversité et en faveur de la gestion durable des ressources</p> <p>- La communauté internationale et les investisseurs privés confirment et renforcent leur intérêt pour la mise à disposition de ressources financières en faveur de la conservation de la biodiversité dans la forêt pluviale</p>

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>(d) Les contraintes et les opportunités liées à un éventail de mécanismes de financement différents sont évaluées, y compris la faisabilité d'une structure voisine des Fonds d'affectation spéciale qui serait mise en place au niveau spécifique du site et / ou de la TRIDOM et dont les capitaux proviendraient des gouvernements et d'autres sources.</p> <p>(e) Il est mis en place un programme de formation sur la planification financière et le financement de la conservation qui est adapté aux besoins de l'interzone et des aires protégées existantes.</p> <p>(f) La sensibilisation des décideurs et des hauts responsables de la société sur à la valeur de la conservation de la biodiversité pour le développement de la région est renforcée.</p> <p>2. A la fin de l'année 2</p> <p>(a) Le comité sur le financement durable œuvre à la tenue d'une discussion élargie et participative sur l'évaluation des coûts et sur la faisabilité des mécanismes de financement.</p> <p>(b) Des stratégie de collecte des fonds sont développées et discutées.</p> <p>(c) Au moins trois propositions visant à « écologiser » la réglementation fiscale sur les activités forestières, minières, fauniques et touristiques sont formulées et discutées.</p> <p>(d) Si la faisabilité de la mise sur pied d'une structure de fonds d'affectation spéciale est confirmée, des projets de textes juridiques et d'instruments financiers pour créer un fonds d'affectation spéciale sont élaborés et discutés.</p> <p>(e) Au moins un partenariat supplémentaire est établi avec le secteur privé (surtout avec les sociétés forestières) dans chaque pays afin d'obtenir un financement pour les activités de conservation au niveau des sites.</p> <p>(f) Au moins 10 professionnels de la conservation et gestionnaires d'aires protégées dans chaque pays sont formés sur les mécanismes de planification financière et de financement de la conservation chaque année à compter de l'Année 2.</p>	<p>2. (a) Comptes rendis des réunions. (b) Projet de stratégies de collecte de fonds; comptes rendu de la réunion des parties prenantes; (c) projets de textes réglementaires; comptes rendus des réunions avec les Gouvernements et d'autres parties prenantes concernées; (d) projet d'instruments juridiques et financiers; comptes rendus de réunions; (e) Accord de partenariat et / ou dossiers financiers; (f) Dossiers sur les séances de formation.</p> <p>3. (a) Projet de plan de financement multi-niveau; compte rendu de la réunion avec les parties prenantes; (b) compte rendu de la réunion avec les parties prenantes; (c)</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La situation politique reste stable dans la région - Il n'y a pas de récession au niveau international. - La corruption peut être atténuée de sorte que les investisseurs aient le sentiment que leur argent sera utilisé à bon escient.

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>3. A la fin de l'année 3</p> <p>(a) Les coûts et les mécanismes de financement choisis sont approuvés et un avant-projet de plan de financement quinquennal (comprenant un plan d'investissement multiniveau (régional, national, local) est élaboré et discuté.</p> <p>(b) Les principales parties prenantes adoptent les stratégies de collecte des fonds.</p> <p>(c) Au moins une proposition visant à « écologiser » la réglementation fiscale sur les activités forestières, minières, fauniques et touristiques est légalement adoptée et des mécanismes sont en place pour assurer un retour des ressources fiscales vers les activités de conservation.</p> <p>(d) Une structure de fonds d'affectation spéciale est opérationnelle et des sources de financement sont identifiées et garanties (selon l'étude de faisabilité ci-dessus).</p> <p>(e) A partir de l'Année 3, au moins un partenariat supplémentaire est établi par an avec le secteur privé dans chaque pays afin de se procurer des financements pour les activités de conservation au niveau des sites.</p> <p>(f) A partir de l'Année 3, Au moins un système de financement innovant (ex. Concession de conservation, instrument reposant sur les mécanismes de marché, paiement direct, etc.) est mis au point, testé et lancé sur le marché à partir des résultats des exercices de planification financière et de collecte de fonds.</p> <p>4. A la fin de l'année 4</p> <p>(a) Le plan quinquennal de financement multiniveau est parachevé et approuvé dans chaque pays.</p> <p>(b) Au moins deux propositions supplémentaires visant à « écologiser » la réglementation fiscale sur les activités forestières, minières, fauniques et touristiques sont légalement adoptées et des mécanismes sont en place pour assurer un retour des ressources fiscales vers les activités de conservation.</p> <p>5. A la fin de l'année 5</p>	<p>Réglementation fiscale; (d) Documents relatifs à la création d'un fonds d'affectation spéciale; dossiers financiers; (e) Accord de partenariat et / ou dossiers financiers; (f) Proposition et outils de marketing sur le mécanisme de financement novateur.</p> <p>4. (a) Compte rendu de la réunion des parties prenantes; plan de financement multiniveau; (b) Réglementation fiscale.</p> <p>5. (a) Budgets nationaux; dossiers financiers.</p> <p>6. (a) dossiers financiers.</p>	

BUTS	OBJECTIFS ET INDICATEURS	MOYENS DE VERIFICATION	HYPOTHESES
	<p>(a) Les ressources issues des recettes fiscales sur les activités forestières, minières, fauniques et touristiques qui sont effectivement affectées aux activités de conservation couvrent désormais 50% des coûts de gestion incompressibles de l'interzone et des aires protégées de la TRIDOM.</p> <p>6. Au terme du projet</p> <p>(a) Des ressources financières à long terme sont disponibles pour couvrir les coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM (particulièrement l'application de la législation et l'aménagement des aires protégées).</p>		

Tableau 4 B: Tableau de mesurage des résultats pour l'Approche par tranches

Stratégie du projet	Indicateurs objectivement vérifiables				
Objectif général	Conserver la biodiversité forestière d'importance mondiale du Bassin du Congo en catalysant l'intégration des objectifs de conservation dans la planification nationale et régionale en vue du développement durable dans la Tri-Nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM)				
Buts	Indicateur	Niveau de Référence	Objectifs (Tranche I – Années 1 à 4)	Objectifs (Tranche II – Années 5 à 7)	Informations complémentaires

Buts	Indicateur	Niveau de Référence	Objectifs (Tranche I – Années 1 à 4)	Objectifs (Tranche II – Années 5 à 7)	Informations complémentaires
<p>But du projet du FEM: Maintenir les fonctions et la connectivité écologiques de la TRIDOM et assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées à travers un aménagement intégré, durable et participatif dans l'interzone entre les aires protégées</p>	<p>Populations d'espèces clés sélectionnées comme indicateurs d'une meilleure protection contre les menaces présentes dans la TRIDOM.</p>	<p>Niveau de référence pour les populations d'éléphants et de grands singes à définir après Années 1 & 2 de mise en œuvre du projet</p> <p>Niveau de référence pour les populations de crocodiles du Nile, crocodiles faux-gavial, tortues géantes et loutres du Congo à définir après 1 an de mise en œuvre du projet</p>	<p>Les populations d'éléphants et de grands singes sont stabilisées dans au moins quatre zones clés (ex. Dja, Boumba Bek, Minkébé) sélectionnées au cours de l'Année 1 couvrant au moins 50% de la TRIDOM</p> <p>Sur au moins deux sites fluviaux pilotes par pays, les populations de crocodiles du Nile, de crocodiles faux-gavial, de tortues géantes et de loutres du Congo sont stabilisées ou sont en augmentation.</p>	<p>Les populations d'éléphants et de grands singes sont stabilisées ou sont en augmentation dans la TRIDOM par rapport aux niveaux de l'Année 1.</p> <p>Sur au moins deux sites fluviaux pilotes par pays, les populations de crocodiles du Nile, de crocodiles faux-gavial, de tortues géantes et de loutres du Congo sont stabilisées ou sont en augmentation.</p>	<p>En raison de la superficie énorme de la TRIDOM, ceci nécessitera l'utilisation de toutes les données de base disponibles ainsi que l'adoption d'un mécanisme d'échantillonnage pour pouvoir mesurer ces tendances dans la TRIDOM. Une quantité de données assez importante est déjà disponible à partir des aires protégées existantes, mais peu d'informations provenant de l'extérieur. Les éventuels décès en masse de grands singes à cause d'Ebola doivent être retirés du comptage lorsque l'on évalue le comportement des chiffres sur les populations de singes par rapport à la réduction de menaces telles que Ebola qui demeure jusqu'ici une menace incontrôlable.</p> <p>Bien que la TRIDOM soit essentiellement destinée à la conservation des écosystèmes forestiers, il ne faut pas perdre de vue que la faune vivant en milieu fluvial est la plus vulnérable. Nous introduisons donc un objectif spécial visant à orienter un effort de protection spécifique vers les fleuves ou les segments de fleuves sélectionnés. La faune en milieu fluvial est particulièrement vulnérable dans la TRIDOM. La détermination des espèces devant relever d'un indicateur est fonction des espèces vivant dans un secteur du fleuve (ex. les crocodiles du Nile sont naturellement absents de beaucoup de fleuves de la TRIDOM).</p>

Buts	Indicateur	Niveau de Référence	Objectifs (Tranche I – Années 1 à 4)	Objectifs (Tranche II – Années 5 à 7)	Informations complémentaires
	Pourcentage de la TRIDOM exempté de chasse	Niveau de référence pour les niveaux de chasse à définir après 1 an de mise en oeuvre du projet Niveau de référence à définir après Année 1 de mise en œuvre du projet	Le pourcentage de la superficie de la TRIDOM ne faisant pas l'objet de chasse pour la viande de brousse est stabilisé ou est en augmentation par rapport aux niveaux de l'Année 1 sur 50% de la TRIDOM grâce à un système efficace d'application de la loi et à des systèmes de gestion collaborative associant le secteur privé et les communautés	Le pourcentage total de la TRIDOM ne faisant pas l'objet de chasse pour la viande de brousse est en augmentation par rapport aux niveaux de l'Année 1 grâce à un système efficace d'application de la loi et à des systèmes de gestion collaborative associant le secteur privé et les communautés La distance moyenne parcourue à pied par les chasseurs du village est stabilisée ou s'est allongée par rapport aux niveaux de l'Année 1. Une deuxième estimation est faite sur la zone de la TRIDOM ne faisant pas l'objet de chasse et la tendance est évaluée, traduisant le succès ou l'échec de la conservation.	Cet indicateur mesure la quantité de forêt renfermant des assemblages de vertébrés relativement intacts. Cet indicateur mesure l'impact spatial lié au contrôle de la chasse.
	Niveaux de financement	Niveau de référence sera établi en Année 1 (à travers une analyse des coûts et des sources de financement)	Un mécanisme de financement durable et diversifié est fonctionnel et couvre au moins 20% des coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM (particulièrement les coûts liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées)	Un mécanisme de financement durable et diversifié est fonctionnel et couvre au moins 50% des coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM (particulièrement les coûts liés à l'application de la loi et à l'aménagement des aires protégées)	Cet indicateur mesure la pérennité financière à long terme résultant des efforts du projet

Buts	Indicateur	Niveau de Référence	Objectifs (Tranche I – Années 1 à 4)	Objectifs (Tranche II – Années 5 à 7)	Informations complémentaires
<p>Résultat 1: (Extrants 1 et 2) Les structures mises en place pour l'affectation des terres et la gouvernance du complexe transfrontalier pour la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles sont conçues, approuvées et opérationnelles</p>	Plan d'affectation des terres légalement approuvé.	Plan d'affectation des terres et structure de gouvernance inexistants; seulement 9 aires protégées sont classées	Des plans d'affectation des terres couvrant au moins 80% de l'interzone sont approuvés par les Gouvernements.	Les Gouvernements publient les plans d'affectation des terres dans la presse nationale et toutes les mesures de mise en œuvre (ex. processus d'établissement formelle des forêts, etc.) des plans d'affectation des terres sont adoptées et appliquées.	Les plans d'affectation des terres devraient faire l'objet d'un décret gouvernemental au cours de l'Année 4. A noter que le Cameroun dispose déjà d'un plan d'affectation des terres pour son segment national; par conséquent, ce qui est en jeu au Cameroun, c'est un plan d'affectation des terres affiné qui prendrait en compte les besoins du complexe de la TRIDOM.
	Statut international officiel pour le complexe de la TRIDOM	Statut non encore défini	Consensus atteint autour de la proposition de statut transfrontalier pour la TRIDOM.	Le statut international de la TRIDOM est approuvé	La TRIDOM pourrait jouir d'un statut international qui renforcerait son profile et son attrait commercial. Un des exemples en Afrique : les <i>Peace Parks</i> en Afrique australe.
	Approbation officielle des plans directeurs	Plan directeur non encore disponible	Le plan directeur de la TRIDOM est conçu et mis en oeuvre sur au moins 20% de la zone du projet.	Chaque pays approuve sa portion spécifiquement nationale du plan directeur, qui couvre au total au moins 147 000 km ² de forêts.	Les plans directeurs contiennent l'ensemble complet des orientations et des outils de gestion: le plan d'affectation des terres, le système de surveillance, le système de contrôle, les besoins en infrastructure, les plans écotouristiques, la réglementation, les droits et les mécanismes financiers.
	Performance en matière d'efficacité de l'aménagement	Outils de suivi de l'efficacité de l'aménagement non encore appliqués	Au moins 25% des aires protégées actuelles de la TRIDOM sont sous aménagement effectif.	Toutes les aires protégées actuelles de la TRIDOM sont sous aménagement effectif.	Celles-ci seront évaluées au moyen des fiches d'évaluation de l'instrument Banque mondiale/WWF de suivi de l'efficacité de la gestion

Buts	Indicateur	Niveau de Référence	Objectifs (Tranche I – Années 1 à 4)	Objectifs (Tranche II – Années 5 à 7)	Informations complémentaires
<p><u>Résultat 2:</u> (Extrants 3, 4 et 5) La capacité de contrôle de l'évolution de la biodiversité, l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques ainsi que la capacité à minimiser les pressions sur les ressources naturelles sont renforcées dans la TRIDOM</p>	<p>Approbation des procédures opérationnelles pour le contrôle</p>	<p>Le projet MIKE (Surveillance de l'abattage illégal d'éléphants) n'est effectif que dans le PN de Minkébé; stratégie de surveillance nécessaire pour l'ensemble du paysage</p>	<p>Stratégie de contrôle provisoire mis en oeuvre sur l'ensemble de la TRIDOM.</p>	<p>La révision définitive de la stratégie de contrôle à partir de l'expérience de terrain est convenue comme faisant partie intégrante du plan directeur et est publiée.</p>	<p>Le contrôle doit être soigneusement planifié et les coûts et avantages des actions de contrôle envisagées doivent être prises en compte .</p>
	<p>Rapports de contrôle de l'« état de la TRIDOM »</p>		<p>Rapports de contrôle annuels de la TRIDOM parachevés et conclusions inspirent la prise de décisions.</p>	<p>Le Rapport final annuel sur la « situation de la TRIDOM », comprenant des recommandations pour le futur, est publié.</p>	<p>Le rapport annuel sur la situation de la TRIDOM fournit des données sur la qualité du contrôle et les tendances observées sur les niveaux de la biodiversité et de l'exploitation des ressources dans la TRIDOM.</p>
	<p>Accords de gestion collaborative signés, ou plutôt réglementation adoptée.</p>	<p>Un seul accord de gestion collaborative existe actuellement entre les orpailleurs et le Parc national de Minkébé</p>	<p>A partir de l'année 3 et chaque année, au moins un accord de gestion collaborative est signé par les parties prenantes dans chaque pays de la TRIDOM.</p>	<p>Au moins 6 accords de co-gestion, dont deux pour la protection de la faune fluviale, et 4 accords de chasse villageoise sont signés dans chaque pays.</p>	<p>Des accords de gestion collaborative sont des instruments servant à affiner les règles applicables à des situations spécifiques sur le terrain (par exemple accès et chasse liés à des camps de chercheurs d'or éloignés). En cas de réussite, ceux-ci présentent un fort potentiel de transposition ailleurs.</p>

Buts	Indicateur	Niveau de Référence	Objectifs (Tranche I – Années 1 à 4)	Objectifs (Tranche II – Années 5 à 7)	Informations complémentaires
	Nombre de sollicitations formulées pour la transposition des accords de gestion collaborative	Aucune requête enregistrée		Dans chaque pays, au moins quatre requêtes ont été formulées en vue de la transposition des accords de co-gestion, dont deux pour l'aménagement fluvial.	Il s'agit ici d'un indicateur qui indique dans quelle mesure des systèmes de gestion collaborative cadrent avec les préoccupations des parties prenantes. Des exemples de réussite peuvent être transposés ailleurs ou adoptés sous forme de politique nationale.
	Bonnes pratiques adoptées en matière de lutte contre la chasse dans les concessions forestières	Le model Bordamur, entre le projet de Minkébé et la société d'exploitation forestière Bordamur relatif au contrôle de la chasse Politique de conservation de la faune sauvage dans les concessions d'exploitation forestière non encore disponible au plan national	Sur au moins 50% des concessions forestières de l'interzone, de bonnes pratiques sont adoptées et intégrées dans les règles internes de celles-ci.	Dans toutes les concessions forestières de la TRIDOM, les « bonnes pratiques » sont appliquées. Dans au moins un pays, une politique est adoptée au niveau national pour la conservation de la faune sauvage dans les concessions forestières.	Ces bonnes pratique interdisent notamment l'utilisation des infrastructures d'exploitation forestière pour les activités de chasse & encouragent les sociétés forestières à contribuer au coût de la surveillance régulière à l'intérieur de leurs concessions. Ce type de règlement constitue la base à partir de laquelle les systèmes de surveillance peuvent fonctionner et est essentiel pour renforcer les capacités des sociétés forestières en matière de contrôle de l'accès et de braconnage de la part des travailleurs;

Buts	Indicateur	Niveau de Référence	Objectifs (Tranche I – Années 1 à 4)	Objectifs (Tranche II – Années 5 à 7)	Informations complémentaires
	Pourcentage des infractions liées à la chasse dans les concessions forestières	Niveau de référence à définir après l'Année 1 de mise en oeuvre du projet	Dans les concessions forestières représentant au moins 50% de la superficie totale en exploitation forestière dans l'interzone, les infractions liées à la chasse ont diminué de 75%.	Dans les concessions forestières représentant 80% de la superficie totale en exploitation forestière dans la TRIDOM, les infractions liées à la chasse (ex. le transport de viande de brousse dans les véhicules) ont diminué de 75% dans les concessions dont les taux de chasse étaient critiques au départ du projet, restent au même niveau ou en-dessous du niveau de référence dans les concessions mettant déjà en œuvre un système de contrôle efficace depuis le démarrage du projet.	Ces indicateurs résultent des données sur le contrôle de l'application de la loi et des données collectées par les services de renseignement sur les entrées clandestines dans les concessions forestières.
Résultat 3: (Extrant 6) Les gains provenant de la gestion communautaire des ressources naturelles contribuent à la réduction de la pauvreté	Nombre d'emplois locaux dans les entreprises d'éco-tourisme	Niveau de référence à définir après l'Année 1 de mise en oeuvre du projet	Dans chaque site pilote, au moins 15 membres des communautés locales disposent d'un emploi direct et stable du fait du développement de l'éco-tourisme	Dans chaque site pilote, au moins 25 membres des communautés locales disposent d'un emploi direct et stable du fait du développement de l'éco-tourisme.	Le projet cible une industrie éco-touristique économiquement viable dans la TRIDOM qui serait basée sur des éco-lodges, la randonnée pédestre et le canotage. L'éco-tourisme augmenterait le niveau de soutien des populations locales en faveur de la conservation de la faune sauvage.

Buts	Indicateur	Niveau de Référence	Objectifs (Tranche I – Années 1 à 4)	Objectifs (Tranche II – Années 5 à 7)	Informations complémentaires
	Revenus des villages riverains des zones ciblées par le projet	Niveau de référence à définir après l'Année 1 de mise en oeuvre du projet au cours de l'évaluation socio-économique		Dans chaque segment national de l'interzone, au moins cinq zones de gestion communautaire de la forêt / faune sauvage procurent des revenus aux acteurs locaux du fait des efforts du projet.	Il est nécessaire d'inscrire la chasse villageoise dans un cadre légal, conformément aux objectifs à long terme de conservation de la faune sauvage. La viande de brousse est une source de protéines diversifiée et une importante source de revenus monétaires. Parce que les gains sont presque immédiats et qu'aucun investissement de capitaux n'est nécessaire, on peut dire sans risque de se tromper que la chasse durable pour la viande de brousse est un ingrédient essentiel de la stratégie de réduction de la pauvreté dans les forêts éloignées. A travers un contrôle strict de l'accès aux concessions forestières, la faune présente au coeur de la forêt peut demeurer largement intacte et la migration du gibier à partir de ce coeur de la forêt vers les terres villageoises enrichit la durabilité de ce type de chasse. Ce model – combinant la chasse et la conservation de la faune sauvage dans les zones avoisinantes – ne peut fonctionner que si les terres de chasse des villages gardent une taille limitée et ne connaissent pas une extension.

Buts	Indicateur	Niveau de Référence	Objectifs (Tranche I – Années 1 à 4)	Objectifs (Tranche II – Années 5 à 7)	Informations complémentaires
	Nombre de demandes pour l'établissement de zones de chasse ou de zones d'aménagement forestier communautaires	Niveau de référence à définir après Années 1 & 2 de mise en oeuvre du projet	Dans chaque segment national de la TRIDOM au moins 25% des communautés demandent l'établissement de forêts /ou de zone de chasse communautaires.	Dans chaque segment national de la TRIDOM, au moins 50% des communautés sollicitent la création de zones de forêt/ ou de chasse communautaires.	Une forte demande indique que les zones de chasse communautaire et les forêts communautaires deviennent l'outil de gestion à la périphérie de la forêt permanente – tel que défini dans les plans d'affectation des terres – et à la périphérie du centre de la forêt « sans chasse ».
	Nombre de personnes ayant abandonné la chasse illégale	Niveau de référence sera défini au cours de l'Année 1, à travers une évaluation socio-économique		Les revenus générés par le développement de l'éco-tourisme et la gestion communautaire de la forêt et de la faune sauvage dans les zones ciblées par le projet ont incité les populations locales à mettre un terme à l'exploitation non durable des ressources naturelles	Ceci montrera l'impact que les activités génératrices de revenus stables catalysées par le projet ont sur le changement de comportement chez les populations locales.
Résultat 4. (Extrant 7) Un financement durable est mobilisé pour la conservation et l'aménagement durable de la TRIDOM	% des coûts de gestion et de protection couvert par les ressources financières à long terme	Niveau de référence à définir au cours de l'Année 1 à travers une analyse des coûts et des sources de financement	Des ressources financières à long terme sont disponibles pour couvrir 20% des coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM (particulièrement l'application de la loi et l'aménagement des aires protégées).	Des ressources financières à long terme sont disponibles pour couvrir 50% des coûts de gestion incompressibles de la TRIDOM (particulièrement l'application de la loi et l'aménagement des aires protégées).	Mettre sur pied un mécanisme de financement durable et varié est crucial pour le succès de l'initiative de la TRIDOM.

SECTION III: BUDGET TOTAL ET PLAN DE TRAVAIL

Un budget total détaillé pour le projet est présenté ci-dessous et la contribution du FEM est égale à US\$ 10.117.498. La Tranche I (Années de 1 à 4) de la contribution du FEM s'élève à US\$ 6.985.200 et la Tranche II (Années de 5 à 7) de la contribution du FEM est de US\$ 3.132.297.

Adjudication												
Intitulé de l'adjudication: PIMS 1583 - BD - FSP - Minkebe Odzala Dja												
Identification du Projet												
Intitulé du Projet : - CONSERVATION DE LA BIODIVERSITE TRANSFRONTALIERE DANS L'INTERZONE MINKEBE – ODZALA - DJA AU GABON, CONGO ET CAMEROUN												
Agence d'Execution: UNOPS												
Résultat du FEM / Activité d'Atlas	Partie responsa ble / Agent d'exécuti on	Source des fonds	ERP/Description du Budget de l'ATLAS		Tranche I				Tranche II			Total (USD)
					Montant 2006 (USD)	Montant 2007 (USD)	Montant 2008 (USD)	Montant 2009 (USD)	Montant 2010 (USD)	Montant 2011 (USD)	Montant 2012 (USD)	
Résultat 1: Les structures d'affectation des terres et de gouvernance du complexe transfrontalier pour la conservation de la biodiversité et l'exploitation durable des ressources naturelles sont conçues, approuvées et opérationnelles	UNOPS	FEM	71100	Coût de main-d'oeuvre	185 909	185 909	185 909	185 909	132 258	132 258	132 258	1 140 410
			71200	Consultants Internationaux	10 695	10 695	0	0	0	0	0	21 389
			71300	Consultants locaux	4 456	4 456	0	0	0	0	0	8 912
			71600	Voyage – déplacements sur le terrain	113 186	113 186	113 186	113 186	113 186	113 186	113 186	792 300
			72200	Equipement et mobilier	97 440	0	0	11 883	0	0	0	109 323
			72400	Matériel de communication et audiovisuel	25 192	12 834	15 686	15 686	15 686	15 686	15 686	116 453
			72500	Fournitures	9 269	9 269	9 269	9 269	9 269	9 269	9 269	64 881
			72600	Dons	0	2 852	0	0	0	0	0	2 852
			72800	Matériel informatique	62 143	0	0	4 753	0	0	0	66 896
			73100	Location et entretien des locaux	9 269	9 269	9 269	9 269	9 269	9 269	9 269	9 269
73400	Location et entretien d'autres matériels	9 982	9 982	9 982	9 982	9 982	9 982	9 982	9 982	69 872		
74100	Services Professionnels	5 941	5 941	5 941	5 941	5 941	5 941	5 941	5 941	41 590		

			74200	Coûts de production audiovisuel et d'impression	58 871	58 871	26 263	26 263	26 263	26 263	26 263	249 056			
			74500	Dépenses diverses	16 386	0	0	0	0	0	0	16 386			
				Sous-total FEM	608 739	423 263	375 504	392 140	321 852	321 852	321 852	2 765 203			
				Sous-total cofinancement Gouvernement								3 823 200			
				Sous-total autres cofinancement								9 178 000			
Résultat 2: La capacité de contrôle des tendances de la biodiversité, de l'exploitation des ressources et des fonctions écologiques et la capacité à minimiser les pressions sur les ressources naturelles sont renforcées dans la TRIDOM	UNOPS	FEM	71100	Coût de main-d'œuvre	538 936	538 936	538 936	538 936	346 926	346 926	346 926	3 196 520			
			71200	Consultants Internationaux	87 892	87 892	65 217	0	0	0	0	0	241 001		
			71300	Consultants locaux	9 448	9 448	0	0	0	0	0	0	18 895		
			71600	Voyage – déplacements sur le terrain	171 943	171 943	131 183	131 183	92 052	92 052	92 052	92 052	882 409		
			72200	Equipement et mobilier	470 881	17 120	17 120	42,313	0	0	0	0	547 433		
			72400	Matériel de communication et audiovisuel	53 410	33 255	33 255	33 255	33 255	33 255	33 255	33 255	252 943		
			72500	Fournitures	19 651	19 651	19 651	19 651	19 651	19 651	19 651	19 651	137 557		
			72600	Dons	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
			72800	Matériel informatique	55 426	0	0	10 077	0	0	0	0	65 503		
			73100	Location et entretien des locaux	19 651	19 651	19 651	19 651	19 651	19 651	19 651	19 651	137 557		
			73400	Location et entretien d'autres matériels	28 363	28 363	28 363	28,363	28 363	28 363	28 363	28 363	198 538		
			74100	Services Professionnels	12 597	12 597	12 597	12 597	12 597	12 597	12 597	12 597	88 177		
			74200	Coûts de production audiovisuel et d'impression	6 298	6 298	6 298	6 298	6 298	6 298	6 298	6 298	44 089		
			74500	Dépenses diverses	51 978	0	0	0	0	0	0	0	51 978		
						Sous-total	1526 472	945 153	872 270	842 324	558 793	558 793	558 793	5 862 599	
							Sous-total cofinancement Gouvernement								5 306 600
							Sous-total autres cofinancement								9 409 100
Résultat 3. Les gains provenant de la gestion communautaire des ressources naturelles contribuent à la réduction de la pauvreté	UNOPS	FEM	71100	Coût de main-d'œuvre	120 871	120 871	120 871	120 871	96 152	96 152	96 152	771 938			
			71200	Consultants Internationaux	4 927	4 927	0	0	0	0	0	0	9 855		
			71300	Consultants locaux	2 053	2 053	0	0	0	0	0	0	4 106		
			71600	Voyage – déplacements sur le terrain	25 426	25 426	25 426	25 426	25 426	25 426	25 426	25 426	177 983		
			72200	Equipement et mobilier	52 719	0	0	5 475	0	0	0	0	58 194		
			72400	Matériel de communication et audiovisuel	11 607	7 227	7 227	7 227	7 227	7 227	7 227	7 227	54 967		

			72500	Fournitures	4 270	4 270	4 270	4 270	4 270	4 270	29 892				
			72600	Dons	19 565	19 565	0	0	0	0	39 130				
			72800	Matériel informatique	25 088	0	0	2 190	0	0	27 278				
			73100	Location et entretien des locaux	4 270	4 270	4 270	4 270	4 270	4 270	29 892				
			73400	Location et entretien d'autres matériels	4 599	4 599	4 599	4 599	4 599	4 599	32 192				
			74100	Services Professionnels	2 737	2 737	2 737	2 737	2 737	2 737	19 162				
			74200	Coûts de production audiovisuel et d'impression	1 369	1 369	1 369	1 369	1 369	1 369	9 581				
			74500	Dépenses diverses	9 828	0	0	0	0	0	9 828				
				Sous-total	289 330	197 315	170 769	178 434	146 050	146 050	1 273 999				
				Sous-total cofinancement Gouvernement							1 025 100				
				Sous-total autres cofinancement							4 589 000				
Résultat 4. Un financement durable est mobilisé pour la conservation et l'aménagement durable de la TRIDOM	UNOPS	FEM	71100	Coût de main-d'œuvre	14 502	14 502	14 502	14 502	10 317	10 317	10 317	88 958			
			71200	Consultants Internationaux	47 791	834	0	0	0	0	0	0	48 625		
			71300	Consultants locaux	348	348	0	0	0	0	0	0	695		
			71600	Voyage – déplacements sur le terrain	15 361	2 317	2 317	2 317	2 317	2 317	2 317	2 317	29 265		
			72200	Equipement et mobilier	7 601	0	0	927	0	0	0	0	8 528		
			72400	Matériel de communication et audiovisuel	1 965	1 224	1 224	1 224	1 224	1 224	1 224	1 224	9 306		
			72500	Fournitures	723	723	723	723	723	723	723	723	5 061		
			72600	Dons	0	0	0	0	0	0	0	0	0		
			72800	Matériel informatique	2 039	0	0	371	0	0	0	0	2 410		
			73100	Location et entretien des locaux	723	723	723	723	723	723	723	723	5 061		
			73400	Location et entretien d'autres matériels	779	779	779	779	779	779	779	779	5 450		
			74100	Services Professionnels	463	463	463	463	463	463	463	463	3 244		
			74200	Coûts de production audiovisuel et d'impression	232	232	232	232	232	232	232	232	1 622		
			74500	Dépenses diverses	7 473	0	0	0	0	0	0	0	7 473		
							Sous-total	99 999	22 144	20 963	22 260	16 778	16 778	16 778	215 699
							Sous-total cofinancement Gouvernement							1 025 100	

RECAPITULATIF DES FONDS

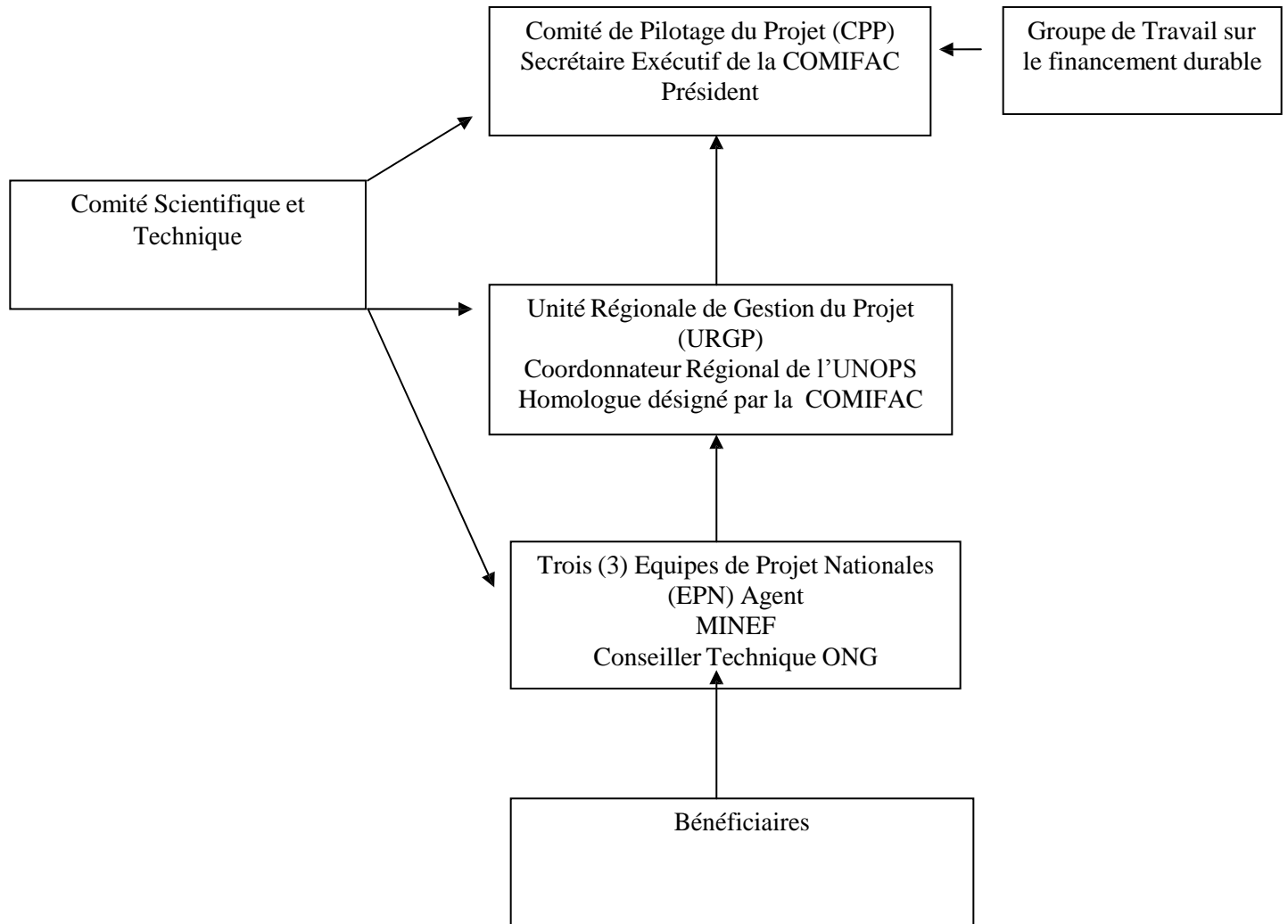
FEM Tranche I								6 985 200
FEM Tranche II								3 132 297
Cofinancement Gouvernement								11 180 000
Autre cofinancement								23 176 100
TOTAL								44 473 597

SECTION IV: INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

PARTIE I: Autres accords

Voir ci-joint les lettres d'acceptation

PARTIE II: Organigram of Project



PARTIE III: Termes de Référence pour le personnel clé du projet

- 1) Liste du personnel
- 2) Termes de Référence du Coordonnateur Régional
- 3) Termes de Référence de l'Expert Financier et Administratif (régional)
- 4) Termes de Référence de l'Adjoint au Programme (régional)
- 5) Termes de Référence du Comité de Pilotage du Projet (CPP)
- 6) Termes de Référence du Comité Scientifique et Technique (CST)
- 7) Termes de Référence de l'Equipe de Projet Nationale (EPN)
- 8) Termes de Référence des Directeurs Nationaux
- 9) Termes de Référence des conseillers techniques des ONG

1) Liste du personnel

NIVEAU		PERSONNEL	MEMBRES
NIVEAU REGIONAL			
Comité de Pilotage du Projet (CPP)			<p>Membre de plein droit</p> <ul style="list-style-type: none"> • Secrétaire Exécutif de la COMIFAC en qualité de Président, • Ministre des Forêts, de la Faune et des Aires Protégées de chacun des trois pays, ou leurs représentants désignés, • Coordonnateur Régional PNUD/FEM chargé de la Biodiversité/Atel. Démarr. Pour l'Afrique de l'Ouest/du centre, • Représentant Résident du PNUD (ou personne désignée par lui/elle) des trois pays, • Points focaux opérationnels du FEM des trois pays, • Trois représentants des communautés locales dans chaque pays. <p>Observateurs</p> <ul style="list-style-type: none"> • au Cameroun et au Gabon, les coordonnateurs du Programme Sectoriel Forêt et Environnement - PSFE; • Représentant en Afrique Centrale de l'IFIA (Association Interafricaine des Industries Forestières) ou un autre représentant du secteur forestier; • Représentants des ONG internationales de Conservation actives dans la zone du projet, notamment WWF, WCS, et ECOFAC-UE.
Comité Scientifique et Technique (CST)			<ul style="list-style-type: none"> • Représentant de la COMIFAC • Représentants de chaque gouvernement • Représentant du WWF • Représentant du WCS <p>Les CST peuvent solliciter l'expertise de toute personne de leur choix, dans les limites de 3 personnes.</p>
Groupe de Travail sur le Financement Durable			<ul style="list-style-type: none"> • Représentant de la COMIFAC • Représentants de chaque gouvernement • Coordonnateurs du PSFE dans les trois pays • Représentants des bailleurs (UE, PNUD, Banque Mondiale, USAID, France, Allemagne, etc.) • Représentant du WWF • Représentant du WCS • Représentants du secteur privé • Représentants des communautés locales • Représentants de la société civile

Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP)	UNOPS	COMIFAC	
	<ul style="list-style-type: none"> • Coordonnateur Régional • Expert Financier et Administratif • Assistant(e) au Programme • Chauffeur 	Homologue de la COMIFAC	
	<ul style="list-style-type: none"> • AUTRE: Les consultants internationaux fourniront des conseils dans le domaine du contrôle (biologique, socio-économique, application de la loi) et du financement durable 		
NIVEAU NATIONAL			
Equipe de Projet Nationale (EPN) (3 pays)	<ul style="list-style-type: none"> • Conseiller technique ONG (WWF Gabon, WWF Cameroun, WWF Congo et / ou WCS) • Expert en base des données et SIG • Comptable • Chauffeur 	Gouvernement Gestionnaire de Projet National	
NIVEAU LOCAL		<i>Point focal</i> COMIFAC	
	L'Equipe de projet nationale participera aux comités de gestion sur le site, pour autant qu'il en existe, ou sont proposés pour différents sites (ex.: Comité de gestion de l'unité d'Odzala au Congo, Le Comité technique de gestion à Makokou (Gabon), etc.		

2) Termes de Référence du Coordonnateur Régional

Contexte

Le Projet de conservation de la TRIDOM, au Cameroun, Congo et Gabon, vise à maintenir les fonctions et la connectivité écologiques dans la TRIDOM et à assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées. Il repose sur une subvention du FEM via le PNUD de \$10m sur sept ans. Il sera géré par une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) qui fournira un appui technique aux trois Equipes de Projet Nationales (EPN). L'URGP comprend des membres du personnel de l'UNOPS, avec un homologue de la COMIFAC, alors que les EPN sont exécutées par les agences gouvernementales chargées des forêts, de la faune et des aires protégées avec l'appui des ONG internationales sous contrat avec l'UNOPS.

Description du poste

Le Coordonnateur régional est recruté par l'UNOPS à qui il rend compte directement. Il/elle est responsable de la mise en œuvre globale du Projet tel que défini par les descriptifs du Projet et conformément aux directives et procédures établies par le PNUD. Le Coordonnateur Régional sera particulièrement responsable de : gérer l'Equipe du Projet du FEM au sein de l'URGP; apporter son appui aux EPN et contrôler la mise en œuvre de toutes les activités du projet aux plans régional et national. Il/elle est responsable de la gestion financière, administrative et technique du Projet, est en liaison avec tous les partenaires et parties prenantes du Projet (bailleurs, différents projets de conservation, ONG, Comité de Pilotage du Projet - CPP, etc.) et coordonne les actions du Projet du FEM avec les autres projets connexes dans la zone de la TRIDOM (projets de cofinancement) et avec d'autres projets régionaux ou nationaux ayant un impact sur la TRIDOM.

Missions, Responsabilités et Tâches

Missions

- Coordination et gestion de toutes les volets du Projet au niveau régional. Une phase critique, qui nécessitera une attention particulière, c'est la phase de lancement du projet.
- Mise en œuvre des recommandations du CPP.
- Gestion du personnel, des activités et des futurs consultants du Projet.
- Préparation des documents relatifs à la mise en œuvre technique et financière du projet notamment le programme de travail annuel, le budget et les rapports d'étape.
- Veiller à ce que le renforcement des capacités soit bien intégré dans toutes les activités du Projet.

Responsabilités

- Se tient effectivement en rapport avec le CPP, les Ministres en charge des forêts, de la faune et des aires protégées, les Ministres de mines, les points focaux du FEM, le Coordonnateur Régional du PNUD/FEM chargé de la biodiversité pour l'Afrique centrale, les bureaux du PNUD, et les agences ONG de mise en œuvre.
- Veille au respect des délais, à la préparation et à la mise en œuvre qualitative des programmes de travail (Achats, remboursement, recrutement de personnel et de consultants, suivi, formation, etc.) conformément aux procédures pertinentes du PNUD.
- Veille à ce que les programmes d'activités annuels soient mis en œuvre conformément aux procédures établies.
- Assume la fonction de secrétaire du CPP.

Tâches opérationnelles

- Donne des instructions et des directives concernant l'orientation administrative, technique et financière en vue de la réalisation des objectifs du Projet et fixe les indicateurs de performance (technique, qualité, délais).
- Dirige l'Equipe du Projet au sein de l'URGP à travers l'organisation régulière de réunions.
- Met en place un système de diffusion et de gestion des informations visant à assurer un suivi permanent de la mise en œuvre du Projet et tient les archives du Projet.

- En collaboration avec les EPN, conçoit et met en oeuvre un plan de suivi-évaluation.
- Rédige tout document entrant dans le cadre de ses responsabilités en tant que Secrétaire du CPP.
- Effectue des missions dans la zone du projet de la TRIDOM et dans les pays concernés afin de superviser, suivre et conseiller les composantes nationales;
- En tant que chef de l'Equipe du Projet, assiste techniquement chaque membre de l'équipe et assure son fonctionnement normal.
- Gère le personnel et les ressources (financières et matérielles) du Projet, conformément aux statut et règlements du PNUD/UNOPS.

Nomination et Evaluation

L'avis de vacance du poste ainsi que la sélection des candidatures sont du ressort de l'UNOPS. Le Coordonnateur régional sera recruté par l'UNOPS sous réserve d'une non-opposition du PNUDF/FEM et en concertation avec la COMIFAC. Les performances de celui/celle-ci seront évaluées par l'UNOPS en concertation avec la COMIFAC, le PNUD/FEM, ainsi qu'avec les bureaux de pays du PNUD et les représentants des gouvernements des trois pays impliqués dans le Projet.

Durée et Nature du Contrat

Le contrat couvrira une période initiale de deux ans, avec une période probatoire de six mois. L'extension du contrat sera conditionnée par le niveau de satisfaction des performances et la disponibilité des ressources financières requises pour le poste.

Profil

- Le Coordonnateur Régional sera recruté par voie d'appel public à candidature à travers des avis de vacance de poste publiés dans les médias nationaux et internationaux.
- Les candidats au poste de Coordonnateur Régional doivent postuler en déposant un dossier complet conformément à l'avis de vacance.
- Le Coordonnateur Régional doit être bien au fait des procédures du FEM et du PNUD et avoir les qualifications suivantes :

Basiques	Souhaitées
<p>Domaine de compétence: Environnement ou ressources naturelles</p> <p>Diplôme: MBA (équivalent DEA/DESS), MSC (équivalent DESS) d'ingénieur ou Ph.D. (doctorat)</p> <p>Connaissances en informatique: Word, Excel, Power Point, email / internet.</p> <p>Langues: Maîtrise du français et de l'anglais (oral, écrit).</p> <p>Expérience:</p> <p>Capacité avérée et reconnue dans la gestion de grands projets complexes à l'échelle nationale et régionale.</p> <p>Bonnes connaissances des questions relatives à la conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo.</p> <p>Excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de présentation de rapports.</p> <p>Expérience du travail des organisations internationales et/ou régionales</p> <p>Connaissance des procédures de gestion des projets financés par le PNUD</p> <p>Expérience en matière de projets financés par le FEM</p>	<p>Etre originaire de la Région de l'Afrique centrale ou de l'Afrique sub-saharienne</p> <p>Connaissances approfondies de la conservation et du développement durable au Cameroun, Congo et Gabon.</p> <p>Capacités reconnues en matière de gestion du personnel</p> <p>Bonnes aptitudes en matière de relations interpersonnelles et sens de la négociation</p> <p>Capacité avérée dans la gestion des projets informatisés</p> <p>Gestion de projets sur la conservation dans le Bassin du Congo.</p> <p>Condition d'âge: avoir entre 35 et 50 ans</p>

Nombre d'années d'expérience: 10 ans	
--------------------------------------	--

3) Termes de Référence de l'Expert Financier et Administratif

Contexte

Le Projet de conservation de la TRIDOM, au Cameroun, Congo et Gabon, vise à maintenir les fonctions et la connectivité écologiques dans la TRIDOM et à assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées. Il repose sur une subvention du FEM via le PNUD de \$10m sur sept ans. Il sera géré par une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) apportant un appui technique aux trois Equipes de Projet Nationales (EPN). L'URGP comprend des membres du personnel de l'UNOPS, avec un homologue de la COMIFAC, alors que les EPN sont exécutées par les agences gouvernementales responsables des forêts, de la faune et des aires protégées avec l'appui des ONG internationales en contrat avec l'UNOPS.

Description du poste

L'Expert financier et administratif est chargé de la gestion financière du Projet et est placé sous la responsabilité du Coordonnateur régional.

Responsabilités et Tâches

Les principales responsabilités de l'Expert financier et administratif sont les suivantes:

- Exécute et supervise la gestion informatisée des fonds et la comptabilité du Projet selon les procédures du PNUD/UNOPS.
- Renforce les capacités techniques des, et apporte son soutien, aux comptables des EPN qu'il assiste aussi dans la préparation des documents financiers et comptables.

Tâches comptables

- Contrôle et supervise les activités comptables.
- Prépare l'établissement des états financiers.
- Etablit les plans de financement estimatifs.
- Vérifie l'application des conditions négociées avec les banques et prépare les éventuelles lettres de réclamation.
- Etablit la situation mensuelle réelle ou estimative de la trésorerie du Projet.
- Prépare le rapport semestriel sur les informations financières.
- Prépare les rapports de clôture
- Collabore avec des auditeurs extérieurs et met en oeuvre leurs recommandations.

Tâches Financières– Budget

- Etablit un calendrier de préparation du budget.
- Etablit les budgets consolidés suivants: Fonctionnement, Investissement, Général.
- Analyse les marges entre les réalisations et les prévisions, en détermine la cause, en informe les responsables, et propose les mesures correctives nécessaires.
- Elabore les Rapports Trimestriels de Contrôle de Gestion.
- Définit et assure le suivi des indicateurs financiers.

Tâches Financières– Trésorerie

- Développe les prévisions de trésorerie à partir du budget.
- Met à jour les prévisions au moyen d'informations et de données réelles.
- Contrôle le solde des comptes bancaires.
- Suit les dépenses encourues et les décaissements.
- Suit et contrôle les sorties de fonds et les besoins en approvisionnement.
- Etablit le rapport financier sur l'état de trésorerie.

Nomination et Evaluation

L'avis de vacance du poste ainsi que la sélection des candidatures sont du ressort du Coordonnateur Régional du Projet en étroite collaboration avec l'UNOPS et sous réserve d'une non-opposition du PNUDF/FEM. Les performances de l'Expert Financier et Administratif seront évaluées par le Coordonnateur Régional. Son éventuel remplacement sera décidé par l'UNOPS en concertation avec le PNUD/FEM.

Durée et Nature du Contrat

Le contrat couvrira une période initiale de deux ans, avec une période probatoire de six mois. L'extension du contrat sera conditionnée par le niveau de satisfaction des performances et la disponibilité des ressources financières requises pour le poste.

Profil

L'Expert financier sera recruté par voie d'appel public à candidature à travers des avis de vacance de poste publiés dans les médias nationaux / africains et à travers le site internet de l'UNOPS.

Les candidats au poste d'Expert financier doivent postuler en adressant un dossier complet conformément à l'avis de vacance de poste.

L'Expert financier sera de préférence un ressortissant de l'un des trois pays de la TRIDOM, ou un Africain et devra posséder les qualifications suivantes.

Basiques	Souhaitées
<p>Qualification: Domaine de compétence: Finance et Gestion Diplôme: MBA (équiv. DEA/DESS) ou diplôme universitaire supérieur en Comptabilité/gestion financière ou diplôme universitaire supérieur en comptabilité/gestion financière plus au moins 10 ans d'expérience avec un excellent parcours professionnel. Connaissances en informatique: Word, Excel, Power point, logiciels de gestion financière et comptable. Langues: Bonnes connaissances du français (parlé, écrit) et de l'anglais (parlé, écrit)</p> <p>Expérience: Expérience en informatique de gestion financière et de comptabilité Expérience dans la gestion de projets environnementaux ou de développement Excellentes aptitudes d'analyse, de rédaction et de présentation des rapports. Connaissance des procédures de gestion de l'UNOPS, du PNUD et de tout autre bailleur important.</p> <p>Années d'expérience: minimum 5 ans si titulaire d'un diplôme universitaire supérieur et 10 ans si titulaire d'un diplôme universitaire de premier cycle</p>	<p>Expérience d'un Projet du FEM Bonnes qualités de gestionnaire et, particulièrement, capacité à donner des directives stratégiques et d'assurer une supervision technique . Excellentes qualités de communication et d'animation d'équipe Capacité à travailler dans des milieux multiculturels Capacité relationnelle sur un plan interpersonnel.</p>

4) Termes de Référence de l'Assistant du Programme (Régional)

Contexte

Le Projet de conservation de la TRIDOM, au Cameroun, Congo et Gabon, vise à maintenir les fonctions et la connectivité écologiques dans la TRIDOM et à assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées. Il repose sur une subvention du FEM via le PNUD de \$10m sur sept ans. Il sera géré par une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) apportant un appui technique aux trois Equipes de Projet Nationales (EPN). L'URGP comprend des membres du personnel de l'UNOPS, avec un homologue de la COMIFAC, alors que les EPN sont exécutées par les agences gouvernementales responsables des forêts, de la faune et des aires protégées avec l'appui des ONG internationales en contrat avec l'UNOPS.

Description du poste

L'Assistant du programme apporte un appui administratif et organisationnel à l'URGP. Il/elle rend compte au Coordonnateur Régional.

Principales fonctions et responsabilités:

- Réceptionne, ouvre, met le cachet de la date et examine tout le courrier et tous les fax « arrivée », qu'il/elle distribue à tous les membres du personnel concernés. Enregistre les correspondances entrant et sortant dans les registres correspondants.
- Répond au téléphone aux demandes de renseignement en fonction des connaissances sur la question et renvoie d'autres aux membres du personnel ou au service compétents. Traite les messages sur la base des consignes reçues.
- Peut être amené à recevoir des visiteurs, à déterminer leurs domaines d'activité et à les orienter vers la personne/le service compétent(e).
- Suivant les instructions et au moyen de l'outil informatique de traitement de texte, produit des correspondances d'affaires, des rapports, formulaires, et autres matériaux connexes. Apporte les corrections nécessaires pour plus de précision ou pour éliminer les fautes éventuelles. Relit les documents préparés par d'autres personnes en annotant les corrections nécessaires.
- Accomplit des tâches telles que reproduire/faire des copies de documents, envoyer des correspondances par fax, s'organiser avec le service du courrier/colis, et passer les commandes de fournitures de bureau.
- Conformément aux instructions, établit et tient les dossiers du superviseur et du bureau. Conserve, classe et localise les documents.
- S'occupe des formalités de voyage, de la délivrance de visas et de tout autre document nécessaire pour le personnel de l'URGP et de tous les comités du projet.
- Aide à maintenir un stock suffisant de fournitures de bureau et de réserves. Veille sur le stock de matériel de bureautique et le mobilier.
- Assiste le superviseur dans des projets spéciaux, notamment la préparation des rapports, mise en forme des discours, préparation des invitations, préparation des réunions, collecte des documents de la réunion et à la mise au point de présentations pour des exposés en conférence et pour des événements spéciaux.
- Apporte son soutien pour les réunions et séminaires, notamment la collecte et l'assemblage des documents de réunions, la réservation d'espaces pour des réunions et s'occupe des fournitures.
- Coordonne les réunions du personnel et les réunions pour l'examen des projets, notamment les propositions d'itinéraires de voyage, la préparation de l'ordre du jour des réunions et la rédaction des comptes rendus.
- Aide l'Expert financier et administratif dans ses fonctions comptables, notamment la saisie de données dans le grand livre ou le système de comptabilité automatique, s'il y a lieu.
- Etablit et garde une petite caisse.
- Accomplit d'autres tâches qui lui sont confiées.

Minimum exigé

- **Connaissances:** un Bachelor (~_ licence), une formation/titres locaux équivalents ou une expérience professionnelle de cinq ans minimum dans un domaine équivalent et pertinent est requise.
- **Expérience:** Le/la candidat(e) idéal(e) pour ce poste doit avoir entre cinq et dix ans d'expérience administrative, y compris des compétences en traitement de texte et en logiciels de tableurs.
- **Compétences et capacités:** Le poste exige de bonnes connaissances en anglais et en français. Dans l'idéal, la personne doit être méticuleuse et avoir un sens développé du détail. De bonnes aptitudes de rédaction, le sens de l'initiative et du travail efficace en groupe.

Nomination et Evaluation

L'avis de vacance du poste ainsi que la sélection des candidatures sont du ressort du Coordonnateur Régional du Projet en étroite collaboration avec l'UNOPS et sous réserve d'une non-opposition du PNUDF/FEM. Les performances de l'Assistant(e) du programme seront évaluées par le..... Son éventuel remplacement sera décidé par l'UNOPS en concertation avec le PNUDF/FEM.

Durée et Nature du Contrat

Le contrat couvrira une période initiale de deux ans, avec une période probatoire de trois mois. L'extension du contrat sera conditionnée par le niveau de satisfaction des performances et la disponibilité des ressources financières requises pour le poste.

5) Termes de Référence du Comité de Pilotage du Projet

Contexte

Le Projet de conservation de la TRIDOM, au Cameroun, Congo et Gabon, vise à maintenir les fonctions et la connectivité écologiques dans la TRIDOM et à assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées. Il repose sur une subvention du FEM via le PNUD de \$10m sur sept ans. Il sera géré par une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) apportant un appui technique aux trois Equipes de Projet Nationales (EPN). L'URGP comprend des membres du personnel de l'UNOPS, avec un homologue de la COMIFAC, alors que les EPN sont constituées par les agences gouvernementales responsables des forêts, de la faune et des aires protégées avec l'appui des ONG internationales en contrat avec l'UNOPS.

Missions et responsabilités du Comité de Pilotage du Projet

L'objectif principal du Comité de Pilotage du Projet (CPP) du Projet FEM est de veiller à la bonne mise en oeuvre du Projet, d'assurer un processus décisionnel transparent et de représenter les intérêts des parties prenantes dans la mise en oeuvre du Projet.

En tant qu'organe consultatif de contrôle et de supervision, le Comité de Pilotage du Projet (CPP) est chargé d'examiner les rapports du Projet et d'approuver les orientations, les programmes de travail et les budgets préparés par l'URGP. Il est assisté par un Comité Scientifique et Technique. Le CPP est en particulier chargé:

- d'évaluer l'état d'avancement du projet et de faire des recommandations pertinentes et de prendre les mesures idoines pour surmonter les contraintes dans la mise en oeuvre.
- de faire des recommandations, s'il y a lieu, aux autorités compétentes afin de renforcer l'efficacité et le succès du projet.
- de veiller à la mise en oeuvre des recommandations des rapports d'audit.
- de faciliter la mobilisation des ressources et du soutien politique nécessaires pour l'efficacité et l'effectivité de la mise en oeuvre du projet et de la poursuite des activités ci-dessus y compris en dehors du financement du FEM.

Organisation et Fonctionnement

- Le CPP est présidé par le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC ou une personne désignée par celui-ci.
- Le CPP se réunit au moins une fois par an dans une des trois capitales et peut décider d'augmenter la fréquence de ses réunions.
- Le CPP examine et approuve le rapport général annuel sur l'état d'avancement des activités du projet ainsi que le programme de travail annuel et le budget préparé et transmis aux membres par le Coordonnateur régional au moins un (1) mois avant la tenue de la réunion.
- Les délibérations du CPP se font par consensus.
- Le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC transmet les conclusions des réunions du CPP aux Ministres en charge des forêts et des aires protégées des trois pays ainsi qu'au président en exercice de la COMIFAC.
- Le CPP a la latitude de demander à l'URGP de lui fournir tout rapport qu'il estime nécessaire à la réalisation de ses objectifs.
- Le Règlement Intérieur établi par les membres fixe les modalités pratiques du fonctionnement du CPP.
- Le Coordonnateur Régional assume les fonctions de Secrétaire.

Etablissement et communication des rapports

Le CPP rédige un rapport sur ses délibérations et conclusions devant être distribué aux Ministres en charge des forêts, de la faune et des aires protégées, aux bailleurs, à l'URGP et, s'il y a lieu, à toute autre institution du choix du Comité.

Composition

Les membres du CPP sont désignés par leurs institutions respectives. La composition du CPP se présente comme suit:

- le Secrétaire Exécutif de la COMIFAC en tant que Président,
- les Ministres des Forêts, de la Faune et des Aires Protégées de chacun des trois pays, ou leur représentants désignés,
- le Coordonnateur du PNUD/FEM pour la Biodiversité/AD pour l'Afrique de l'ouest/centrale,
- le Représentant Résident du PNUD (ou une personne désignée) dans les trois pays,
- les points focaux opérationnels du FEM dans les trois pays,
- trois représentants des communautés locales de chaque pays.

Le CR, et son homologue de la COMIFAC, assumera la fonction de Secrétaire. Les deux seront responsables de l'organisation des réunions, la diffusion de la documentation pour examen, et de la préparation des comptes rendus et des rapports du CPP.

Les personnes ci-après seront invitées en qualité d'observateur aux réunions du CPP:

- au Cameroun et au Gabon, les coordonnateurs du Programme Sectoriel Forêt et Environnement - PSFE;
- le Représentant en Afrique centrale de l'IFIA (Association Interafricaine des Industries Forestières) ou un autre représentant du secteur de l'exploitation forestière;
- des représentants des ONG internationales de conservation actives dans la zone du projet, notamment WWF, WCS, et ECOFAC-UE.

Le CPP peut faire appel à toute personne de son choix pour son expertise.

Le CPP travaillera à maximiser des synergies avec les mécanismes de coordination mis en place dans le cadre de l'Accord de Coopération récemment signé. Il s'agit, en particulier, du Comité Tri-National de Suivi (CTS, qui se réunit une fois l'an) et du Comité Tri-National de Planification et d'Exécution (CTPE, qui se réunit deux par an). Il est important de souligner que la planification coordonnée sera renforcée en

s'assurant que les représentants de ces trois comités Tri-Nationaux dans le cadre de l'Accord de Coopération sont les mêmes que ceux des comités du projet.

6) Termes de Référence du Comité Scientifique et Technique (CST)

Contexte

Le Projet de conservation de la TRIDOM, au Cameroun, Congo et Gabon, vise à maintenir les fonctions et la connectivité écologiques dans la TRIDOM et à assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées. Il repose sur une subvention du FEM via le PNUD de \$10m sur sept ans. Il sera géré par une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) apportant un appui technique aux trois Equipes de Projet Nationales (EPN). L'URGP comprend des membres du personnel de l'UNOPS, avec un homologue de la COMIFAC, alors que les EPN sont constituées par les agences gouvernementales responsables des forêts, de la faune et des aires protégées avec l'appui des ONG internationales en contrat avec l'UNOPS.

Missions et Responsabilités du Comité Scientifique et Technique

Le Comité Scientifique et Technique (CST) est un Comité scientifique et technique consultatif et un organe auxiliaire du Comité de Pilotage du Projet (CPP). Il a pour rôle d'assister le CPP dans sa mission de supervision des activités du Projet à qui il fournit l'appui scientifique et technique dont il a besoin. Le CST a également un rôle scientifique et technique consultatif auprès de l'URGP et des composantes nationales pour des questions importantes liées à la mise en oeuvre du Projet ou à la demande du directeur régional du projet, mais ne peut se substituer ni à l'URGP ni au personnel technique du Projet. Le CST est chargé, en particulier, de :

- fournir une contribution qualitative sur les aspects scientifiques et techniques de la mise en oeuvre du Projet, notamment tous les rapports et les programmes de travail annuels préparés par l'UCP.
- fournir des notes techniques à la demande du CPP et de l'UCP.

Organisation et Fonctionnement

- le CST se réunit avant la réunion du CPP et aussi à la demande du Président du CPP ou du Coordonnateur Régional.
- Le Président du CST doit avoir été élu(e) par les membres du Comité.
- Le CST décide en son sein de son organisation et de son fonctionnement.
- Les points de vue du CST sont transmises au CPP sous la forme de notes techniques.
- Le CST rédige un rapport annuel à la fin de chaque année d'activité.

Composition

Les membres du CST sont des scientifiques et des techniciens de haut niveau, comprenant :

- Un Représentant de la COMIFAC,
- Un Représentant de chaque gouvernement,
- Un Représentant de chacune des principales ONG de conservation actives dans la TRIDOM,
- Un Représentant d'une grande institution de recherche ou universitaire de chacun des trois pays de la TRIDOM.

Le CST peut également solliciter d'autres personnes ressources pour se pencher sur des questions pour lesquelles le CST estime ne pas disposer des compétences nécessaires.

7) Termes of Référence de l'Equipe de Projet Nationale (EPN)

Contexte

Le Projet de conservation de la TRIDOM, au Cameroun, Congo et Gabon, vise à maintenir les fonctions et la connectivité écologiques dans la TRIDOM et à assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées. Il repose sur une subvention du FEM via le PNUD de \$10m sur sept ans. Il sera géré par une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) apportant un appui technique aux trois Equipes de Projet Nationales (EPN). L'URGP comprend des membres du personnel de l'UNOPS, avec un homologue de la COMIFAC, alors que les EPN sont constituées par les agences gouvernementales responsables des forêts, de la faune et des aires protégées avec l'appui des ONG internationales en contrat avec l'UNOPS.

Rôle et responsabilités de l'EPN

L'EPN est chargée de la mise en oeuvre du Projet au niveau national. Il travaille sous l'autorité administrative de l'URGP. L'EPN travaille en étroite collaboration avec l'URGP à la coordination et à l'harmonisation des activités du Projet avec d'autres projets mis en oeuvre dans la TRIDOM au niveau national.

Les responsabilités spécifiques de l'EPN sont les suivantes:

- Concevoir un programme de travail en coordination avec l'URGP et en assurer la mise en oeuvre.
- Gérer, coordonner et superviser la mise en oeuvre des activités du Projet aux niveaux national et local et assurer le lien avec l'URGP.
- Assurer la qualité et l'efficacité du suivi et de l'évaluation des activités par les groupes de bénéficiaires existants.
- Assurer la bonne exécution des contrats d'études, de travail et de fourniture signés dans le cadre des différentes composantes du Projet.
- Certifier les travaux et les services réalisés par les fournisseurs et prestataires.
- Rédiger les rapports et transmettre à l'URGP toutes les informations relatives à la mise en oeuvre de la composante nationale du Projet.

Organisation et Fonctionnement

- L'EPN est hébergée au sein du Ministère de tutelle.
- L'EPN est animée par le Directeur National désigné par le Ministère de tutelle et bénéficie de l'appui technique d'une ONG internationale.
- L'EPN rend compte à l'URGP pour ce qui concerne la mise en oeuvre du Projet.

Rapports

L'EPN prépare les rapports suivants:

- Une courte lettre électronique bimensuelle (deux fois par mois) envoyée à l'URGP présentant les évolutions les plus récentes intervenues dans la mise en oeuvre du Projet.
- Un rapport semestriel sur la mise en oeuvre du Projet, la réalisation des objectifs et des coûts du programme de travail, avec une section spéciale sur les fournitures et les décaissements indiquant l'avancement des activités par rapport aux plans d'achats. Le rapport est envoyé à l'URGP et au Ministère de tutelle.
- Un rapport général annuel sur l'état d'avancement, suivant un format conçu par l'URGP sur la base des procédures du PNUD. Le rapport est envoyé à l'URGP et au Ministère de tutelle
- Un programme de travail et un budget annuels, joints au rapport général annuel sur l'avancement du Projet.
- Des Rapports Ad Hoc à la demande de l'URGP.

Personnel

- Directeur National
- Conseiller Technique ONG
- Expert National Base des données et SIG,
- Assistant(e) Administratif
- Chauffeur.

Le Directeur National est choisi par le Ministère de tutelle après approbation par l'URGP qui évalue les qualifications techniques du/de la ou des candidat(e)s.

Le Directeur National et le Conseiller Technique de l'ONG sont chargés des opérations de recrutement du personnel (vacance de poste, sélection et emploi) et des consultants.

Les consultants nationaux, régionaux et internationaux sont recrutés en fonction des besoins, la priorité étant accordée aux ressortissants des pays du Bassin du Congo.

8) Termes de référence du directeur national

Contexte

Le Projet de conservation de la TRIDOM, au Cameroun, Congo et Gabon, vise à maintenir les fonctions et la connectivité écologiques dans la TRIDOM et à assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées. Il repose sur une subvention du FEM via le PNUD de \$10m sur sept ans. Il sera géré par une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) apportant un appui technique aux trois Equipes de Projet Nationales (EPN). L'URGP comprend des membres du personnel de l'UNOPS, avec un homologue de la COMIFAC, alors que les EPN sont constituées par les agences gouvernementales responsables des forêts, de la faune et des aires protégées avec l'appui des ONG internationales en contrat avec l'UNOPS.

Description du poste

Le Directeur National est responsable de la mise en oeuvre du Projet au niveau national conformément aux procédures et directives générales mises en place par l'URGP. Le Directeur National est chargé d'animer l'Equipe de Projet Nationale et est responsable de la gestion financière, administrative et technique du Projet au niveau national ; il assure la liaison entre les partenaires et les acteurs du Projet au niveau national (Ministère de tutelle, Agence chargée des parcs, ONG, bailleurs de fonds, etc) et coordonne les activités du Projet avec d'autres projets nationaux ou locaux ayant un rapport avec la zone de la TRIDOM.

Missions, responsabilités et tâches opérationnelles

Missions

- Coordination et gestion de toutes les composantes du Projet aux niveaux national et local.
- Mise en oeuvre des recommandations et politiques du CPP.

Responsabilités

- Assure la gestion administrative et financière du projet avec l'accord de l'URGP.
- Assure la liaison efficace avec l'URGP et les autres structures locales ou nationales pertinentes du Projet.
- Veille au respect des délais et de la mise en oeuvre du programme de travail conformément aux procédures appropriées du PNUD.
- Veille à la mise en oeuvre des programmes de travail annuels conformément aux procédures spécifiées.
- Prépare les différents rapports techniques et financiers à la demande de l'URGP.

- Coordonne et supervise la réalisation des différentes études effectuées dans le cadre du Projet.
- Assure le suivi de la mise en œuvre du programme de travail.

Tâches Operationnelles

- Guide et facilite la mise en oeuvre du programme de travail au niveau national.
- Gère le personnel et les ressources (financières et matérielles) de l'EPN conformément aux procédures définies.

Nomination et Evaluation

L'avis de vacance du poste ainsi que la sélection des candidatures sont du ressort du Ministère de tutelle ou de l'Equipe de Projet Nationale; le candidat sélectionné doit être approuvé par le Coordonnateur Régional sur la base de critères de techniques de qualification. Les performances du Directeur National sont évaluées par le Coordonnateur Régional et le Ministère de tutelle. Le remplacement éventuel du Coordonnateur National est décidé par le Cordonnateur Régional sous réserve de la non-opposition du Comité de Pilotage du Projet.

Durée et Nature du Contrat

Le contrat couvrira une période initiale de deux ans, avec une période probatoire initiale de six mois. Le renouvellement du contrat sera conditionnée par le niveau de satisfaction des performances.

Profil

Le Directeur National sera recruté par voie d'appel public à candidature à travers des avis de vacance de poste publiés dans la presse nationale.

Les candidats au poste de Directeur National doivent postuler en déposant un dossier complet conformément à l'avis de vacance.

Le Directeur National doit être un ressortissant du pays concerné. Il/elle doit être bien au fait des procédures du FEM ou d'autres bailleurs internationaux et posséder les qualifications suivantes.

Basiques	Souhaitées
Qualifications: Domaine de compétence: Environnement ou Ressources Naturelles Diplôme: MBA (équiv. DEA/DESS) (ou un diplôme d'ingénieur ou un MSC (équiv. DESS en science et technique). Connaissances en informatique: Word, Excel, Power Point. Langues: Maîtrise du français (parlé, écrit). Expérience: Forest and wildlife management. Gestion des projets nationaux et surtout projets de développement ou de protection de l'environnement. Excellentes aptitudes d'analyse, de rédaction et de présentation des rapports. Années d'expérience: 10 ans au minimum	Bonnes connaissances des zones de forêt humide. Capacité relationnelle sur un plan interpersonnel. Expérience de la fonction de gestion stratégique et de supervision technique. Excellentes qualités de négociateur. Aptitude en gestion informatisée de projets Antécédents de travail dans les pays de la TRIDOM dans le cadre des organisations internationales ou nationales impliquées dans le domaine du développement. Connaissance des procédures de gestion des projets du PNUD/FEM.

Age requis: 35 – 50 ans	
-------------------------	--

9) Termes de référence des conseillers techniques des ONG

Contexte

Le Projet de conservation de la TRIDOM, au Cameroun, Congo et Gabon, vise à maintenir les fonctions et la connectivité écologiques dans la TRIDOM et à assurer la conservation à long terme de son système d'aires protégées. Il repose sur une subvention du FEM via le PNUD de \$10m sur sept ans. Il sera géré par une Unité Régionale de Gestion du Projet (URGP) apportant un appui technique aux trois Equipes de Projet Nationales (EPN). L'URGP comprend des membres du personnel de l'UNOPS, avec un homologue de la COMIFAC, alors que les EPN sont constituées par les agences gouvernementales responsables des forêts, de la faune et des aires protégées avec l'appui des ONG internationales en contrat avec l'UNOPS.

Description du poste

Les Conseillers Techniques des ONG fourniront des conseils scientifiques et techniques au jour le jour au Directeur National dans son rôle de gestion et de supervision de la mise en œuvre du Projet, et à l'Equipe de Projet Nationale.

Les principales tâches sont :

- Préparer, présenter et mettre en oeuvre des notes techniques destinées à guider la mise en oeuvre de tous les volets du projet, notamment la planification de l'occupation des terres, le développement de plans d'aménagement et de plans directeurs, le contrôle socio-économique et biologique, le contrôle de l'application de la loi, la co-gestion, le développement d'incitations socio-économiques en faveur de la conservation de la biodiversité, et le financement durable;
- Apporter une contribution technique au développement et à la mise en œuvre des programmes de travail nationaux et effectuer des visites régulières sur le terrain à cet effet.
- Aider à l'identification des besoins en formation et veiller à ce que le personnel et les partenaires du Projet reçoivent des formations pratiques.

Nomination et Evaluation

L'avis de vacance du poste ainsi que la sélection des candidatures sont du ressort de l'ONG concernée, sous réserve d'une non-opposition de la part de l'URGP.

Durée et Nature du Contrat

Le contrat couvrira une période initiale de deux ans, avec une période probatoire de six mois. L'extension du contrat sera conditionnée par le niveau de satisfaction des performances du candidat et par la disponibilité des ressources financières requises pour le poste.

Profil

- Domaine de compétence: Environnement ou ressources naturelles
- Diplôme: MBA (équivalent DEA/DESS), MSC (équivalent DESS) d'ingénieur ou Ph.D. (doctorat).
- Connaissances approfondies des questions liées à la conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo.
- Excellentes capacités d'analyse, de rédaction et de présentation de rapports.
- Aptitudes de formateur avérées.
- Expérience du travail dans les organisations internationales et/ou régionales
- Langues: Maîtrise du français et de l'anglais (oral, écrit).
- Connaissances en informatique: Word, Excel, Power Point.
- Dix ans passés dans la gestion des ressources naturelles.

PARTIE IV: Plan pour la Participation des Parties Prenantes

86. La participation des Parties Prenantes a été un des éléments clés du succès du travail entrepris pendant les activités du PDB-B (ateliers nationaux de concertation avec les parties prenantes tenus, deux ateliers régionaux tenus). L'appui du FEM se poursuivra et augmentera avec cette implication des parties prenantes à tous les niveaux: communautés locales, responsables locaux et de districts, gouvernement central, ONG, secteur privé et bailleurs. Les plans d'affectation des terres seront développés à travers un processus éminemment participatif sous la direction des Ministères des gouvernements nationaux en charge des forêts et de la COMIFAC. A des niveaux plus élevés, les représentants des gouvernements se réuniront au minimum une fois par an pour débattre de la collaboration, des progrès réalisés, des résultats du suivi et du contrôle, des choix et de la coordination et pour évaluer la mise en œuvre.

87. Le projet sera mis en œuvre avec la participation totale des autorités en charge des forêts et des aires protégées, qui dirigeront la plupart des activités. Les plans régionaux d'affectation des terres seront développés grâce à un processus éminemment participatif sous la direction des Ministères chargés des forêts et de la COMIFAC. A des niveaux plus élevés, les représentants des gouvernements se réuniront au minimum une fois par an pour débattre de la collaboration, des progrès réalisés, des résultats du suivi et du contrôle, des choix et de la coordination et évaluer la mise en œuvre.

88. Un certain nombre de parties prenantes ont été identifiées dans la zone du projet, comme l'indique le tableau « cartographie des parties prenantes » ci-dessous. A noter que la majorité de ces parties prenantes ont des compétences, aptitudes, forces et faiblesses complémentaires et que seul un effort combiné peut faire de la conservation et de la gestion durables des ressources naturelles une option fructueuse pour le futur.

Tableau 5: Cartographie des Parties Prenantes

Partie Prenante	Intérêt dans / rapport avec le projet	Ressources disponibles	Rôle ou implication potentiels
Gouvernements du Gabon, Congo, Cameroun.	La TRIDOM entre dans le cadre du suivi du Sommet sur les forêts de yaoundé de 1999 (Sommet des chefs d'Etat). Cette grande zone de conservation jouit d'une « image verte » aux yeux des trois gouvernements.	Le Gouvernement peut augmenter les impôts pour financer la gestion des ressources naturelles.	Directement impliqués à travers le Ministère des Eaux et Forêts. Un soutien à grande échelle de la part des gouvernements sera recherché (tel qu'implication de différents ministères).
Ministère des Forêts et des Aires Protégées (Cameroun, Congo, Gabon)	Premier bénéficiaire, participe à la mise en œuvre conjointe du projet. Responsable et principale instance de décision en matière d'affectation des terres et d'aménagement forestier. Ferme volonté de s'engager dans la conservation transfrontalière après le Sommet de Yaoundé. Renforcement plus poussé des capacités.	Ressources humaines aux niveaux national et local. Quelques ressources logistiques. Application de la loi et affirmation de l'autorité de l'Etat	Le Projet sera mis en œuvre en collaboration avec les différents services du Ministère des Forêts et des Aires Protégées. Formulation et élaboration de politiques. Partenaire indispensable pour la mise en œuvre sur le terrain (développement de règles, application de la loi).
Communauté internationale.	Conservation d'un grand écosystème de forêt ombrophile tropicale (biodiversité, processus évolutionnistes). Avantages de la séquestration du carbone. Eco-tourisme.	Ressources financières et influence sur les politiques gouvernementales.	Action de lobbying auprès des gouvernements nationaux. Apport de ressources financières essentielles. Communication des efforts locaux à un auditoire international.

Partie Prenante	Interêt dans / rapport avec le projet	Ressources disponibles	Rôle ou implication potentiels
			Presse internationale.
COMIFAC	La TRIDOM est identifiée dans le Plan de Convergence comme une zone de conservation transfrontalière prioritaire.	Pouvoir politique, pouvoir de convocation et de lobbying auprès des Ministères en charge des forêts.	Catalyser la coordination du développement de la TRIDOM en tant que zone transfrontalière reconnue.
Autorités locales	Le Projet sera mis en oeuvre dans leur zone de compétence; une grande collaboration avec leurs services sera essentielle.	Autorité et pouvoir dans la zone d'intervention.	Partenaire au niveau local.
Ministère des Mines	Un certain potentiel minier existe dans la zone du projet.	Expertise dans le domaine de la planification et des données sur les ressources minérales dans la zone du projet.	Sera consulté et prendra part au processus de planification de l'affectation des terres.
Populations locales (Bantu)	Directement concernées par les décisions en matière d'affectation des terres et par le développement de systèmes de gouvernance des ressources naturelles.	Expertise, savoirs et savoir-faire locaux. Bassin de recrutement.	Seront consultées régulièrement et associées au processus de planification de l'affectation des terres. Le Projet offrira des opportunités d'emplois.
Populations locales (pygmées Baka)	Utilisent une partie de la forêt de la zone du projet pour leur subsistance et pour la chasse de l'éléphant. Participent au développement des règles concernant l'exploitation et l'accès aux ressources.	Expertise dans le domaine de la forêt.	Seront consultées et associées au processus de planification de l'affectation des terres. Le WWF est impliqué dans le processus d'autonomisation des pygmées Baka jusque là marginalisées.
Elites (des gens originaires de la zone du projet résidant dans la capitale nationale)	Ont des intérêts bien compris dans leur région d'origine (politiques notamment).	Source d'influence liée à la zone du projet, basées dans la capitale. Influence sur les populations locales.	Seront consultées et associées au processus de planification de l'affectation des terres.
Sociétés forestières opérant (ou souhaitant opérer) dans la zone du projet.	Les compagnies forestières sont de plus en plus désireuses de se donner une image écologique et subissent des pressions qui les poussent à travailler dans le sens d'une « bonne gestion forestière ».	Ressources financières, logistiques, expertise sur leur zone d'intervention, influence dans le processus de planification de l'affectation des terres.	Les compagnies forestières possèdent d'importantes ressources et sont très présentes sur le terrain. Toutes doivent devenir des partenaires dans une stratégie intégrant tout le paysage afin d'éviter l'utilisation des infrastructures d'exploitation forestière pour la chasse/le braconnage.
L'Union européenne (UE)	Important bailleur dans la TRIDOM (Dja et Odzala-Kokoua, Minkébé, station de recherche du CIFOR)	Ressources financières et pouvoir de lobbying.	Le WWF administrera les ressources de l'UE à Minkébé. Le WWF travaille

Partie Prenante	Interêt dans / rapport avec le projet	Ressources disponibles	Rôle ou implication potentiels
			avec l'UE sur la politique en matière de ressources naturelles.
USAID/CARPE	Engagé dans l'appui à la gestion de la TRIDOM	Soutien financier et assistance technique. Capacité de Lobbying.	Le WWF et le WCS sont des exécutants pour le compte de USAID/CARPE en étroite collaboration avec les autorités gouvernementales. Les agences du gouvernement américain et les ONG basées aux USA sont disposées à fournir des orientations techniques.
PNUD & FEM	Engagés dans le processus visant plus d'appui en faveur de la TRIDOM de la part du FEM.	Ressources financières et capacité de lobbying.	Travaille avec le WWF, ECOFAC et le WCS sur l'appui au développement de politiques.
ECOFAC	Apporte un appui à Dja et Odzala-Kokoua. Partenaire de longue date du WWF et du WCS.	Les ressources humaines et financières sont disponibles. Expertise spécifique et contacts disponibles.	ECOFAC, le WWF et le WCS aident le gouvernement à faire de la TRIDOM une zone de conservation opérationnelle sur la base d'un aménagement efficace des aires protégées et de concessions forestières bien aménagées.
WWF	Le WWF est l'ONG qui apporte son appui aux Parcs Nationaux de Minkébé, Nki et Boumba-Bek. Le WWF mène des activités dans la périphérie nord-ouest d'Odzala (Souanké-Garabinsam)	Appui technique et financier. Expérience ancienne dans la zone.	Appui à la mise en œuvre du projet.
WCS	Le WCS est l'ONG qui apporte son appui au Parc National de l'Ivindo. Elle a déjà démarré ses activités dans la périphérie nord-est d'Odzala	Appui technique et financier. Expérience ancienne dans la zone.	Appui à la mise en œuvre du projet.

PARTIE V: Réponse Détaillée aux Commentaires du Conseil

Membre Conseil	Texte du Commentaire	Réponse
France	<p>Le projet entre dans le cadre du Partenariat pour les Forêts du bassin du Congo soutenu par la France. Il a pour but de renforcer la protection et l'aménagement durable des écosystèmes forestiers transfrontaliers entre le Cameroun, le Congo et le Gabon à travers la planification des paysages, la réduction des menaces sur les ressources naturelles, la promotion d'actions en faveur des populations locales et l'identification de mécanismes de financement durable.</p> <p>On peut noter que le Fonds Français pour l'Environnement Mondial (FFEM) identifie actuellement un projet avec les mêmes partenaires (Etats, ONG) visant à réduire la pression sur les ressources fauniques.</p> <p>Contact FFEM: ducastelc@afd.fr</p> <p>* Opinion: très positive</p>	Aucune réponse demandée.
Allemagne	<p>Le projet est soutenu. Il est bien conçu et capitalise les initiatives existantes en matière de conservation de la biodiversité dans le Bassin du Congo.</p> <p>Quelques points pourraient être envisagés dans les phases ultérieures de planification et de mise en oeuvre du Projet.</p> <p>Les capacités et le rendement des structures gouvernementales de gestion des terres et des forêts du Cameroun, Gabon et Congo n'ont pas été suffisamment analysés. En se fondant sur l'expérience des autres projets de conservation dans la zone, ceux-ci sont plutôt faibles, surtout dans la mise en oeuvre aux plans régional et local. Cet état de fait devrait être pris en compte de façon plus détaillée et des dispositions devraient être prises afin qu'une analyse plus profonde soit entreprise au début du projet. Sur la base des résultats, les structures gouvernementales devraient être renforcées de manière spécifique et permanente pour être en mesure de prendre le relais des activités du projet à partir de son achèvement. Ces structures devraient jouer un rôle essentiel dans la phase de planification et de mise en oeuvre du projet afin de s'assurer de leur appropriation.</p> <p>Bien que les structures nationales soient faibles, il est important, par souci de pérennité, d'impliquer autant qu'il sera possible les organisations gouvernementales et non gouvernementales existantes dans la réalisation des activités du projet. Il faut se garder de créer des structures de projet parallèles surtout en ce qui concerne l'évaluation de l'application de la loi.</p> <p>Puisqu'un nombre relativement important de concessions forestières sont présentes dans la zone, le projet devrait également proposer, en collaboration avec les concessionnaires, le développement et la promotion de technologies</p>	<p>Il avait été décidé lors de la préparation du descriptif du projet de renforcer l'implication des gouvernements. Le plan de mise en oeuvre actuel prévoit que plusieurs activités seront exécutées directement par des structures gouvernementales d'aménagement forestier, via un directeur national du Gouvernement « détaché » auprès de l'UNOPS. Les ONG internationales de conservation fourniront un appui technique mais la responsabilité de la mise en oeuvre incombera à l'unité gouvernementale (détachée auprès de l'UNOPS) de façon à maximiser l'appropriation par les gouvernements concernés. Toutes les activités d'application de la loi seront effectuées par des agences gouvernementales légalement mandatées (unités mobiles des Ministères des Eaux et Forêts ; agences des Parcs nationaux).</p> <p>Les initiateurs du projet (le WWF en particulier) ont une</p>

Membre Conseil	Texte du Commentaire	Réponse
	<p>d'exploitation durable du bois afin de réduire la pression sur les ressources forestières.</p> <p>Une meilleure intégration du secteur privé et d'organisations de la société civile dans la gestion et le pilotage du projet est recommandée.</p> <p>Le potentiel de développement socio-économique de la zone n'a pas été très bien développé car les propositions d'activités concernant les communautés locales se focalisent uniquement sur la chasse et les forêts communautaires. L'exploitation durable, la transformation ainsi que la commercialisation de produits forestiers non ligneux pourraient, par exemple, constituer une activité génératrice de revenus supplémentaires.</p> <p>Le potentiel économique du tourisme dans la zone ne doit pas être surestimé. Du fait que l'accès à la zone du projet est jusqu'ici très difficile et que même les infrastructures touristiques de base y sont presque totalement absentes, le tourisme ne peut devenir économiquement pertinent qu'au prix d'énormes investissements. Si des revenus sont générés à travers le tourisme, des dispositions doivent être prises afin que les gains soient partagés avec les communautés locales.</p> <p>Concernant le développement d'un Système de Suivi et Evaluation, il est recommandé que le système reste le plus simple possible afin de permettre aux gestionnaires de la zone de poursuivre les activités de suivi après que le financement du Projet sera arrivé à son terme.</p> <p>Une stratégie de passage de témoin ou de sortie doit être mise en place bien avant l'achèvement du Projet.</p> <p><u>Recommandation:</u></p> <p>Les commentaires ci-dessus sont importants pour une mise en oeuvre efficace et conséquente du projet. Les changements doivent par conséquent intervenir au cours des étapes ultérieures du processus de planification et pendant la mise en oeuvre du projet.</p>	<p>politique active qui consiste à faire pression sur les compagnies d'exploitation forestière afin qu'elles adhèrent au processus de certification du FSC. Dans la zone du projet, les compagnies forestières DeColvenaere, Pallisco et SEFAC au Cameroun ont démontré leur intérêt dans la certification FSC (la norme la plus élevée). D'autres sociétés opérant dans la zone du projet (telles que Rougier Gabon) ont obtenu la certification Keurhout et enregistrent de bons résultats sur les aspects environnementaux de l'aménagement forestier durable. D'autres n'ont pas fait montre d'un réel engouement envers l'aménagement forestier durable (c'est le cas de Rimbunan Hijau) et devraient bien sûr faire l'objet de pressions afin qu'elles s'engagent dans le processus pratique d'AFD. Les initiateurs du projet et les gouvernements vont continuer de faire pression sur les grandes compagnies afin de les amener à aller vers des plans d'aménagement forestier durable et une pratique environnementale correcte dans leurs concessions. Le secteur de l'exploitation forestière est représenté au sein du Comité de pilotage du projet. De plus, les représentants du secteur forestier et de la société civile seront fortement impliqués dans la phase plus concrète du projet, à savoir le travail sur le terrain (planification de l'affectation des terres, développement d'accords de gestion collaborative) à l'instar de ce qui est déjà la norme sur le terrain pour les initiateurs du projet.</p> <p>Le tourisme ne devrait sans doute pas rapporter des revenus extraordinaires. Néanmoins, on s'attend à ce que, dans chaque pays, une initiative pilote puisse devenir commercialement viable et servir de modèle transposable ailleurs et fournir des emplois et des retombées pour les locaux. Ce développement initial du tourisme reposera sur l'engagement du secteur privé (les opérateurs du secteur du tourisme ont déjà montré un certain intérêt dans la zone de Makokou (Gabon) et du PN d'Odzala (Congo).</p> <p>Nous sommes entièrement d'avis que le système de Suivi et d'Evaluation doit être aussi simple et pragmatique que possible. Ce point fera l'objet de plus amples discussions lors de l'Atelier</p>

Membre Conseil	Texte du Commentaire	Réponse
		de Démarrage dans la première phase du projet. La stratégie de sortie et la question de la pérennité seront, elles-aussi, discutées au cours de l'Atelier de Démarrage.
Swède	<p>Ce projet associant trois pays a en point de mire la conservation d'une zone qui est le haut lieu de la biodiversité dans la zone de forêt pluviale du Bassin du Congo.</p> <p>Il est important d'appuyer la coopération régionale et donc important de la promouvoir aussi.</p> <p>Il convient d'attirer l'attention sur l'implication des communautés locales riveraines de ces zones, même s'il n'existe pas encore d'éléments d'appréciation probants qui permettent d'attester de leur influence réelle sur ces processus. Normalement, elles sont négligées et chassées des zones des PN ; et donc les problèmes de braconnage, d'occupation illégale des terres à l'intérieur du Parc sont monnaie courante, et la conservation du Parc ne produit pas les effets escomptés alors même que la condition des populations démunies tend à se détériorer. C'est par une implication active des populations locales/des accords de participation et de co-gestion et un véritable partage des gains que les populations et la nature peuvent chacun tirer parti des projets.</p> <p>Il est important de disposer de systèmes de contrôle indépendants –peut-être le FSC - para 2e, page 9 – et autant de systèmes de contrôle que possible. Le suivi décrit au 2b (page 7) paragraphe (vi) est crucial. Selon le 2d (page 8) la participation des parties prenantes a été assurée. Mais un atelier national par pays n'est peut-être pas suffisant. Le fait que le projet (au moins sur le papier) prévoie d'associer les pygmées aux processus de prise des décisions est positif.</p> <p>Deuxièmement, la forêt est gérée sur des concessions de courte durée qui n'offrent que très rarement des incitations réelles en faveur de l'exploitation durable. Les compagnies forestières, qui sont souvent des sociétés étrangères, se contentent de prendre ce qu'il y a de mieux dans la forêt et ne disposent pas en tant que tel d'une politique d'aménagement ; comme par exemple : replanter des arbres, épargner les gros semenciers des essences importantes, etc.. Ce qui veut dire que l'exploitation forestière est presque toujours non durable. Des zones de concession plus petites + le long terme (40-80ans) est préférable, car cela pousse les sociétés à avoir des plans de coupe multicycliques, ce qui les incite à faire un meilleur aménagement puisqu'elles auront à revenir dans la même zone 30-50 ans plus tard. Elles doivent ainsi quitter une forêt bien pourvue et en pleine croissance de sorte que la deuxième récolte puisse également leur rapporter des gains. Il est essentiel de faire pression sur les compagnies forestières, car celles-ci ont un rôle beaucoup plus important à jouer dans l'aménagement durable et dans d'autres</p>	<p>Les initiateurs du projet (Ministères chargés des forêts/ONG) ont manifesté leur volonté d'impliquer les communautés locales dans l'aménagement forestier dans la zone du projet. Nous pouvons citer comme exemples : les zones forestières de chasse communautaire au sud-est du Cameroun, ou les accord de gestion collaborative avec les chercheurs d'or et les riverains des fleuves à Minkébé au Gabon. En fait, le développement concerté des règles relatives à l'exploitation et à l'accès aux ressources naturelles est un des volets essentiels du projet.</p> <p>Comme indiqué plus haut, le WWF consacre d'énormes efforts au plaidoyer en faveur de la Certification FSC.</p> <p>Les initiateurs du projet impliquent déjà activement les pygmées dans l'aménagement forestier à Minvoul (Gabon) et au sud-est du Cameroun.</p> <p>Les concessions forestières actuelles sont délivrées pour des rotations de 25 à 30 ans. Il convient de noter que les petites concessions ont fait l'objet de critiques du point de vue de la durabilité, car le volume de bois récolté par hectare y est faible (peu d'essences sont économiquement exploitables du fait du coût élevé du transport jusqu'au port d'embarquement) ; donc les compagnies ont besoin de concessions suffisamment grandes pour se lancer dans un processus d'aménagement à long terme et pour faire les économies d'échelles dont elles ont besoin. Nous sommes entièrement d'avis que les sociétés doivent s'engager sérieusement sur la voie de l'aménagement forestier durable et en faveur des autres coûts connexes (tels que les coûts liés à l'application de la loi et à la sensibilisation visant à décourager le braconnage à l'intérieur de la</p>

Membre Conseil	Texte du Commentaire	Réponse
	coûts associés.	concession). Cet aspect sera pris en compte de façon permanente tout au long de la mise en œuvre du projet.
Suisse	<p><i>Commentaires généraux</i></p> <p>Ce projet régional, qui est centré sur une zone très importante d'un point de vue écologique car renfermant le deuxième bloc de forêts ombrophiles tropicales d'un seul tenant du monde, revêt évidemment une très grande importance. Le projet met à profit le nouveau climat politique propice né de la Déclaration de Yaoundé de 1999 qui a porté sur la conservation transfrontalière et sur la gestion durable des forêts et mis en place des mécanismes institutionnels spécifiques à cette effet. L'énorme engagement financier pris par les pays, notamment le Cameroun, est aussi un signe appréciable de la détermination des gouvernements à voir le projet aboutir.</p> <p>La zone de la Tri-Nationale ciblée par le Projet, ou « TRIDOM », a été choisie comme une des zones prioritaires du Partenariat pour les forêts du Bassin du Congo. Le projet semble donc bien intégré dans un certain nombre d'accords internationaux. Il repose également sur l'expérience considérable du terrain acquise par des ONG internationales telles que le WWF et met à profit des leçons apprises des autres projets régionaux ou connexes d'un point de vue thématique.</p> <p>La proposition de projet repose sur des bases scientifiquement et techniquement solides, et est bien conçue et structurée. Des données de base sont fournies dans les documents, et les résumés analytiques ainsi que la note d'orientation sont clairs et bien présentés. Nous apprécions le cadre logique avec ses objectifs annuels clairs qui complète un tableau de mesurage des résultats.</p> <p>Le projet est ambitieux et probablement trop optimiste par rapport à certains des résultats escomptés et à certains indicateurs, bien qu'il traite des causes qui sont à l'origine des menaces pesant sur la biodiversité et est conçu, à très juste titre, pour une durée de sept ans. Pendant cette période, l'engagement du FEM est programmé en 2-3 phases. Les mécanismes de financement envisagés sont, eux aussi, ambitieux et partiellement innovants et les partenariats envisagés avec les compagnies forestières pour obtenir leur soutien en faveur de la conservation de la biodiversité sont d'une grande importance si l'on songe à d'éventuelles applications dans le futur. Ces aspects du projet le rendront très intéressant quant à son éventuelle transposition dans d'autres zones de l'Afrique centrale ou même dans d'autres régions de forêt tropicale dans le monde.</p> <p>L'« évaluation STAP » est d'une grande pertinence. Elle a fait l'objet de bonnes</p>	

Membre Conseil	Texte du Commentaire	Réponse
	<p>réponses et a été prise en compte, comme on peut le voir avec la deuxième « évaluation STAP ».</p> <p><i>Principales préoccupations</i></p> <p>Comme indiqué plus haut, un plan de financement partiellement innovant doit prévoir un grand nombre de partenariats et avoir pour objet de développer plusieurs mécanismes de financement et d'outils sur la base de différentes expériences évaluées par la <i>Conservation Finance Alliance</i>; quoiqu'il eût été irréaliste d'envisager au départ une solution générale et simple pour garantir la pérennité des efforts du projet, l'information selon laquelle « un plan de financement multiniveau prévoyant différents mécanismes et stratégies de collecte des fonds adaptés aux besoins de chacun des segments de la TRIDOM sera progressivement mis au point et mis en œuvre » (para 99 de la note d'orientation), n'est pas suffisante pour dissiper les inquiétudes par rapport à l'avenir. La pérennité du projet dépendra, en fait, totalement du succès des différentes approches à développer.</p> <p>Concernant encore une fois les finances, la remarque faite par le premier évaluateur « STAP » à propos de la difficulté de coordonner autant de sources de financement différentes pour la mise en œuvre du projet semble ne pas avoir été suffisamment prise en compte.</p> <p>Une autre partie relativement peu développée lors de la conception du projet est la question essentielle des activités économiques de substitution pour atténuer la pression de la chasse. Nous convenons avec l'« évaluation STAP » que les espoirs placés dans l'écotourisme, qui reposent sur des bases inexistantes, dans une zone relativement instable et insalubre (même si le caractère aventurier de la région peut être attrayante pour certains groupes cibles) sont peut-être excessifs. Nous avons également le sentiment que d'autres alternatives liées aux types d'agriculture qui constituent des couloirs entre des aires protégées (par exemple le développement de cultures de rente sous ombrage) n'ont pas reçu une attention suffisante.</p> <p>Nous considérons toutefois comme positif l'équilibre entre les incitations positives et négatives (développement d'un système stricte d'application de la loi) pour réduire le caractère attrayant de la chasse pour la viande de brousse.</p> <p><i>Conclusions et Recommandations</i></p> <p>Nous recommandons qu'une attention spéciale soit accordée au développement d'un plan de financement convaincant afin d'en assurer la pérennité, par exemple pendant que les indicateurs servant à déterminer les phases de l'engagement financier du FEM sont mis au point.</p>	<p>Les initiateurs du projet sont conscients de l'énormité et de la complexité du défi lié au développement et à l'efficacité des mécanismes de financement durable. C'est pourquoi ils sont déjà en train de préparer un plan financier détaillé (comprenant des outils de contrôle financier adéquats). Ceci se fera en collaboration avec le WWF USA qui possède une expérience positive en matière de développement de plans financiers dans l'Amazonie brésilienne et dans le récif corailien méso-américain au moyen d'une méthodologie appelée « Gestion de Grands Programmes de Conservation ». En s'attaquant dès le départ au défi du financement durable, des résultats concrets seront obtenus à l'horizon du terme du projet. L'exécution par phases successives du projet du FEM sera détaillée au cours de l'Atelier de Démarrage et constituera un outil essentiel de la</p>

Membre Conseil	Texte du Commentaire	Réponse
		réalisation d'indicateurs cruciaux (tels que le plan d'affectation des terres).
Etats-Unis	<p>Résumé: Le projet vise à mettre sous un aménagement amélioré les 36 000 km² de superficie de la tri-nationale Dja-Odzala-Minkébé (TRIDOM) dans l'écorégion forestière de l'ouest du Bassin du Congo. La zone du projet est l'une des 11 zones prioritaires du partenariat pour les Forêts du Bassin du Congo lancé par les USA, l'Afrique du Sud et 27 partenaires, publics et privés, lors du Sommet Mondial sur le Développement Durable de Johannesburg. Le projet a pour ambition: de développer et mettre en oeuvre trois plans d'affectation des terres au niveau national et de faire signer par les trois gouvernements un statut internationalement reconnu; de renforcer les capacités de surveillance des tendances de la biodiversité, l'exploitation régionale et les fonctions écologiques et de minimiser la pression sur les ressources naturelles ; de promouvoir les activités économiques de substitution, notamment le tourisme et les initiatives de gestion communautaire de la forêt/faune dans des sites ciblés ; et de mobiliser le financement durable dont la conservation et l'aménagement durable ont besoin.</p> <p>Le projet comporte un ensemble d'indicateurs de performance bien conçus ainsi qu'un plan de suivi et d'évaluation. Il identifie les risques et indique les tentatives pour les minimiser, même si certains risques sont susceptibles d'être plus grands qu'il n'en est fait mention dans la documentation. Le programme travaillera beaucoup dans les concessions forestières et soutiendra l'adoption de règles strictes en matière de chasse et d'attribution de concessions. L'autorité et les capacités dans le domaines de l'application de la loi seront essentielles, et aucun fonds du FEM n'ira directement au soutien des compagnies forestières ni à aucune de leurs opérations ou membres de leur personnel.</p> <p>Position des U.S.A.: Soutien.</p>	Aucune réponse nécessaire.
Canada	<ul style="list-style-type: none"> - La proposition semble bien justifiée et inclusive (associe des ONG: WWF, WCS, etc.). - Suivi et Evaluation: Un projet sur sept ans ne suffit peut-être pas pour mesurer une amélioration chez les populations animales (les éléphants, par exemple). - Il y a peut-être des considérations sécuritaires liées à l'application de la loi (contre la chasse illégale pour la viande de brousse, le commerce de l'ivoire et des gorilles) qu'il faudra examiner de près. <p>Recommandation: En supposant que les questions évoqués ci-dessus seront prises en compte de manière satisfaisante, la proposition de projet devrait être approuvée.</p>	1) Concernant la période de 7ans prévue pour suivre les tendances chez les populations d'éléphants: Il est juste de dire qu'il sera difficile dans cette période de mesurer l'évolution des populations sur toute l'étendue de la TRIDOM étant donné le coût lié au mesurage sur cette zone très vaste. Néanmoins, il devrait être au moins possible d'établir correctement pendant le projet le seuil de référence pour l'ensemble de la TRIDOM (c'est-à-dire 140 000 km ²) en ce qui concerne les grands mammifères (grands singes, éléphants en artériel). Cela pourrait devenir un atout précieux pour le futur. A plus petite

Membre Conseil	Texte du Commentaire	Réponse
		<p>échelle, des informations sur les tendances seront disponibles car quelques sous-zones ont déjà des seuils de référence (PN de Minkébé, PN d'Odzala, PN de Nki Boumba Bek et quelques autres aires).</p> <p>2) Le projet fournira un appui à l'application de la loi par le biais d'agences gouvernementales spécifiques (Ministère des Eaux et Forêts, Agences des Parcs Nationaux) qui sont entièrement responsables de et sont mandatées pour cette activité et qui ont l'expérience et le mandat nécessaires.</p>

FEUILLE A PARAPHER

Pays: Région (Cameroun, Congo, Gabon)
Pays chef de file : Gabon

Indicateur(s) / Résultat(s) de l'UNDAF: Conservation gestion durable de la biodiversité au niveau régional
(Lien vers résultat UNDAF. si non UNDAF, laisser vide)

Indicateur(s)/ Résultat(s) attendu(s): - Gestion et développement durables des ressources forestières
(résultats CP liés à l'objet et ligne
de service
SRF/MYFF) -Réduction de la pauvreté
-gestion participative de la biodiversité dans la zone transfrontalière
-Renforcement des capacités

Extrant(s)/Indicateur(s) attendu(s): - Approbation légale des trois plans nationaux d'affectation des terres
(Résultats CP liés au but et ligne
de service
SRF/MYFF)- Mécanismes en place pour renforcer la conservation de la biodiversité
-Des initiatives communautaires viables offrent des incitations socio-économiques en faveur de la conservation de la biodiversité
- La plan de financement multiniveau est développé, approuvé et mis en oeuvre

Partenaire de mise en oeuvre: UNOPS
(institution/agence d'exécution désignée)

Autres Partenaires: COMIFAC, WWF, WCS, ECOFAC-UE

Période du Programme: __2002-2006
Volet du Programme: Projet sur la protection et la gestion de l'environnement
Intitulé: Conservation de la biodiversité transfrontalière dans l'interzone Minkébé-Odzala-Dja au Gabon, Congo et Cameroun
ID du Projet: PIMS 1583
Durée du Projet: 7 ans
Disposition concernant la gestion: Agence d'exécution

Budget Total:	US\$ 44 475 597
Ressources allouées:	US\$ 44 475 597
• Gouvernements	US\$ 11 180 400
• Régulier	
	Tranche I: US\$ 6 985 200
	Tranche II: US\$ 3 132 297
• Autre:	
Multilatéral/Bilatéral	
Bailleurs	US\$ 23,177,700

Accord du **Gouvernement du Cameroun** _____

Accord du **Gouvernement du Gabon** _____

Accord du **Gouvernement du Congo** _____

Accord (**UNOPS**): _____

Accord (**PNUD**): _____